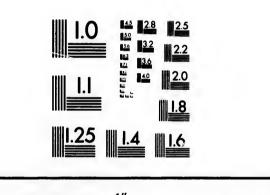


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

TO THE STATE OF TH

CIHM/ICMH Microfiche Series. CIHM/ICMH Collection de microfiches.



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



(C) 1982

10)	locument est filmé au taux	18X	22X	IV	26X	30X	
This	mais, lorsque cela était p pas été filmées. Additional comments:/ Commentaires supplément item is filmed at the reduc	ntaires; ction ratio checked	below/				
	La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte,		these tées texte,	Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.			
	Relié avec d'autres docun Tight binding may cause along interior margin/		ion	Only editi	du matériel on available/ tion disponib		aire
	Coloured plates and/or ill Planches et/ou illustration Bound with other materia	ns en couleur		Qualité in	print varies/ égale de l'im supplementar	pression	
	Coloured ink (i.e. other th Encre de couleur (i.e. aut		re)	Showthro Transpare			
	Coloured maps/ Cartes géographiques en	couleur		Pages det			
X	Cover title missing/ Le titre de couverture ma	nque			coloured, sta olorées, tach		
	Covers restored and/or la Couverture restaurée et/o				tored and/or taurées et/ou		
	Covers damaged/ Couverture endommagée			Pages dan Pages end	naged/ lommagées		
	Coloured covers/ Couverture de couleur			Coloured p			
opy whic	nal copy available for filming which may be bibliograph the may alter any of the image duction, or which may signal method of filming, and	ically unique, ges in the nificantly change	de ce point une i modi	et exemplai de vue bib mage repro	essible de se re qui sont p bliographique oduite, ou qu ns la méthoc dessous.	eut-être unio , qui peuven i peuvent ex	lues du it modifier iger une

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Library of Congress Photoduplication Service

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Library of Congress Photoduplication Service

Les images suivantes ont été reproduites avac le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une teile empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'engle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent le méthode.

1	2	3	

1	
2	
3	

1	2	3
4	5	6

to

errata

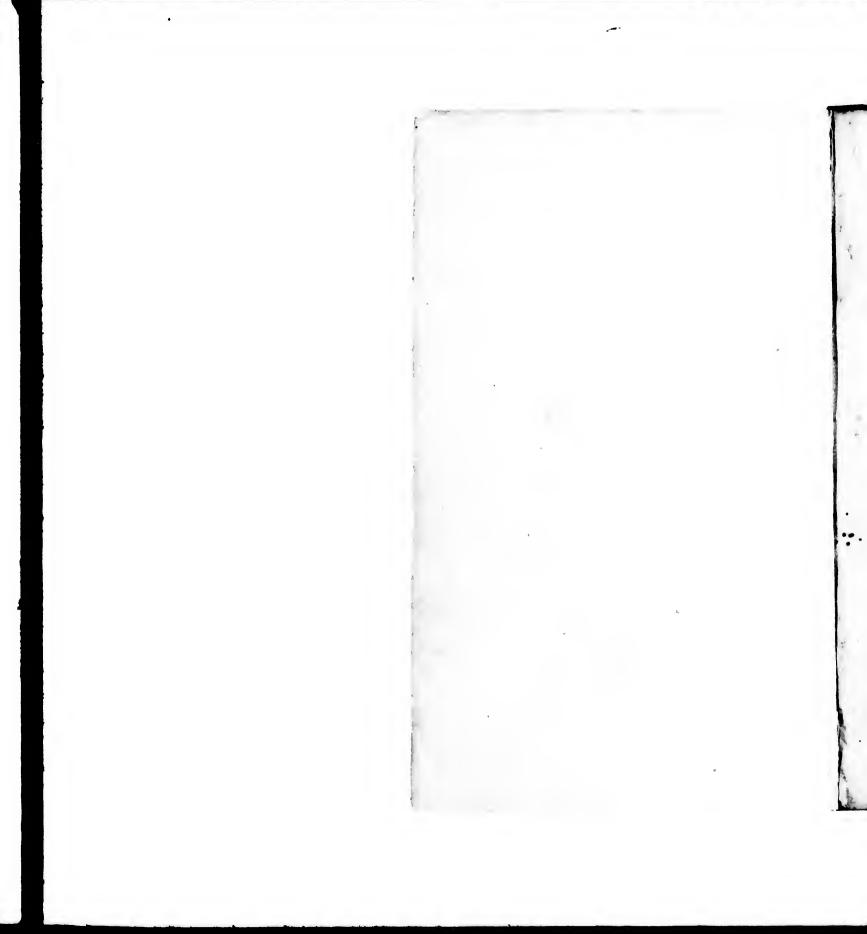
itails s du odifier

r une

mage

pelure, on à

32X



ETAT-PRESENT

DE LA

LOUISIANE,

AVEC TOUTES LES

PARTICULARITÉS

DE CETTE

PROVINCE D'AMERIQUE,

Pour servir de Suite à l'Histoire des Etablissemens des Européens dans les

DEUXINDES;

PAR LE COLONEL, CHEVALIER

DECHAMPIG'NY.



A LA HAYE, CHEZ FREDERIC STAATMAN, M D C C L X X V L



F372 .C452 Office

AVIS AU LECTEUR.

Dans le Tome VI. de l'Histoire Philosophique & Politique des Etablissemens & du Commerce des Européens dans les Deux Indes, par Mr. L'Abbé RAYNAL, pag. 100. & suiv., l'Auteur a donné une Description Historique de la LOUISIANE.

L'Etat Présent de cette Province que voici, avec tous les Changemens & autres Evénemens y arrivés, en peuvent servir de suite & d'éclaircissemens.

> J. Christian Bay. S. 4t. 2, 1932

72. +52 Hice

TEUR.

ire Philosophique & mmerce des Européens ABBÉ RAYNAL, nné une Description

ce que voici, avec énemens y arrivés, aircistemens.

. Bay.



EUR.

1 , 1 JE n'ai jusqu'ici donné au public indulgent que des traductions, quelques mauvais Romans, & en dernier lieu mes Rêveries. A la veille de mettre sous ses yeux mon Histoire d'Angleterre qui va paroître, il est tout naturel que je recherche sa bienveillance, & je n'en connois pas de moyen plus propre que de le convaincre de mon impartialité. Je lui présente donc ici des faits purement bistoriques, & arrives pour ainsi dire sous nos yeux; ils sont même si récens, que les pleurs qu'ils ont fait répandre, tant en Amerique qu'en Europe, ne sont pas ençore séchés. Je n'avance ici rien que de vrai, il ne me reste donc qu'à communiquer; au Lecteur par quelle voie ce manuscrit m'est parvenu.

IV PREAMBULE

Un Officier Anglois, qui étoit passé en France d'assez bonne beure pour en acquerir la langue dans toute sa pureté, & qui après avoir parcouru l'Europe, les deux Indes & presque toute l'Amérique, étoit revenu dans sa patrie pour y goûter dans le repos le fruit de ses voyages, vint il y a quelque tems loger dans mon voisinage: un caractere aimable, beaucoup de bon sens, joint à un esprit vif, enjoué & embelli de connoissances acquises dans ses différentes tournées, me firent rechercher avec empressement de me lier avec lui. Cet Officier avoit oui parler de mes malheurs & de l'ingratitnde des Grands à mon égard: il en avoit été touché; & voulut me voir. Quelques jours suffirent pour former entre nous la liaison la plus intime; malheureusement cette liaison ne dura que peu, une violente maladie vint la rompre: je m'appercevois que cet aimable bomme dépérissoit à vue d'œil des suites d'une fieure lente qui le minoit. Je passois une partie de la journée chez lui, & tâchois de l'amuser: sentant qu'il tiroit à sa fin, il me dit un après diner, - ,, Colonel, pendant mon sejour , à la Louisiane, j'y fus témoin des , cruautés qu'y exercent les Espagnols contre " les babitans de cette Colonie; curieux de Savoir

"

qui étoit passé en pour en acquerir ete, & qui après les deux Indes & étoit revenu dans s le repos le fruit quelque tems loger aractere aimable, à un esprit vif, inces acquises dans firent rechercher r avec lui. Cet mes malheurs & à mon égard: il voulut me voir. our former entre me; malheureusese peu, une vioe: je m'appercedépérisseit à vue re lente qui le tie de la journée amuser: sentant ne dit un après lant mon sejour fus témoin des Espagnols contre mie; curieux de Savoir

DE L'EDITEUR. V

, savoir quel pouvoit être le crime de ces , infortunes, je m'informai de ce qui avoit » pu donner lieu à de pareilles barbaries, & , me fis expliquer avec les détails les plus » circonstanciés toutes les particularités de cette " procedure; j'en fus tellement frappe d'horreur que je crus devoir, pour le bien du genre bumain & de ma patrie, coucher le , tout par écrit, afin qu'en le lisant, nos Anglois sentissent encore mieux le prix de cette liberté inestimable que nous ont transmis nos ancêtres & qu'ils ont cimente de leur sang. Le peu de tems qu'il me reste à vivre ne me permet pas d'exécuter mon » projet: permettez que je vous remette mon ,, manuscrit, vous le trouverez écrit tantôt ,, en anglois & tantôt en françois; vous , entendez les deux langues, ainsi vous pou-" vez en faire usage, & supposé que vous croyez retirer vos fraix, je vous prie de " le rendre public. Ne refusez pas à un ,, ami mourant, la grace qu'il vous demande; ,, je vous laisse le maître du titre, & ne » veux plus à présent m'occuper que de l'éternité! " Ainsi me parla ce galant homme qui mourut trois jours après. Je n'ai depuis sa mort pas perdu un moment pour donner à son manuscrit tout l'ordre dont il m'a paru sus-A 3

VI PREAMBULE DE L'EDITEUR!

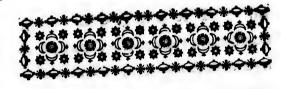
ceptible. De crainte d'embrouiller les faits & d'en interrompre le fil, les notes marquées par des chifres; se trouvent à la fin de l'ouvrage; je préviens de Lecteur qu'elles sont intéressantes & même nécessaires à l'éclaircissement de bien des idées qu'on n'auroit pu étendre sans rendre le discours confus & entrecoupé, & que dans tout ce qui suit, c'est l'Officier Anglois qui parle.



PREFACE

EDITEUR:

miller les faits & notes marquées par fin de l'ouvrage; es sont intéressanl'éclaircissement de pu étendre sans entrecoupé, & que l'Officier Anglois



PREFACE

DE

L'AUTEUR

PAR une fatalité dont on a peine à rendre raison, le cœur humain est plus long-tems affecté des grands événemens, dont il n'a que des peintures & des recits, qu'il ne l'est de ceux qui se sont passés sous ses yeux, l'impression plus vive quand il est témoin, est plus durable lorsqu'il la doit à l'histoire. L'amour propre peut expliquer cette bizarrerie: il resuse des applaudissemens au mérite A 4 dont

PREFACE

VIII PREFACE.

dont il craint l'éclat, & il s'attache à relever des actions très-peu recommandables, mais dont il n'a point à craindre le reflect.

O! vous, qui témoins des événe. mens que je vais tracer, jetterez un coup d'œil sur cet écrit? Admirez avec moi les vertus patriotiques de ces génereux François, que les Espagnols ont sacrissé à leur ressentiment: depouillés de cette prévention qui obscurcit le jugement, reconnoissez en eux ce désintéressement que vous vantez dans Torquatus, cette fermeté que vous estimez dans Scevola; ensin, ce noble dévouement que vous avez peine à croire dans Regulus.

En transmettant à la postérité ces traits héroiques & sublimes qui feront l'objet de cet Ouvrage, je rends hommarecommandaint à craindre

des événe.
derez un coup
z avec moi les
énereux Franfacrifié à leur
cette prévenment, reconessement que
a Tus, cette
uns Scevola;
nt que vous
Gulus.
postérité ces

ge à la vertu; je présente à mes compatriotes des exemples à suivre: j'écris pour les ames sensibles. Leurs larmes me payeront de mes peines, & je n'aurai rien à desirer si je puis mériter leurs éloges.

C'est à la race suture qu'il appartiendra de recompenser dignement les vertus que je vais crayonner; puissent les Anglois de la race présente sentir, à la vue des tableaux que je leur offre, qu'ils sont capables des mêmes efforts qu'ils vont admirer chez leurs voisins. Puissetu, ô ma chere patrie, en éprouver les effets!

Que parle-je de patrie? Je ne dois en adopter aucune. C'est en citoyen de l'univers que je vais guider mon pinceau; c'est, je le répete. aux ames sensi-

A 5 bles

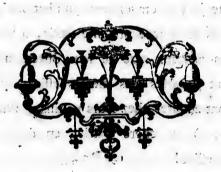
ge

qui feront

ands homma-

REFACE.

bles que je m'addresse; elles sont de toutes les nations, on en rencontre à Hispahan, comme à Londres & à Paris, & par-tout où elles seront j'aurai trouvé ma patrie & mon domaine.



AVANT-

s font de toucontre à HIS-NDRES & à delles feront mon domai-

SHOW ()



AVANT-



AVANT-PROPOS.

VERSAILLES, venoit de rendre à son Royaume cette tranquillité & ce repos qui lui devenoient si nécessaires. Les succès multipliés & brillans des Anglois avoient totalement changé la face de l'Amérique: le Canada avoit été la proie du vainqueur, la Floride lui avoit été cédée en échange de la Havane, & les limites de la Louisiane Françoise s'étoient vues reculées jusqu'à la rive droite du vaste fleuve du Mississipi: les Anglois avoient obtenu la cession de la rive gauche à l'exception de l'Isle de la nouvelle Orleans formée par le Mississipi & la riviere d'Ibber-

(1) Les Notes se trouvent à la fin de l'Ouvrage.

AVANT-PROPOS.

pays MANCHAV.) Ils devenoient par là possesser de l'immense pays qui, de l'est à l'ouest, est compris entre le MISSISSIPI dans tout son cours, & la mer qui baigne les côtes de la Floride, de la nouvelle Angleterre & du Canada.

La Baye d'Hudson bornoit ces possessions au nord, & une partie du golfe de Mexique les bornoit au sud.

Ce qui restoit à la France de la vaste province de la LOUISIANE (2) comprenoit une étendue de quatre-vingt lieues de côtes de l'est à l'ouest, depuis l'embouchure du MISSISSIPI jusqu'au Mexique. La riviere de Brava à l'ouest & le steuve du MISSISSIPI à l'est bornoient ces possessions qui s'étendoient depuis le vingt-neuvieme dégré de latitude du nord jusqu'au cinquantieme & plus.

C'est

C'est au moment de la cession d'une partie de la LOUISIANE à l'Anglettere que nous verrons briller parmi les François qui l'habitoient, une étincelle de ce feu patriotique qui les attache à leur Roi. Nous verrons ce feu se nourrir dans le secret, E éclater avec la plus grande force dans le moment où l'Espagne vint prendre possession d'une province que la France par des arrangemens particuliers, mais rélatifs au traité de paix, lui avoit cédé en indemnité des fraix de la geurre.

Mais il sera, je crois, à propos de donner auparavant une idée abrégée de ce qu'avoit été la LOUISIANE depuis sa découverte jusqu'au traité de paix de 1762. Nous la considérerons depuis le démembrement qu'elle essuia alors jusqu'à l'arrivée des Espagnols, & ensin depuis leur arrivée jusqu'à

Cest

natifs du

nt par là

de l'est à

SIPI dans

ne les côtes

leterre &

possessions

: Mexique

vaste pro-

renoit une

es de l'est

SSISSI.

de Brava

SSIPI à

tendoient :

latitude

us.

сe

AVANT-PROPOS.

ce moment-ci. Ces trois époques formeront les trois âges de la Colonie; ces trois époques formeront aussi la division de ce Mémoire. La derniere partie sera subdivisée en deux sections. La premiere comprendra le tems écoulé depuis l'arrivée de Dom Wiloa jusqu'à sa sortie, & la seconde depuis ce moment jusqu'à ce jour.



ETAT

\$.(\$)\$.(\$):\$:(\$):\$.(\$)

ETAT-PRESENT

DELA

LOUISIANE.

PREMIERE PARTIE.

A FRANCE fe fouviendra long-tems du fameux système de Law, ce fut lui qui donna quelque essort à la Colonie de la Loui-SIANE. Depuis la découverte tentée par M. de la Salle, (3) un gentilhomme Canadien nom-mé d'Iberville, avoit en 1698 & 1701 jetté les prémiers fondemens d'un établissement à la Mo-BILE & au BILOXI, & il avoit fait le tour de l'Îse de la nouvelle ORLEANS pour recon-noître le fameux sieuve du Mississip, objet principal de son voyage.

Tant que ce grand homme vécut, il protégea cette Colonie naissante; elle étoit composée de quelques familles Canadiennes venues à fa fuite. Après sa mort arrivée en 1706, la Cour ne s'occupa plus de la Louisiane: la malheureuse position où se trouvoit l'Etat, détournoit de toute idée d'établissement & de dépense. La Louisiane fut vendue à M. CROZAT en 1712, remise au Roi de France en 1718, & c'étoit sous le spécieux prétexte de l'établissement de la Compagnie des Indes qu'on avoit sait naître le système de Law.

formeront trois épo-

le ce Mé-

bdivisée en prendra le om Wlloa

depuis ce

uni

tili

rag

été

VI

du

de

ma

on

fill

for

àl

aff

né

pe

œ

vi

ľh

ef

ht

bo

ve

qı O

Ы

Le vaste continent de la Louisiane fut représenté comme la partie la plus riche du nouveau monde; les perles, disoit-on, s'y pêchoient en abondance; les rivieres qui l'arosent rouloient un fable d'or, & ce riche métal se trouvoit sur toute la surface de la terre sans avoir besoin d'ouvrir son sein.... Quel appas pour la cupidité! Il fut facile à la Compagnie de vendre à des prix excessifs des terrains très-gras & très · fertiles en productions Mais ce n'étoit pas là l'objet des acquéreurs; ils vouloient de l'or & de l'argent. D'immenses concessions furent vendues aux plus riches particuliers du Royaume. La Louisiane fut bientôt occupée par des possesseurs avides, dont le principal objet fut la recherche des mines; mais quoiqu'il y en ait de très-confidérables dans ce vaste continent, ou bien on ne les découvrit pas d'abord, ou la plupart des terrains concédés n'en avoient pas, ou enfin elles se trouvoient trop éloignées ou trop mal placées pour fatisfaire la cupidité des acquéreurs: cette avidité trompée rejetta fur le local un défaut ou plutôt un excès de calcul. Les acquéreurs furent obligés d'abandonner un projet mal préparé, mal conduit, & encore plus mal exécuté. Les engagés qu'ils avoient envoyés dans ce pays-là, périrent en grande partie sur le sable du BILOXI, le reste se repandit dans la LOUISIANE ou repassa en Europe. La Louisiane perdit bientôt de ce dégré d'élévation où on l'avoit portée; cependant la Compagnie n'abandonna point les vues d'établissement qu'elle avoit résolu de faire dans ce vaste

Les habitans qu'elle y transporta, sentirent bientôt qu'il falloit renoncer au projet insensé de l'exploitation des mines, pour s'occuper uniquement de la culture ides terres. La fertilité de celles qu'arrose le Mississipi encouragea les établissemens sur ses bords, & on songea à y transporter le chef-lieul qui d'abord avoit été à la Mobile (4) puis au Biloxi (5)-

M. de BIERVILLE, frere de M. D'IBER-VILLE, fonda la nouvelle ORLE ANS en 1718, 1719 & 1720: cette ville située sur les bords du Mississipi, à 32 lieues de l'embouchure devint le chef-lieu de la Colonie: la Compagnie y fit passer beaucoup de monde à ses fraix; mais que! fut le choix dans cette transmigration? on ramaffoit les pauvres, les mendians & les filles de mauvaise vle, qu'on embarquoit par force sur des bâtimens de transport. Arrivés à la Louisiane, on les marioit & on leur affignoit des terrains à cultiver; mais la vie fainéante des trois quarts de ces gens, les rendoit peu propres à la culture des terres. Le besoin & la nécessité nous rappellent vainement à une vie laborieuse, si les connoissances acquises par l'habitude n'en éclairent & n'en foutienent les efforts. Aussi ne représenteroit-on pas aujourd'hui à la Louisiane vingt de ces familles vagabondes; la plupart a péri de misere, ou est revenu en France; rapportant de ce pays l'idée que le mal-aise leur en avoit fait concevoir. On vit bientôt se répandre dans le public les tableaux les plus effrayans sur le Mississipi, tandis que le long de ses bords à cinq & sept lieues de la ville, des peuplades d'Allemands s'établifsoient avec le plus grand succès. Le Canton qu'occupent encore aujord'hui leurs descendans, est le mieux cultivé (5) & le plus habité de la Colonie, & je regarde les Allemans & les Cana-

orta, fentirent projet infenté de

IANE fut re-

riche du nou-

on, s'y pê-

qui l'arosent

iche métal se

erre fans avoir

l appas pour

sagnie de ven-

s très-gras &

Mais ce n'étoit

vouloient de

oncessions fu-

culiers du Ro-

entôt occupée

e principal ob-

ais quoiqu'il y

ce vaste conti-

t pas d'abord,

s n'en avoient

trop 'éloignées

ire la cupidité

rompée rejetta

in excès de cal-

gés d'abandon-

onduit, & en-

és qu'ils avoient

ent en grande

reste se repan-

assa en Europe.

ce dégré d'élé-

endant la Com-

ues d'établisse-

e dans ce vaste

diers comme fondateurs de ce qu'on a d'établiffement à la LOUISIANE.

L'in

leurs

CHE

qui :

gere

les 1

mên

fauv

que

mur

dans

tas

fur

four

geat

de

plu

& l

pat

gni

qu

ref

D'

29

en

me

il:

qu

(

E

La fertilité de ce pays présentoit des objets importans de culture: celle du tabac suffiscit seule pour dédommager la Compagnie Françoise de ses fraix d'établissement, si par une suite de ce faste qui l'a détruite, elle n'eut pas voulu trop étendre les possessions, & se donner par-tout un air de souveraineté qui ne peut jamais convenir à une société de commerçans, dont toute l'attention doit se diriger sur les moyens d'étendre ses correspondances, & de multiplier les objets qui peuvent servir d'aliment à son commerce. Si la Compagnie au lieu de bâtir des forterest a des prix excessifs, d'en retenir un corps confidérable de troupes, d'élever des édifices qui n'ont servi qu'à satisfaire la vanité, & à donner de sa grandeur & de sa puissance l'idée qu'elle desiroit qu'on en eut: si dis-je, au lieu de fournir à ses agens les moyens multipliés d'accroître les dépenses, la Compagnie se sut bornéesà faire fleurir les objets de culture dont elle avoit saisi l'importance, on n'entendroit pas gémir tous les bons citoyens François à la vue du peu de succès des tentatives faites pour l'établissement, d'une Colonie dont on admire la fertilité & dont on sent l'importance.

La Compagnie faisoit alors en France tout le commerce du tabac, & elle en tiroit en quantité de la Louisians.

L'établissement qu'elle avoit fait aux (7)
NATCHEZ étoit aussi sage que bien entendu,
ce canton alloit fournir tout le tabac nécessaire
à la France, & la quantité en est supérieure
à celle que ce Royaume tire aujourd'hui de nos
Provinces de MARYLAND & de la VIRGINIE.
L'in-

on a d'établif-

oit des objets tabac jufficit nie Françoise une suite de oas voulu trop ner par-tout it jamais conns, dont tous moyens d'émultiplier les it à son comde bâtir des 'en retenir un elever des édila vanité, & uissance l'idée is-je, au lieu nultipliés d'acie se sut borture dont elle ndroit pas gécois à la vue

ites pour l'étaon admire la nce. France tout le

tiroit en quan-

fait aux (7)
bien entendu,
bac néceffaire
est supérieure
urd'hui de mos
a VIRGINIE.

L'inconduite des chefs François, leur cupidité, leurs injustices, porterent les Sauvages Natione entièrement les établissements qui avoient été faits sur leurs terres. Ils égorgerent dans le même jour les habitans, pillerent les magazins, & la Colonie entière eut eu le même sort sans le secours d'une vieille semme sauvage qui trouva le secret de hâter le jour que toutes les nations avoient choisi d'un commun accord pour égorger les François dispersés dans ce vaste continent. Par ce moyen il n'y ent que les Datchez qui firent main basse sur tous les habitans établis chez eux.

Echappés de ce danger, il ne resta de resfources aux François que dans une prompte vengeance qui put intimider les autres Sauvages & les tenir en respect.

On détruitit les NATCHEZ qui avoient frappé sur l'établissement François, & il ne reste plus aujourd'hui de cette nation la plus ancienne & la plus considérable de toute la Louisiane que quelques familles dispersées dans d'autres nations Sauvages.

Après la perte confidérable que la Compagnie venoit de five, & les fommes immentes
qu'elle avoit inutilement employées en forteresses & en bâtimens, la conservation de la
Louisiane lui devenoit totalement à charge.
D'ailleurs, son privilège expiroit, & le Roi en
ayant accepte la rétrocession en 1732, y sir
encore quelques envois d'hommes & de sem
mes, mais le même vice existoit dans le choix;
il dut conséquement produire le même effet
que du tems de la Compagnie. Le peu de fruit
qu'on en a retiré, les sommes prodigieuses qu'il
a salut verser dans ce superbe pays sans aucun
B 2 avantage

avantage reconnu, & les guerres (8) qu'il a fallu soutenir contre les Sauvages, dégoûterent nécessairement d'une Colonie qui fut dès lors

regardée comme fort à charge.

Disons tout. Le François prompt à concevoir & à entreprendre, veut que l'exécution & la réussite suivent la vivacité de son caractère. De-là son peu d'aptitude à fonder des Colonies; de-là le peu de succès dans les tentatives que cette nation a faites: car, si nous comparons leurs possessions à celles des Hollandois & des Anglois, nous sentirons d'après la connoissance des moyens dont les uns & les autres se sont servis, qu'il faut pour les nouveaux établissemens le même régime qu'on emploie pour les enfans; fournir les alimens nécessaires & proportionnés à leurs forces, ne rien gêner, ne rien prématurer, & laisser à la nature & au tems, le soin (9) de porter l'ouvrage à sa perfection.

Je passe rapidement sur les événemens qui tiennent à la Louisiane. Les notes y supplééront. Les différentes guerres que la France a soutenu contre (10) les Sauvages, depuis 1732 jusqu'en 1762, est ce qu'il y a eu de plus intéressant; elles servirent à prouver que les Colons de la Louisiane étoient animés du même esprit de patriotisme qui a rendu la conquête du Canada si difficile. Mais je n'ai voulu considérer la Louisiane que du côté politique, & c'est dans cette vue que je m'arrête à un événement rapporté dans les différens mémoires, qui depuis deux ou trois ans

ont parus, fur cette Colonie. ... that a same

La monnoie dont on s'y fervoit étoit comme dans nos provinces de la nouvelle Angleterre', tité chan en d & la de c la p gous conf deux effe in i grès fible pro pag rép pui on n'a' Car roi

du

Le

aif

int

terre gent.

de l'

s (8) qu'il a s, dégoûterent i fut dès lors

pt à concevoir xécution & la fon caractère. des Colonies; tentatives que bus comparons llandois & des a connoissance autres se sont reaux établisseploie pour les ssaires & proen gêner, ne a nature & au l'ouvrage à sa

s notes y sups que la France
vages, depuis
y a eu de plus
ouver que les
ent animés du
rendu la conMais je n'ai
s que du côté
e que je m'arlans les difféc ou trois ans

oit étoit comuvelle Angleterre',

terre, du papier ayant toute la valeur de l'argent. A la LOUISIANE ce papier étoit figné de l'Intendant, du Contrôleur & du Trétorier: chaque année on en retiroit une certaine quantité pour laquelle on donnoit des lettres de change sur le trésor royal en France. Rien de mieux entendu. On facilitoit tout à la fois, les échanges & les ventes. La communication en devenoit aussi plus intime entre la Colonie & la Métropole. La guerre de 1744 multiplia les dépenses, & empêcha de tirer des lettres de change. La quantité de papier répandu sur la place excédoit les fommes destinées par le gouvernement aux frais de cette Colonie: en conséquence on le retira en faisant perdre les deux cinquiemes à ceux qui en avoient. Faute essentielle qu'on présenta comme nécessaire & in ispensable, mais qui a beaucoup nui aux progrès de la Colonie.

La paix de 1748 servit à rendre moins senfibles les maux que la perte fur le papier avoit produit. Le commerce interlope avec les Efpagnols du nouveau Mexique & de la Hivane, répandit beaucoup d'argent dans la Colonie depuis 1748 jusqu'à 1752. Mais un vice auquel on ne fit pas attention, est que ce commerce n'avoit pas pour base les denrées du cru; il étoit fondé sur l'affluence des étrangers qui apportoient avec eux leurs piastres & leur Bois de Campêche. Cet état florissant ne devoit subsister qu'autant que cette espèce de commerce dureroit. Cependant tout le monde tourna ses vues du cô é du négoce, & on négligea l'agriculture. Les terres furent abandonnées, des habitans aisés vendirent négres & bestiaux pour prendre intérêt dans le commerce; mais des 1752, lors-

 $3 \quad 3$

Roi

S. N

qu c

réal

les

LE

fes

Col

cau

heu

der

An

tire

que de

cat

les

les

me

fes

fu fo

te gl ve l'a

fa Si

le

que Mr. de Kerleret vint relever Mr. de Vaudreuil, les Espagnols ne paroissoient plus à la Louisiane Espagnols ne paroissoient plus à la Louisiane avec la même affluence; on accusoit ce gouverneur de les en avoir éloignés; mais s'il l'a fait dans l'intention de rappeller les Colons à l'agriculture, on n'aura tout au plus à se plaindre que des moyens qu'il a employés pour y parvenir. Ce qu'il y a de certain est que les interlopes Espagnols ayant cessé d'abonder à la Louisiane, cette Colonie se trouva surchargée de toutes les bouches inutiles que le commerce avec les Espagnols faisoit auparavant subsister. L'agriculture ayant été négligée ne fournissoit plus les mêmes ressources, la ville s'étoit peu-

plée aux dépens des campagnes.

La cupidité qui trouve toujours des moyens réels ou apparens de se satisfaire, en imagina un bien onéreux pour réparer le tort que l'éloignement des Espagnols occasionnoit : ce fut d'accroitre les dépenses du Roi. Et on peut dire qu'elles n'eurent pas plus de bornes que les motifs auxquels elles devoient leur naissance & leurs excès. Les forts (11) que le Roi de France avoit dans différens endroits de la Colonie, étoient brigués. Ces Officiers, que la cupidité y con-duisoit, portoient les dépenses à des sommes innouies; elles dépendoient de leurs caprices & de leur volonté. Ils tiroient des lettres de change que le Commissaire ordonnateur de la nouvelle ORLEANS étoit obligé d'accepter au nom du Roi. Tout cela se passoit pendant la guerre derniere, & l'on cite des traits de dépenses que l'on auroit peine à croire, tant elles font fortes, & l'emploi ridicule.

La grande quantité de papier annonça la nécessité d'en diminuer la valeur, & avant que le ir. de Veudreuil, is à la Louron accusoit ce nés; mais s'il ller les Colons plus à se plaintés pour y part que les interter à la Lourfurchargée de le commerce avant subsister, ne fournissoit lle s'étoit peu-

rs des moyens e, en imagina tort que l'éloiit; ce fut d'acon peut dire es que les moissance & leurs loi de France olonie, étoient upidité y conà des sommes leurs caprices des lettres de nnateur de la d'accepter au oit pendant la traits de déire, tant elles

nnonça la néavant que le Roi Roi eût prononcé, le commerce y mit le taux. S. M. T. C. en us béaucoup plus favorablement qu on ne le comptoit. car les papiers ne furent réduits qu'à la moitié, au lieu qu'ils perdoient les trois-quarts sur la place de la nouvelle O a-

LEANS. On sent aisément combien de pareilles secousfes ont du porter d'atteintes aux progrès de la Colonie. Bientôt elles se réunirent à d'autres causes assez sensibles pour produire l'état malheureux où étoit cette province, lorsqu'à la paix derniere les établissemens que le gouvernement Anglois voulut faire fur la partie cédée, m'y attirerent à la suite des troupes. La connoissance que j'ai cherché à en acquérir, me met dans le cas de dire avec affurance que les deux principales causes de la foiblesse de cette Colonie dans tous les tems ont été, premiérement la négligence à faire fleurir l'agriculture, & par conséquent les moyens d'échanges; secondement, le peu de ménagement & le mal entendu dans les dépenses qu'on faisoit faire au Roi. On est très-persuadé que la Louisiane eut été en état de soutenir le CANADA, & de porter les conquêtes de la France jusques dans les possessions Angloises de l'Amérique-Septentrionale, si le gouvernement François se fût plus occupé qu'il ne l'a fait, des vrais moyens d'augmenter la puisfance dans cette contrée du nouveau monde: Si on y eut animé les différentes branches de culture dont elle est plus susceptible que toutes les autres parties de l'Amérique-Septentrionale: si on eut ouvert des portes au commerce, qu'on lui eût présenté des moyens d'échange, & non de cupidité & de concussions; & qu'on n'eût pas quelque fois écouté le langage que cette B 4

passion a fait tenir à ceux qui ont proposé de gêner quelques objets de culture sous le faux prétexte d'avantage pour le commerce.

Telle est l'idée que j'ai conçue des causes principales de l'état languissant de cette colonie, & nous serons convaincus de leur certitude, lorsque dans la seconde partie nous aurons considéré la Louisiane reprenant vigueur d'après les efforts des habitans devenus cultivateurs.

Ce tableau contiendra le tems écoulé depuis la paix jusqu'à l'arrivée des Espagnols, & les succès pendant un espace aussi court tendront à prouver ce que j'ai avancé dans cette premiere partie. Que la negligence sur l'agriculture a été la principale cause de l'état de foiblesse où se trouvoit cette colonie en 1762.

Fin de la Premiere Partie.



♣७♦%:♦७०६(♦:७:७)\$\$\$\$:\$\\$\$

ETAT-PRESENT

DE LA

LOUISIANE.

SECONDE PARTIE.

Ce qu'a été la LOUISIANE depuis la Paix de 1762, jusqu'à l'arrivée des Espagnols.

EFRANÇOIS chérit son Roi, comme l'Anglois est atttaché à sa patrie; cet amour, plus désintéressé dans le premier, est digne d'aussi grands éloges. Ces deux dissérens mo-biles produisent dans chacune de ces nations des actes semblables de patriotisme. Nous avons vu pendant la derniere guerre le Canadien ne con-nostre de bien & de bonheur que sous la domination Françoise, & sacrifier pour cette domination, fortune, enfans & vie, & après la paix la moitié des habitans du Canada abandonner leurs terres, & s'exposer à mourir de faim en France plutôt que de jouir du bien-être que leurs possessions leur assuroient sous un gouvernement libre & paisible.

Voyons ce feu patriotique étendu jusqu'à la LOUISIANE chez tous les Colons qui se trouvoient sur la partie cédée aux Anglois.

Nous

ETAT

it proposé de fous le faux

de leur certirtie nous au-

reprenant viitans devenus

écoulé depuis gnols, & les ourt tendront

ins cette pre-fur l'agriculture

foiblesse où se

nerce. ie des caules e cette colo-

Nous montrerons dans la troisieme partie de cet ouvrage cette étincelle principe d'un embrafement qui pouvoit produire la révolution la plus surprenante; mais occupons-nous à présent de ce qui s'est passé depuis la paix de 1762, jusqu'à l'arrivée de Dom Antonio d'Wlloa. Cette époque, qui comprend, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'âge viril de la colonie, ce tems si brillant, va nous parostre bien court.

Les Anglois, comme je l'ai déjà dit, s'étoient fait céder la FLORIDE & toute la partie de la Louisiane qui est à l'est du fleuve Mississipi dont le cours devenoit commun aux deux nations Angloises & Françoises. Mais les François conservoient toujours l'Isle de la (12) nouvelle ORLEANS formée par le fleuve, par la riviere d'IBERVILLE, & par les lacs. Le contours de cette lsle est d'environ 150 lieues, mais toutes les terres n'en font pas habitables, il n'y a à proprement parler que les rives du Mississipi qui le soient. (13) La ville est placée dans l'Isle qui porte son nom à trente-trois lieues de l'embouchure du fleuve, & à une lieue d'un petit*bras de mer étroit joignant le lac Pontchartrain qui communique avec la mer. L'entrée de ce lac appartenante aux Anglois, le commerce leur étoit assuré de tous eôtes avec les François dont les principaux é:ablissemens sont sur l'isse de la nouvelle Orleans, & ont communication avec cette ville par le fleuve & par les lacs. Les bords de la mer à PENSACOLE & à la MOBILE ne sont que des sables blancs très-peu propres à la culture, ce qui rendoit indispensable la communication & le commerce avec la Colonie Françoise de la Louisiane. Le gouvernement Anglois

l'avoit senti, & en laissant aux François l'Isle de la nouvelle ORLEANS, les Anglois se sont assuré un commerce qu'il est impossible d'empêcher, & qui d'ailleurs est nécessaire & très-

avantageux aux habitans.

ne partie de

d'un embraévolution la

us à présent

x de 1762,

D'WLLOA.

on peut s'ex-

nie, ce tems

ourt.

éjà dit, s'é-

oute la parst du fleuve

oit commun

oifes. Mais

l'isse de la

ar le fleuve.

ar les lacs.

nviron 150

ont pas ha-

ler que les. (13) La

fon noin à

du fleuve,

mer étroit

ommunique opartenante

t assuré de

principaux ouvelle Or-

cette ville ords de la LE ne font

es à la cul-

communi-Françoife

ent Anglois l'avoit Au moment où le traité de paix fut publié on vit, dans toute l'étendue de la Louisiane, les François dont les biens se trouvoient sous la domination Angloise, abandonner leurs terres, & se transporter avec leurs bestiaux & leurs négres sur les terrains qu'ils croyoient François ainsi que le traité de paix l'annonçoit. Ils n'eurent dans certains endroits que le fleuve à traverser. Ils ne témoignoient aucun regret d'avoir continuellement la vue des établissemens qu'ils abandonnoient.

Qui pourra refuser des éloges à de pareils sacrifices? Les promesses des Anglois, les facilités qu'ils donnerent, les avantages qu'ils présenterent, ne retinrent d'habitans François que ceux qui ne pouvoient abandonner leurs possessions sans s'exposer à mourir de faim.

Monsieur d'Abbadie fut nommé gouverneur par le Roi de France de la partie de la
Louisiane qui lui avoit été laissée par le traité
de paix. La ville eut le titre de comptoir, &
Mr. d'Abbadie en eut la direction, il réunit les
deux charges d'intendant & de gouverneur de
cette malheureuse colonie; ainsi l'état déplorable où il la trouva, ne lui laisse point l'espoir
de la voir jamais au dégré de splendeur où il
sentoit qu'elle pouvoit être portée; cependant
il employa en homme sage & entendu les moyens
les plus efficaces pour y parvenir. Il sentit que
l'esprit de négoce & celui d'agiotage avoit séduit un très-grand nombre de personnes; pour

en rappeller une partie à l'agriculture & en donner le goût & ôter l'espoir de faire fortune autrement: il diminua les dépenses excessives que faisoit le Roi, il donna une direction plus sure & plus avantageuse à l'agriculture; il flatta l'espérance du colon, & travailla à procurer les débouchés des denrées qui pouvoient occuper un plus grand nombre d'habitans, comme le tabac & le ris. Enfin, il permit aux Anglois de commercer avec les habitans, il les engagea

même à fournir des Négres.

Aucun Gouverneur n'avoit encore faisi, comme Mr. D'ABBADIE, les vrais moyens de faire fleurir la Louisiane: mais elle étoit arriérée de 3 ou 4 années de revenus. Il falloit d'abord songer à la liquider. Les commerçans de la LOUISIANE devoient une grande partie des fonds qui leur avoient été confiés par les négocians de France; il falloit que Mr. d'Abbadie s'occupât des moyens de faire rentrer toutes ces sommes afin de retablir le crédit de la colonie totalement perdu depuis la guerre. Il ne pouvoit y parvenir sans se faire des ennemis parmi les commerçans qui voyoient avec jalousie les Anglois tenir magazin à la nouvelle Orleans. Mais l'avantage du colon cultivateur devoit d'abord occuper Mr. d'Abbadie. Il étoit toujours assuré de faire revivre le commerce, & de s'attirer des éloges quand les (15) denrées accrues par les facilités présentées aux cultivateurs auroient pu fournir aux commerçans des moyens aisurés d'échanges & de spéculations.

Une mort prématurée vint malheureusement enlever ce digne homme dans l'instant où il étoit le plus occupé des moyens de faire fleurir la

colonie;

ture & en donire fortune auexcessives que ction plus fure e; il flatta l'esà procurer les voient occuper , comme le taaux Anglois de

il les engagea

ore faifi, comnovens de faire e étoit arriérée falloit d'abord merçans de la nde partie des iés par les né-Mr. d' Abbadie rentrer toutes rédit de la coguerre. Il ne des ennemis ent avec jalounouvelle Orcultivateur dedie. Il étoit le commerce, les (15) denentées aux culx commerçans

lheureusement lant où il étoit faire fleurir la colonie;

& de spécula-

colonie; elle n'avoit encore éprouvé que foiblement combien ces moyens étoient efficaces & certains; auffi sa perte ne laissa-t-elle pas tous

les regrets qu'elle méritoit.

On le voyoit d'ailleurs remplacé par un homme (Mr. Aubry,) dont la valeur avoit mérité les plus grands éloges dans la guerre derniere & à qui les vertus iociales atthroient la considération générale. On ne fit pas réflexion que les qualités du bon guerrier & celles de l'homme privé n'entrainent pas celles qui font nécessaires à l'administration & à la régie politique & œconomique. Mr. Aubry, excellent grenadier n'avoit aucune des qualités propres à bien régir une colonie dans la position sur tout où se trouvoit celle de la Louisiane. Il falloit un génie bien supérieur à celui de ce gouverneur pour achever l'important ouvrage commencé par Mr. d'Abbadie, & pour s'acquitter dignement de la commission délicate dont il alloit être chargé.

L'habitant qui fous Monsieur d'Abbadie avoit fenti la nécessité de s'attacher à la culture des terres, & à qui les essais avoient prouvé les avantages qu'on en pouvoit retirer, ne se relacha pas sous Mr. Aubry, de qui on avoit droit d'attendre autant de protection & de facilité qu'on en avoit reçu de la part de Mr. d' Abbadie.

Mais quelque tems avant sa mort, arrivée en 1765, ce Mr. d'Abbadie avoit reçu de la Cour de France avis de la cession de la Louisiane à l'Espagne; par acte passe à Madrid & à Verfailles dans le tems du traité de paix de 1764. On ne fentit pas la raifon pour laquelle cette ceffion avoit jusques-là été tenue secrette, & pourquoi la France avoit dans l'intervalle envoyé un Gouverneur & des troupes à la folde. Le Roi de

France, en annonçant cette cession, ordonnoit à Mr. d'Abbadie de faire enrégistrer la lettre (16) au Conseil, sfin que les dissers états de la colonie pussent y avoir recours au besoin. (*)

Je fus témoins de la consternation que cette nouvelle accablante répandit à la nouvelle Orléans: un découragement général s'en seroit suivi fi l'on ne s'étoit flatté que cette cession n'auroit jamais lieu. On ne pouvoit comprendre que la France abandonnât une colonie aussi avantageuse pour son commerce d'Europe, & pour celui des Antilles; on sentoit combien peu l'Espagne en pouvoit retirer de fruit. On se figuroit encore, tant on craignoit de changer de domination, que la cession de la Louisians étoit un arrange. ment politique qui ne dureroit qu'un tems; & ceux qui purent s'en persuader la réalité, redoui blerent d'ardeur pour se faire des revenus dans le désir & l'espoir de se créer un bien-être en Europe. Personne par conséquent ne songea à devenir Espagnol, tantila patrie est chere à tout cour vertueux4 ,54 7 , 500 3 e e e e

Ce fut alors qu'on éprouva ce qu'auroient produit l'encouragement & l'émulation dans les différens objets de culture. Les divers motifs qui animoient les habitans concourant tous au même but; l'industrie fut portée à son plus haut point : on vit s'élever par tout des machines tendantes à multiplier les forces, & à faciliter les ouvrages.

Partout les revenus doublerent ; ils triplerent

^(*) Voyez cette Lettre dans les Notes, elle est de la plus grande importance pour l'éclaircissement des faits que je supporternt dans la trollime partie de cet ouverget

on, ordonnoic er la lettre (16) ens états de la au befoin. (*) ation que cette a nouvelle Ors'en feroit fuivi cession n'auroit prendre que la uffi avantageule pour celui des eu l'Espagne en figuroit encode domination, oit un arrangequ'un tems; & réalité, redout s revenus dans un bien-être en

ce qu'auroient ulation dans les sivers motifs ourant tous au à fon plus haut des machines s, & à faciliter

nt ne songea à

est chere à tout

ts ils triplerent no de même no global dia d

otes, elle est de la issement des faits même en quelques endroits. L'indigo de la Louifiane, déprisé jusqu'à ce jour, égala en valeur & en qualité celui de St. Domingue par les soins qu'on apporta dans sa fabrique. Des moulins à planches plus prompts & plus commodes, augmenterent considérablement la branche du commerce, fondée sur l'exploitation des bois; on séma du coton, on en éprouva la bonté en l'ouvrageant. Tout se vivisioit, & la Colonie de la Louisiane sur devenue l'établissement le plus riche, le plus peuplé & le plus puissant du nou-

veau monde. On lit dans les Mémoires imprimés fur la Colonie qu'un grand nombre d'Acadiens se préparoient à quitter la nouvelle Angleterre pour venir joindre leurs compatriotes établis sur les bords du Miffispi, mais que la nouvelle de la cession de la Louisiane à l'Espagne décida les uns à rester où ils se trouvoient, & les autres à passer à St. Domingue ou à Cayenne. Plusieurs se sont refugiés en France, d'où on les a fait passer en Corfe; des familles Canadiennes étoient en chemin pour s'établir à la Louisiane qu'elles croyolent Françoise, mais instruites assez à tems du changement de domination, elles se fixerent au détroit: cependant qui eût été plus heureux que les Acadiens s'ils eussent voulu profiter des avantages que leur offroit le gouvernement Anglois? mais l'amour de la patrie l'emporta chez eux fur toute autre considération : ila n'aspiroient qu'après la domination Françoise, ils s'exposoient aux plus grands dangers pour en jouir. Ils eussent passé de préférence à la Louisiane dont le climat étoit plus semblable à celui de l'Acadie; quel avantage pour la France! quelle population pour la Louisiane & elle n'eut pas

changé de domination. "Heureux dit en-" reux fi la France n'avoit à regretter que ces ,, généreux citoyens. Mais la perte totale de ,, la Colonie de la Louisiane suivra nécessaire-, ment fa cession à une puissance aussi peu propre à en tirer le parti dont elle est sus-", ceptible."

En effet, si nous examinons les Colonies Espagnoles, qu'y verrons-nous? misere & oppression répandues sur un petit nombre d'infortunés habitans dispersés dans les immenses contrées, dont les cruautés de cette nation ont fait des déserte; des milliers d'esclaves plus malheureux mille fois que les animaux les plus maltraités, puisqu'ils ont une connoissance plus étendue des maux affreux qu'on leur fait souffrir, des milliers d'esclaves servans, dis-je, à tirer du fein de la terre les métaux méprifables qui ont attiré cette nation avide dans le nouveau monde. Les hommes, que dans les Colonies Espagnoles on veut bien honorer du titre de libres; sone tributaires nés de tous les gens que S. Ma Catholique envoie pour commander à ses suje:s. Chacun d'eux successivement s'y engraisse du fang des malheureux qu'il vexe & qu'il opprime; abufant du pouvoir qui lui est confié, ces tyrans se rendent arbitraires, & le malheureux qui oseroit gémir & se plaindre, feroit promptement victime d'un fentiment fi naturel. elt . eli , o ti,

Est-il possible que sous un Roi juste, occupé en Europe à faire fleurir ses états, à y répandre l'abondance & la fertilité, est-il possible qu'il ne se rencontre pas une ame généreuse qui porte aux pieds de for trône auguste les eris lamen-

tabl

Le

bles

nar roit

rap fan

il y fut

Co

ha

pli

24

pa ye cł

to

à

d

neux " dit emnoires, ,, heugretter que ces perte totale de nivra nécessairesance aussi peu ont elle est sus-

ns les Colonies ? misere & opnombre d'infors immenses cone nation ont fait ves plus malheux les plus malonnoissance plus n leur fait soufvans , dis-je, à taux méprisables de dans le nouue dans les Cohonorer du titre de tous les gens our commander ccessivement s'y ux qu'il vexe & voir qui lui est arbitraires, & le & se plaindre, 'un sentiment si

oi juste, occupé ats, à y répandre il possible qu'il ne dreuse qui porte piles cris lamentables tables des malheureux qui habitent ses colonies?
Le tableau qu'on lui seroit des vexations horribles qu'ils éprouvent, toucheroit son ame grande & magnanime; mais la cupidité écarte avec soin cet homme assez courageux pour parler au Monarque le langage de la vérité. Il en resulteroit bientôt la destruction des moyens que la rapacité des chess trouve à s'assourir dans le sang des infortunés qu'elle, accable de misére; il y a trop de personnes intéressées à ce qu'ils

Ce tableau, que la communication avec les subsistent. Colonies Espagnoles, présentoit chaque jour aux habitans de la Louissane sous des couleurs encore plus odieuses, sut porté à la nouvelle Orléans avec l'annonce de l'arrivée prochaine des Espagnols. L'esfroi général dut nécessairement réveiller tous les sentimens patriotiques qui attachent les François à leurs Rois, & en général tout homme sensible à une domination qui veille à son bonheur & à sa félicité. Nous allons en voir les effets dans la 3me Fartie de cet Onvrage qui comprendra le tems écoulé depuis l'arrivée de M. d'Wiloa, jusqu'à celle de M. Orelly. C'est malheureusement-là l'époque de la décadence de la Louissane. Elle n'avoit eu depuis la paix quelque splendeur que pour prouver qu'elle en étoit susceptible. Nous verrons ses flatteuses espérances s'évanouir comme l'éclair succédé par l'orage.

Fin de la Seconde Partie.

(G)

ETAT

(34)

ÉTAT-PRÉSENT

DE LA

LOUISIANE.

TROISIEME PARTIE.

Ce qu'a été la LOUISIANE depuis l'arrivée des Espagnols jusqu'à l'année 1771.

PREMIERE SECTION.

Depuis l'arrivée de Dom D'WLLOA, jusqu'à sa sortie de la Colonie.

orsque la postérité jettera un coup d'œil sérieux sur les siècles qui l'auront précédés, & qu'un sentiment naturel de justice & d'humanité sixera son attention sur les événemens qu'il me reste à rapporter, elle aura peine à croire qu'un siècle aussi poli que le nôtre, ait pu produire des actes d'une aussi cruelle sévérité; elle confrontera les époques, & sera tentée de placer des faits aussi peu croyables à ces tems de barbarie, où le cœur humain, abandonné à lui-même, étoit capable des traits les plus sanguinaires.

Lorsque

Lordaufi in qui a e Louifiar ques lu elle vo moins e l'infort

La v
par ceus
qu'il abb
qu'il cro
gémisses
Le f
marque

générei le patritus, la à jamai la barb que l'é quablei le plus mort. abbatte élevée reux d'ence

qui or Il s
France
jusqu'a
de la

raison

Au

\$0\$\$0\$0\$

ENT

ANE.

RTIE.

ouis l'arrivée des 1771.

TION.

LOA, jufqu'à fa

ra un coup d'œil i l'auront précéel de justice &
n fur les événe, elle aura peino
que le nôtre, ait
uss, & sera tencroyables à ces
umain, abandondes traits les plus

Lorfque

Lorsque la postérité lira qu'un jugement, aussi inique & aussi plein d'inhumanité que celui qui a été porté contre quelques habitans de la Louisiane est émané d'une Cour où régnent qu'elques lumieres à côté-même de la Philosophie, elle voudra douter de la vérité des saits; au moins en tirera-t-elle cette résexion du sage sur l'infortune attachée au trône.

La vérité n'en approche jamais: trompé chaque jour par ceux qui l'entourent, le meilleur Roi fait le mal qu'il abhorre, & laisse vivre dans l'impunité le criminel qu'il croit innocent; tandis que des familles éplorées gémissent de la mort du juste.

Le flambeau de la vérité à la main, je vais marquer avec attention les pas de ces hommes généreux dont je ne pourrai jamais affez louer le patriotisme; & de ces hommes dont les vertus, la fermeté & la grandeur d'ame, honoreront à jamais l'humanité, de ces hommes ensin, que la barbare animosité semble avoir choisi, pour que l'éclat de leur mérite les rendit plus remarquables. Tel, dans un troupeau nombreux, le plus gras & le plus apparent, est destiné à la mort. Tel dans son jardin ce cruel Romain abbattoit les têtes de pavots que la nature avoit élevée au-dessus des autres. Emblème malheuteux d'une cruauté résléchie qu'on nomme prudence, & politique, mais que le sage traite, avec raison, de barbarie.

Au reste, rapportons préalablement les faits qui ont préparé ce cruel événement.

Il s'écoula un an depuis la lettre du Roi de France qui annonçoit la cession de la Louisiane, jusqu'au moment où Dom Antonio d'W lloa écrivit de la Havane au Conseil supérieur de la Nonvelle de la Havane au Conseil supérieur de la Nonvelle de la Havane au Conseil supérieur de la Nonvelle de la Havane au Conseil supérieur de la Nonvelle de la Nonvell

ž Úřile

Orleans, une lettre dans laquelle il prit le titre de Gouverneur de la Louisiane. (18).

Annoncer la protection d'un Roi bienfaisant, étoit disposer les cœurs à la reconnoissance; & ce sut ce sentiment qui prépara la réception brillante qu'on sit à Monsieur d'W lloa.

Quelqu'un qui a été ménacé d'un grand danger, croit en être préservé à la moindre apparence de secours, quelque cruelle & barbare que soit la main qui le lui présente. Telle étoit la position des habitans de la Louisiane. Ils frémissoient avec raison des cruautés & des vexations qui accabloient les colonies Espagnoles; mais on doit oaresser pendant quelque tems un animal qu'on veut assujettir au joug; personne ne douta que les premieres années de cette nouvelle domination ne fussent marquées au coin de la bienfaisance & de l'équité. L'espérance, compagne fidelle du désir, faisoit regarder la retraite en Europe comme très-facile au bout de quelques années, & on crut qu'au moment où se feroit la prise de possession, on marqueroit un terme à ceux qui seroient décidés à se retirer de la colonie.

Le début du Gouverneur Espagnol sut trop flatteur pour ne pas séduire les trois quarts des colons; mais les gens sensés découvrirent aisément le poison couvert de miel . . . quelques superstitieux regarderent comme un fâcheux pronostic les éclairs & les orages qui accompagnerent les Espagnols depuis leur entrée dans le fleuve, jusqu'à leur arrivée à la Nouvelle-Orléans. Laissons aux siècles d'ignorance leurs augures & leurs auspices . . . parcourons les faits . . .

12

Ils fuff esprits le Polites

épargné
qu'on av
tions qu'
ment bon
fes atten
cette col
d'un hom
pagnol p
aux Fran
trer ainfi
a paru.

Dem A

posoit di

les lumie

hommes. met à p cette im qui recti cette am les cœurs voit pas clémence · Entêté, imaginé. porteme rieux, dans fes rogant o quand o pos; fan fon cab ger; vo corps . il prit le titre

doi bienfaisant, econnoissance; ara la réception

W Iloa. d'un grand danmoindre appaielle & barbare e. Telle étoit ifiane. Ils fréés & des vexaes Espagnoles; uelque tems un joug; personne s de cette nourquées au coin L'espérance, soit regarder la cile au bout de au moment où on marqueroit

pagnol fut trop trois quarts des couvrirent ailé-... quelques le un fâcheux es qui accompaeur entrée dans à la Nouvelle-Orparco leurs auparcourons les

écidés à se reti-

Ils suffirent pour porter la terreur dans les

esprits les plus fermes.

Politesses, égards, prévenances, rien ne sut épargné pour prouver à Dom Wloa le désir qu'on avoit de répondre aux heureuses intentions qu'il témoignoit. Le Créole, naturellement bon, crédule, généreux & sensible, poussaites attentions jusqu'à la bassesse. Peut-être cette conduite attira-t-elle le mépris intérieur d'un homme qui avoit sucé cette haine que l'Espagnol porte à toutes les nations, & sur-tout aux François. Elle ne tarda pas à se démontrer ainsi que son caractère. Le voici tel qu'il a paru.

Dem Antonio d'W lloa, homme à qui l'on supposoit du savoir & de l'érudition, n'avoit pas les lumieres nécessaires pour bien conduire des hommes. Il n'avoit pas cette pénétration qui met à portée de les connoître; il n'avoit pas cette impartialité qui fait éviter l'injustice, ou qui rectifie un jugement faux. Il n'avoit pas. cette aménité, cette douceur, ce liant qui gagne les cœurs, & sur-tout ceiui du François: il n'avoit pas ce mêlange heureux de sévérité & de clémence qui sait punir & pardonner à propos. · Entêté, rien n'étoit mieux que ce qu'il avoit imaginé. Violent, il confondoit dans ses emportemens tous ceux avec qui il traitoit; impérieux, sa volonté devoit faire loi; minutieux dans ses projets; tracassier dans l'exécution, arrogant quand on lui cédoit; timide & souple quand on lui résissoit; inconsidéré dans ses propos; sans dignité, sans générosité, rensermé dans son cabinet, ne se montrant que pour désobliger; voilà l'homme quant à l'ame. Quant au corps il est difficile d'être plus

Ils

petit plus mince que l'étoit Dom Antonio d'Wlloa, une voix foible & aigre annonçoit son caractère. Sa physionomie, quoiqu'assez réguliere, avoit cependant quelque chose de faux; de gros yeux qui toujours baisses vers la terre, ne lançoient que des regards échappés, cherchant à découvrir sans se laisser démêler. Une bouche dont le ris forcé annonçoit la fourberie, la duplicité & l'hypocrisie, terminoit le Portrait de Dom Antonio d'Wlloa.

pag l'ai

LE

am

pe

VO

le

fo

au

m

tı

le n

Plaçons celui du Gouverneur François, pour fervir de pendant à celui-ci. La connoissance du caractere nous met à portée de juger les actions souvent avec plus de certitude, qu'on ne peut juger du caractere par des actions la

plupart du tems mal rapportées.

Mr. AUBRY étoit un petit homme sec, mai-gre, laid, sans noblesse, sans dignité, sans maintien. Sa figure l'auroit fait croire hypro-crite, mais ce vice venoit chez lui d'un excès de bonté qui le faisoit accéder à tout dans la crainte de déplaire, tremblant sur les suites des actions les plus indifférentes, effets naturels d'un esprit fans ressources & sans lumieres; se laissant toujours guider, & dès-lors s'écartant souvent du vertueux dans sa conduite; religieux par foi-, blesse plutôt que par principe, incapable de vouloir le mal, mais le faisant par mollesse humaine charitable; sans générosité ni réflexion, braveguerrier, mais mauvais chef; désirant les honneurs & les dignités, mais n'ayant pas assez de fermeté & de capacité pour en soutenir le poids. Voilà le portrait des deux hommes qui ont fait la perte de la Colonie de la Louisiane,

le premier par méchanceté, le second par foilesse; l'Espagnol par haine & par animosité, le François par ignorance de ses pouvoirs, & de ce qu'il devoit à la place qu'il occupoit.

Voyons-les en actions.

L'à prise de possession au nom du Roi d'Espagne, étoit le premier acte qui eût dû suivre l'arrivée de Mr. d'WLLOA à la nouvelle O R-LEANS. Mais 80 mauvais soldats qu'il avoit amenés avec lui, ne lui parurent pas affez refpectables pour contenir une Colonie dont il avoit conçu l'idée la plus défavorable; & ce fut le prétexte qu'il allégua lorsqu'on le somma de prendre possession. On lui offrit de laisser les troupes Françoises à la solde d'Espagne; mais les foldats demanderent hautement leur congé. Le tems de leur engagement étoit triplé; & on n'auroit pu sans injustice les forcer à servir un autre prince; aussi les garda-t-on toujours à la solde de France, parceque M. d'WLLOA ménaça de se retirer, si on continuoit à le presser sur la prise de possession, & d'aller rendre compte au Roi son maître, des motifs de sa retraite.

M. AUBBY, craignant d'indisposer contre lui les Cours de Versailles & de Madrid, s'il continuoit ses instances, acquiesca à tout ce que voulut Mr. d'WLLOA, cessa de le presser sur la prise de possession, & se laissa absolument conduire par les caprices de cet homme.

Parcourons les Mémoires qui ont paru sur la révolution arrivée dans ce pays, nous y verrons Mr. Aubry faisant à la suite de Dom Wlloa l'office d'un Sergent-Major, & souvent celui de valet. Nous le verrons suivre C 4

Dom Antonio d'W lloa, no cit fon caractère, z réguliere, avoit aux; de gros yeux, cerre, ne lançoient cherchant à décou-Une bouche dont rberie, la duplicité Portrait de Dom

eur François, pour i. La connoissance portée de juger les de certitude, qu'on e par des actions la ées.

it homme sec, maisans dignité, sans t fait croire hyproiez lui d'un excès de tout dans la crainte les fuites des actions naturels d'un esprit eres; se laissant tou-'écartant souvent du ; religieux par foie, incapable de voupar mollesse humaine ni réflexion, brave ef; désirant les honn'ayant pas affez de en soutenir le poids. eux hommes qui ont de la Louisiane, , le fecond par fole & par animolité, le Fran-

aveuglément ses volontés, & lui obèir avec le même empressement qu'à son supérieur. Nous verrons à chaque pas ce Gouverneur François & son autorité exposés aux humiliations & au més pris d'un Espagnol plein d'arrogance. Cependant les troupes Françoises continuerent de faire le service sous le drapeau de leur nation. Les 80 soldats Espagnols étoient cazernés & n'avoient aucun emploi. Le conseil jugeoit au nom du Roi de France, & il paroissoit naturel que jusqu'à la prise de possession, tous les ordres emanassent de M. Aubry. C'étoit à lui que toute la Colonie s'addressoit: vouloit on demander quelque chose à Mr. d'WLLOA, il renvoyoit toujours à la prise de possession, & on regardoit ce moment-là, comme devant marquer le changement de domination.

La lenteur de l'Espagnol à remplir cet acte autentique & nécessaire saissoit l'espoir, qu'il auroit dégoûté sa nation d'un pays qu'il disoit chaque jour ne pas convenir à l'Espagne, & cet espoir étouffoit une partie des gémissemens qu'arrachoit fa conduite.

Quand Dom WLLOA fut suffisamment certain d'avoir par ses ménaces effrayé l'esprit foible, & séduit par ses promesses le cœur intéressé de Mr. AUBRY, il ne garda plus de ménagemens. Avoite il besoin de conférer avec le Gouverneur François, il l'envoyoit chercher par un sergent ou par son négre. Lui parloit-il? c'étolt avec l'arrogance d'un supérieur inso-Tent. Une seule fois l'impertience emut Au-RY qui la releva. On vit le souple Espagnol mollir & ceder, pour reprendre peu après, avec plus d'assurance, un empire qu'on eut craint de ful disputer long-tems.

vive

chtie

men

L'au

toit

fout

men

des

duit

pas C

voir

pare

qu'o

don

yoil

ctoi difa

Cer

Coi

· I

WI

ren

for

ver

reç

vei

êtr

ma DI & obèir avec le périeur. Nous eur François & tions & au mésance. Cepeninuerent de faiur nation. Les azernés & n'asineil jugeoit au proissoit naturel n, tous les or-

ir: vouloit on d'WLLOA, il possession, & comme devantation.

emplir cet acte fpoir, qu'il auqu'il difoit chafpagne, & cet missemens qu'-

ffilamment cerayé l'esprit soile cœur intérda plus de méonférer avec le
oyoit chercher
. Lui parloitsupérieur insonce emut Auouple Espagnol
eu après, avec
n eût craint dé

La colonie voyoit chaque jour avec la plus vive indignation M. Aubry, attendant des heures entieres dans l'anti-chambre de M. d'Wlloa, le moment où cet homme altier daigneroit paroître. L'autorité étoit affoiblie, la dignité royale étoit avilie dans la persone qui étoit faite pour la soutenir: tous les François ressentoient vivement cette humiliation; & lorsqu'elle tombe sur des cœurs peu faits pour l'éprouver, elle produit la fureur & la rage, si la vengeance n'est pas assez prompte.

Chaque jour Dom Wiloa étendoit ses pouvoirs, & M. Aubry ne conservoit plus que l'apparence de l'aurorité (*); cela sut au point qu'on ne distingua plus le ches. Chacun d'eux donnoit des ordres; cependant M. Aubry renvoyoit souvent à M. d'Wiloa, & l'Espagnol affèctoit alors de laisser toute l'autorité à M. Aubry; disant toujours qu'il n'avoit pas pris possession. Cependant il avoit persuadé le contraire à la Cour, & voici comment.

Il y eut un acte passé entre M. Aubry & Dom Wiloa, par lequel le premier convenoit avoir remis à l'Espagnol, la Colonie de la Louisiane conformément aux ordres du Roi son maître, & en vertu des pouvoirs que le dit Dom Wiloa, avoit reçu de la Cour. Cet acte signé des deux gouverneurs seulement, sut fait double & dut être être échangé aux deux Cours.

(*) Nous verrons cependant plus bas M. Aubra avouer en plein Confeil que Dom Wiloa ne sui avoit jamais fait voir qu'une simple lettre de M de Grimal. DI, écrite en Espagnol que M. Aubra n'entendoit pas, & cette lettre annoncoit à M. d Wiloa qui l'expliqua, sa nomination au gouvernement de la Louisiane.

On

Lą

On s'imagine peut-être qu'un pareil traité fut rendu public, qu'il fut lu, affiché, & accompagné de tout l'appareil qui annonce un changement de domination; point du tout. Les habitans de la Louisiane n'eurent pas même en cette occasion la satisfaction nécessaire qu'on donne à un esclave vendu, celle de savoir le moment où il doit obéir à son nouveau mastre. Mr. Aubry ne communiqua cet acte inique & informe qu'à deux personnes, après avoir exigé d'elles le plus grand secret; & celles-ci ne l'ont divulgué qu'après la révolution.

tı

,,

"

99

"

>>

,,

"

,,

"

"

,,

"

,,

"

2,2

"

f

Mais il ne fuffit pas d'avoir mis sous les yeux du lecteur cet acte invalide & injuste; écoutons le détail des moyens qu'employa Mr. d'Wiloa pour l'arracher de Mr. Aubry; c'est ce dernier

qui va parler.

" Dom Wiloa, intimidé par les représenta-», tions du commerce au conseil & par quelques ,, propos menaçans, lachés à dessein à ses oreilles, " se retira au port de la Balife qui est à l'embouchure du fleuve à 32 lieues de la capitale. J'en ,, reçus une lettre par laquelle il me mandoit avoir à me communiquer des choses de la plus grande importance. J'hésitai d'abord si j'abandonnerois mon gouvernement; mais les circonstances me parurent exiger cette démarche de ma part, & je me rendis à la Balise. M. d'Wiloa me représenta que les deux Cours trouveroient peut-être mauvais que la prise de possession n'eût pas été faite, que je devois savoir qu'il lui avoit été impossible de la faire; que cependant, pour satisfaire les deux Mo-, narques, il me prioit de signer un acte qu'il ,, me presenta, par lequel je convenois lui avoir remis la colonie, en vertu du pouvoir que reil traité fut é, & accome un changeout. Les haas même en essaire qu'on de savoir le uveau maître. cte inique & s avoir exigé les-ci ne l'ont

fous les yeux le ; écoutons Mr. d'Wllog est ce dernier

es représentapar quelques à ses oreilles, est à l'emboucapitale. J'en mandoitavoir le la plusgranord si j'abanmais les cirette démarche la Balife. M. deux Cours s que la prise que je devois ole de la faire; les deux Moun acte qu'il enois lui avoir pouvoir que

j'avois

" j'avois de ma Cour, & lui de la sienne. Une », transaction aussi informe me révolta, & j'exi-,, geai une prise de possession autentique, & ,, qui ne pût être ignorée de personne, telle en ", un mot que le bon fens, l'usage, & le droit ", des gens, la demandoient. Mr. d'Wlloa essaya ", de m'en prouyer l'inutilité, je le pressais; alors il me promit de prendre possession aus-, fitôt fon retour en ville. Je fus quelques ,, jours incertain. Mr. d'Wlloa étoit continuellement après moi; tantôt il me prioit, tantôt il me menaçoit de se plaindre de mon refus: " j'étois fort embarrassé; mais à la fin j'acceptai une proposition qu'il me sit & qui me parut " remplir l'objet de la publicité. Je signai l'acte ,, dont j'ai parlé, à condition que la prise de ,, possession se feroit publiquement, aussitôt le ,, retour de Mr. d'Wlioa en ville, & que l'acte ,, qui se passoit entre nous, seroit lu publique-», ment devant la garnison de la Balise, qui se-,, roit aussitôt relevé par un détachement Es-

pagnol.' N'avez-vous jamais vu un enfant qu'un pédagogue severe ménace, prie, intimide pour lui faire faire quelque chose qu'il exige? l'enfant réliste, pleure, se défend, se fâche, & finit cependant par céder, mais sous certaines conditions qui lui paroissent une victoire complete, remportée sur son maître. Tel étoit Mr. Aubry vis-à vis Dom Wlloa: mais achevons le recit du Gouverneur François.

" L'acte passe entre nous deux ", continue M. Aubry, ,, il fut convenu que chacun en en-,, verroit une copie à sa Cour. Je donnai or-", dre à Mr. de Lomer, officier François, com-, mandant à la Balife, de tenir sa troupe sous

les armes le lendemain à huit heures; Dom Willoa donna le même ordre à l'officier Espagnol qui l'avoit accompagné avec un détachement; mais à la pointe du jour, je vis entrer M. d'Willoa dans ma chambre, qui me fit pentir qu'il étoit inutile de lire cet acte desparte de la Balise, puisqu'il ne tarque de la Balise, puisqu'il ne tarque de la Balise, puisqu'il ne tarque de la l'officier François, & il en fit autant de son côté vis à vis de l'officier Espagnol. Je retournai le lendemain en ville, & laissa Mr. d'Willoa à la Balise.

difo

ten

n'e

por

def

ou

COL

Ce

Mı

ger Ma

qu

CE

fl: de le de

Il s'éleva, peu de tems après, des différends pour le fervice entre le gouverneur Espagnol & l'officier François, commandant au port de la Balise. Ce dernier reçut ordre de Mr. Aubry d'obéir à Mr. d'Wlloa, comme à lui même; en conséquence, tout émane de l'Espagnol, rien ne s'exécute que par ses ordres: il change l'établissement de la Balise (19), le place sur le côté gauche du fleuve, s'y transporte, & y arbore le pavillon d'Espagne. On voyoit floter de l'autre côté celui de France, & il y avoit toujours un officier & un détachement François.

Ce fut encore pendant son séjour à la Balise, que Mr. d'Wlloz sit partir 12 batteaux chargés de troupes & de munitions pour aller prendre possession des (20) Illinois dans le haut du sleuve. Toute la colonie parut étonnée de cette infraction aux usages reçus: rien ne sembla plus extraordinaire que de voir dans le même pays deux gouvernemens disférens, deux pavillons & deux chess. On courut chez Mr. Aubry, qui chercha à rassurer, en disant qu'il commandoit toujours jusqu'à la prise de possession, qu'il annonça devoir être saite à l'arrivée de Mr. d'Wlloa.

eures; Dom
ficier Espagun détacheie vis entrer
qui me fit
cet acte dequ'il ne tarJe donnai

Je donnai & il en fit l'officier Efain en ville,

s différends
Espagnol & port de la
Mr. Aubry
même; en
agnol, rien
hange l'étae sur le cô& y arbosit floter de
vavoit tou-

rançois.

à la Balife,

aux chargés

ler prendre

aut du fleu
e de cette

fembla plus

nême pays

pavillons & Aubry, qui ommandoit, qu'il an-[r.d'W'lloa. Ce moment étoit toujours retardé; les troupes, disoit l'Espagnol, étoient en route, il les prétendoit rendues à la Havans; mais on savoit, à n'en pouvoir douter, qu'il n'y avoit dans ce port pour la Louisians que 15 ou 20 personnes destinées à remplacer un pareil nombre de morts ou de désertés.

Qui n'est pas indigné au recit d'une pareille conduite? quelles mênées sourdes & basses! Ce n'est cependant que sur cet article illégal que Mr. Orelly a pu juger comme Espagnols, des gens qu'on avoit cédés, sans même le leur dire. Mais tout ce que j'ai rapporté jusqu'ici, n'est qu'une légere esquisse en comparaison de tout ce qui me reste à tracer, & de ce que je suis obligé de passer sous silence, dans la crainte d'être long.

Il arriva de l'argent de la Havane. M. d'Wiloa favoit que le défaut de payement avoit attiré une partie des murmures: il espéra en les appaisant, pouvoir reparoître en ville avec un peu plus de sûreté pour ses jours: car, suivant l'idée qu'il s'étoit formée, il craignoit continuellement que ces Colons n'attentassent à sa vie (*).

De retour à la ville il se montra plus honnête, flatta des plus belles espérances, laissa entrevoir des projets avantageux qu'il n'avoit pas; lut des lettres de satisfaction qu'il supposa avoir reçues de sa Cour sur la conduite des habitans à son égard. Il flatta la cupidité, promit de prendre bientôt

^(*) Cette crainte étoit pardonnable à un homme qui, fi l'on en croit le rapport public, avoit été obligé de s'évader nuitamment de la ville où il commandoit au Perou, ayant appris que les habitans mécontens vou loient le brûler dans sa maison.

bientôt possession, & ramena un peu le calme dans les esprits. Mais ce calme ne dura qu'autant qu'il put contenir son caractere; & surtout, sa haine & son mépris pour les François. voit !

félici

fouve de F

qui n turel félicit M

faint

tions

touj

çoit

fero M.

Fran

que

au (

Fra

là le poi d'y

pot

pro Fra

ils

dé

av l'e

tre

po

ne.

(21) Malgré les plaintes qu'il en a fait mille fois, M. d'W lloa n'éprouva jamais de la part des habitans que politesses, honnétetés & déférences. Les plaintes & les murmures se portoient à M. Aubry qui les appaisoit, exhortoit à la patience, assuroit que la Cour de France étoit informée par toutes ses lettres des justes sujets de mécontentement des Colons.

Cependant la tyrannie s'établiffoit, & le despotisme prenoit de nouvelles forces. On annulioit les ordonnances ou on les rendoit inutiles; les sujets du Rol de France étoient maltraités, & emprisonnés par ordre d'un homme à qui nul acte public & reconnu ne donnoit de l'autorité:

Jamais position n'avoit été plus cruelle & plus critique que celle des habitans de la Louisiane. La Colonie étoit-elle cédée, ou ne l'étoit elle pas? Si elle l'étoit, pourquoi M. d'Wlloa ne prenoit il pas possession? & pourquoi M. Aubry continuoit - il à gouverner? pourquoi le conseil jugeoit-il au nom du Roi de France? Si au contraire la colonie n'étoit pas cédée à Espagne, que faisoit Mr. d'Wlloa à la Louisiane? pourquoi commandoit-il fans que Mr. Aubry s'y opposat? pourquoi, dans le même tems, l'autorité Françoise étoit elle la seule reconnue & prédominante? à quoi pouvoit tendre ce mêlange d'autorité, d'autant plus funeste qu'on ne savoit à qui s'adresser pour la réparation des maux qu'on éprouvoit chaque jour.

L'acte de céssion, s'il avoit eu son effet, de-

voit emmener sous une nouvelle domination la félicité dont on ne pouvoit encore avoir perdu le souvenir. Telle étoit la promesse facrée du Roi de France à ses sujets de la Louisiane, promesse qui ne faisoit que consirmer ce sentiment si naturel, que les Rois n'ont reçu de pouvoir que pour la félicité des peuples.

Mais vis-à-vis de qui réclamer ces droits faints de l'humanité? à qui faire des représentations? M. d'Wlloa n'en écoutoit point, assuroit toujours qu'il n'en avoit pas le droit, & ménacoit des plus grands châtimens ceux qui lui en feroient lorsqu'il seroit reçu. S'adressoit-on à M. Aubry, il promettoit l'appui de la Cour de France, & les maux ne faisoient que croître;

quelle affreuse perplexité!

(22) Un édit annoncé d'Europe mit le comble au détespoir. Plus de communication avec la France, des impôts, des surcharges; étoit-ce là le prélude de la félicité promise? Perdre l'espoir de communiquer avec sa patrie, & douter d'y jamais pouvoir rentrer. Quelle perspective pour des François dont les facrisses avoient prouvé l'attachement à leur Prince? pour ces François qui ne respiroient qu'après le moment où ils pouroient aller renouveller en Europe un serment de sidélité dont rien ne les avoit encore déliés.

Ici ces sentimens patriotiques se reveillerent avec toute l'énergie que pouvoit leur donner l'essai d'un pouvoir tyrannique avant même d'être réconnu. Le desir de s'y foustraire, dut être le premier mouvement qui succéda à ces transports. Mais le faire sans être criminels; voilà comme pense le François. On n'accusa certainement pas les habitars de s'être écarté de ce

principe.

Ils

peu le calme e dura qu'autere; & fur-François, n a fait miltis de la part etés & déféres se porto-

exhortoit à de France es des justes ns.

On annuloit inutiles; t maltraités, ne à qui nul t de l'auto-

la Louifiane.
l'étoit elle d'Wlloa ne bi M. Aubry uoi le conrance? Si au lée à Espagfiane? pourfubry s'y ops, l'autorité
nue & préce mêlange
u'on ne saon des maux

n effet , devoit

Ils avoient plusieurs moyens de se dérober à la tyrannie naissante, & de jouir des droits que la nature & des promesses royales leur donnoient au repos & au bonheur. Ils savoient que sous le gouvernement Anglois, ils auroient toutes les prérogatives de la liberté. Ils voyoient les Bretons vainqueurs, leur tendre les bras; ils n'avoient que le fleuve à traverser, & ils étoient à l'abri des vexations. Mais un serment de fidélité les attachoit à la France. Rien encore n'avoit détruit ce lien cher & sacré. Devoir, amour, honneur, tout s'opposoit à leur émigration; tout les empêchoit d'écouter les propositions favorables du gouvernement Anglois; tout enfin, les obligeoit à fermer l'oreille aux promesses flatteuses qu'on faisoit à ceux qui voudroient s'établir sur les possessions de S. M. Britanique.

On ne pouvoit pas se plaindre à la Cour d'Espagne des maux dont ménaçoit Mr. d'Wlloa, & dont il accabloit la Colonie: on étoit autorisé à croire que des raisons politiques tenoient les deux Cours de Madrid & de Versailles en suspens sur la possession de la Louisiane, puisque l'Envoyé d'Espagne ne faisoit pas valoir ses pouvoirs. Il pouvoit être considéré comme chargé par sa Cour d'examiner la Colonie, & de lui en rendre compte. On fait que M. d'Wlloa n'a fouvent pris que le titre d'inspecteur. En cette qualité, dans tous les cas imaginables, n'ayant pas pris possession, & ne s'étant pas fait reconnostre, il n'avoit aucun droit au commandement, encore moins à la vexation; car la prise de possession ne lui auroit même pas donnée ce dernier droit si contraire aux ordres, aux volontés, & aux désirs du Roi son maître. Une autre raison confirmoit les François dans l'idée que des arran-

Les h donc tou & l'étan fession, soit de c chés à u courir à établi po leur ren en anno difficulté donné à lettre de afin que avoir rec afficher, Les vre d'a

lettre d

contre

lequel

justice

verner

derent

ils avo

lonie a

gemens pe nie de la

Aubry n'

C. qui, a

au gouve

Colonie a

fonne, ch tholique.

que M. d

gemens particuliers confervoient encore la Colonie de la Louisiane à la France; c'est que Ma Aubry n'avoit pas exécuté l'ordre de S. M. T. C. qui, annonçant l'ordre de cession, ordonne au gouverneur de la Louisiane, de remettre cette Colonie aussitot qu'il se présentera quelque personne, chargée de la recevoir au nom du Roi Catholique... au moins étoit-on autorisé à croire que M. d'Wiloa n'étoit pas cette personne.

dérober t

droits .que

donnoient

que sous le

toutes les

oyoient les

s bras; ils ils étoient

serment de

Rien encosacré. De-

ofoit à leur

écouter les ement An-

ner l'oreille à ceux qui

ns de S. M.

Cour d'Ef-

l'Wlloa, &

t autorisé à

ent les deux

fulpens fur ie l'Envoyé

ouvoirs. Il irgé par sa

i en rendre

n'a fouvent

ette qualité, ant pas pris

nnoître, il nt, encore

e possession

ernier droit

és, & aux

utre raison des arrangemens

Les habitans de la Louisiane, se regardant donc toujours comme sujets du Roi de France, & l'étant en effet (puisqu'aucune prise de posfession, aucun acte public, soit de leur part, soit de celle de leurs Chefs, ne les avoit attachés à une autre domination,) ne pouvoient recourir à d'autre tribunal qu'à celui de S. M. T. C. établi pour le soulagement de ses sujets, & pour leur rendre justice au besoin. Le Roi de France, en annonçant la cession, sembloit prévoir les difficultés qu'elle entraîneroit, puisqu'il est ordonné à Mr. D'ABBADIE de faire enrégistrer le lettre de son Roi au Conseil supérieur de la Louisiane, afin que les différens états de la Colonie puissent y avoir recours au besoin, & de la faire publier & efficher, ce que Mr. d'Abbadie avoit exécuté.

Les habitans de la Louisiane pouvoient-ils suivre d'autre route que celle que leur traçoit la lettre du Roi? En conséquence, ils dresserent une Requête (23) où une partie de leurs griefs contre Mr. d'W'lloa étoit exposée. Celui contre lequel ils pouvoient se récrier avec le plus de justice, étoit son obstination de vouloir gouverner sans avoir pris possession; & ils demanderent que cet homme, de la tyrannie duquel ils avoient tout à redouter, se retirat de la Colonie avec sa frégate & les Espagnols qu'il avoit

amenés, & que la prise de possession fût retardée jusqu'à ce que S. M. T. C. eût ordonné de leur fort. Cette Requête, signée du plus grand nombre des habitans, sut portée au Conseil supérieur, & le jour de l'assemblée générale sut

marqué au 28 Octobre 1768.

Mr. d'Wlloa, effrayé des démarches des habitans, concerta avec Mr. Aubry sur les moyens d'y mettre empêchement. Ils n'en trouverent pas de plus efficace & de plus prompt que de menacer pour intimider: mais difficilement la terreur s'empare-t-elle des gens que le bon droit conduit: des féditicux eussent été effrayés, mais ces colons étoient bien éloignés de vouloir l'être. Ils suivoient une marche dictée par leur Roi, ils s'addressoient à son tribunal; mais par-là ils détruisoient l'ouvrage de Mr. & Wlloa; ils opposoient un obstacle légal aux chaînes qu'il vouloit imposer. Mr. d'W lloa menaça de faire pendre, d'envoyer aux chaînes Mr. Aubry promit de le soutenir. Les habitans, informés de ces résolutions, se transporterent chez Mr. Aubry, lui représenterent les maux dont ils étoient accablés, & la nécessité de s'opposer aux violences d'un homme qui n'avoit aucun titre reconnu. Ils lui rappellerent la lettre du Roi qui leur enjoint de s'addresser au Conseil pour la ratification des articles de la cession. On l'assura de plus que Mr. d'Wlloa n'avoit rien à craindre pour ses jours (*); qu'on respectoit

(*) On fit plus, on offrit à Madame d'Wlloa, effrayée par les craintes de fon mari, une garde des principaux jeunes gens de la ville. Mr. d'Wlloa s'obstina à la refuser, & se réfugia à bord de sa Frégare, pour se mettre, disoit il, à l'abri de route insuite. Une conduite aussi ouverte,

je titre d tems on ble pror Mr. armées s'oppole a Mr. d il y fut Colonie la prise S. M. des hab aller p Coloni mois a dans p se rép léans. au pa meure pre a voir l habita rappo cet é & la déce que

> bitan a ac N conc les

acco

on fut retarit ordonné de du plus grand u Conseil sugénérale fut

rches des haur les moyens en trouverent rompt que de ifficilement la e le bon droit effrayés, mais vouloir l'être. par leur Roi, mais par-là ils Villoa; ils opines qu'il vounaça de faire . . . Mr. Aubitans, infororterent chez maux dont ils de s'opposer n'avoit aucun nt la lettre du

d'Wlion, effrayée le des principaux obstina à la resu-, pour se mettre, ne conduite auffi ouverte,

ler au Conseil

la cession. On n'avoit rien à i'on respectoit je titre dont il le disoit revetu; mats en même tems on prioit Mr. Aubry que le Conseil assem-

ble prononcat. Mr. nabry promit que les troopes ne seroient armées que pour empêcher le défordre, & pour s'opposer aux violences qu'on voudroit faire à Mr. d'Wiloa. Il uffifta lui-même au Confeil, il y fut décide que Mr. I'W llea fortiroit de la Colonie, ainsi que tous les Espegnole, de que la prise de possession ne seroit point tentée que S. M. T. C. n'eût répondu aux représentations des habitans, & on nomma des députés pour les aller porter. Mr. d'W lloa sortit en effet de la Colonie. NB. Sa Frégate n'en partit que cinq mois après; les garnisons qu'il avoit envoyées dans plusieurs forts qui sont le long du sleuve, se réplierent toutes sur celle de la Nouvelle Orléans. Tout cela se passa sans la moindre insulte au pavillon Espagnol, ni aux Espagnols qui demeurerent dans la Colonie. C'est de leur propre aveu que la Cour d'Espagne auroit du recevoir le témoignage de la conduite modérée des habitans dans ces circonstances critiques. La rapport unanime de tous les étrangers fait de cet événement la chose la plus extraordinaire & la plus suprenante pour le bon ordre, à la décence & à la modération auxquels il sembloit que tout le monde contribuoit d'un commun accord. Ces témoignages d'attachement au Roi

ouverte, des procédés aussi honnêtes de la part des habitans, n'annonçoient pas la révolte dont Mr. d'Wlloa les

NB: Si l'on veut des détails plus circonstanciés sur la a accusés. conduite des habitans, en cette occasion, qu'on parcours les mémoires qui se trouvent parmi les notes.

(52)

de France, furent les seules clameurs qui troublerent la tranquillité & le silence pendant trois iours que les habitans furent assemblés à la Nouvelle-Orléans. Aussitôt le départ de Mr. & Wilca, le calme & la tranquillité régnerent; Mr. Aubry éprouva l'obésssance la plus marquée de la part des habitans, & l'on attendoit les nouvelles de France avec le doux espoir de ne point changer de domination.



ETAT-

Depuis

de l'fiane
Frantrend
y ét
la c
qu'i
tou
fe f
de
d'M
d'è
por

ÉTAT-PRÉSENT

eurs qui troupendant trois nblés à la Noue Mr. & Wlles, nt; Mr. Aubry uée de la part s nouvelles de point changer

LOUISIANE.

TROISIEME PARTIE

DEUXIEME SECTION.

Depuis le départ de Dom ANTONIO D'WLLQA

jusqu'à l'année 1771.

N avoit nommé des députés pour aller porter au Roi de France les témoignages de l'attachement de se fidelles sujets de la Louisiane, qui ne demandoient qu'à vivre & mourir françois (23); mais ces députés ne purent être rendus en Europe qu'à la fin de Mars. Mr. d' W lloa y étoit depuis six semaines: il avoit représenté la conduite des habitans & la sienne sous l'aspect qu'il avoit voulu; & la main suprême, qui dirige qu'il avoit voulu; & la main suprême, qui dirige se événemens, ne permit pas que la vérité se fe st jour la premiere aux Cours de Madrid & de Versailles. L'acte passé entre Mrs. Aubry & d'W lloa, acte dont l'irrégularité n'a pas besoin d'être prouvée, servit apparamment à Mr. d'W lloa pour faire paroître les habitans de la Louisiane pour faire paroître les habitans de la Louisiane criminels envers le Roi d'Espagne. La France, d'un autre côté, qui regardoit la cession faite depuis

ETAT-

de

bit

depuis long-tems, voulut à peine écouter les députés, & la réponse qu'on fit à leurs repréfentations fut qu'on ne pouvoit rien entendre fur cette affaire qui regardoit absolument l'Efpagne. Cependant, quand on prouva à la Cour de Versailles que la Colonie de la Louisiane n'avoit pas cessé d'être gouvernée par M. Aubry, & que depuis la paix tout s'y étoit passé au nom du Roi de France. Quand on vit les détails de la conduite de M. d'Wlloa, de celle du Gouverneur François & des habitans, on fut indigné contre l'Espagnol, on méprisa le Gouverneur François, & on pleura de joie en voyant dans les citoyens de la Louisiane le patriotisme que chacun retrouvoit au fond de leur cœur-On admira la conduite sage, ferme, modérée & réfléchie de ces généreux colons; & toute la France eut les yeux ouverts fur leur fort. Le Ministère François sentit qu'on ne pouvoit plus, sans injustice, abandonner des citoyens dont tout le crime, aux yeux des Espagnols, étoit leur trop grand attachement à un Roi qui a fi justement mérité le titre de BIEN-AIME'. On voulut en écrire en Espagne, mais il n'étoit plus tems; on avoit trop tardé, le coup étoit porté. On avoit craint avec raison dans le Consell de Madrid que la France ne purvint à découvrir la fausseté des rapports de M. d'W lloa. & qu'elle ne demandat justice. En conféquence, jamais expédition ne s'est faite en Espagne avec plus de célérité. Déjà les ordres étoient donnés, déjà M. Orelly, Lieutenant-Général, étoit parti pour la Havane, avec ordre de se rendre à la Louistane pour en prendre possession au nom de S. M. C.

Nous approchons du moment terrible qui va décider décider pour jamais du fort de la Colonie. Avant de porter nos regards fur les scênes d'horreur qui me restent à tracer, transportons-nous à la Louisiane, & voyons à quoi s'occupoient les habitans depuis le départ de M. d W lloa.

J'admire tout le long du fleuve les fruits heureux de la liberté & du contentement; chacun a redoublé d'effort: les cultures font dans le plus bel état; les revenus seront plus considérables qu'ils ne l'avoient été dans les tems d'engourdissement marqués par le séjour d'Wiloa. Je vois respirer partout la joie & la tranquillité: l'espoir d'être François ranime tout, & le Gouvernement dont jouissent les habitans; donne une nouvelle vie à toute la Golonie Quel est cet édifice que je vois s'élever au milieu de la ville? C'est le temple du Seigneur; c'est un tribut d'actions de graces que la Colonie offre à celui qui dirige les événemens Bientôt ils y chanteront ses louanges, bientôt il retentira des vœux de chaque citoyen pour son Roi. Plus loin je découvre un autre bâtiment, la curiofité m'y porte; on lit sur l'entrée cette belle infcription: Y. O' Z Y O' L' J E

DU PAUVRE ET DE L'ORPHELIN.

Je vols dans l'intérieur des lits pour les malades, des appartemens pour des femmes en couches, des nourrices pour des enfans Orphélins, des pauvres à qui on fournit la subsissance. Tout est dans le plus grand ordre. Les appartemens font distribués de façon que les secours sont portes à chacun à propos, sans tumulte & sans

en Espagne avec es étoient don--Général, étoit re de fe rendre offession au nom

ine écouter les

t à leurs repré-

t rien entendre

bfolument l'Ef-

rouva à la Cour

la Louisiane n'a-

par M. Aubry,

oit passé au nom

rit les détails de

celle du Gou-

s, on fut indi-

risa le Gouver-

joie en voyant

e le patriotisme

de leur cœur.

erme, modérée

olons; & toute

s fur leur fort.

i'on ne pouvoit

er des citoyens

des Espagnols, nt à un Roi qui

le BIEN - AIME'.

, mais il n'étoit le coup étoit

on dans le Conparvint à décou-

M. d'W lloa, &

n conféquence,

terrible qui va décider

confusion. Je m'informe à qui on est redevable de cet établissement, ainsi que de la fonda-

d'au & d

vers

men

fous

part

tou

cra

lav

les

Le je

1

tion du temple que j'ai vu s'élever.

" Au patriotisme, " me répond quelqu'un, ,, au respect de tous les citoyens pour la Divi-, nité, à l'amour que nous avons les uns pour , les autres, à la pitié que nous ont inspiré les , malheureux dont nous n'avions qu'une foible idée avant la venue de Mr. d'Wllog. Un ac-,, cord unanime a fait ces fondations: le cri général les a proposé; chacun a fourni selon ses facultés, sans taxes, sans impôts L'un a donné le bois nécessaire pour la charpente, ", l'autre les matériaux pour la maçonnerie; ce-, lui-ci des lits , celui-la les autres meubles. , Chacun a concouru à l'envie, & on a pourvu ,, aux fonds nécessaires pour la dépense qui se , fait dans cet hôpital .

O vertu! m'écriai-je plein d'entousiasme, divin patriotisme! de quoi ton feu sacré ne nous rend-t-il pas capables lorsqu'il nous embrase! Parmi quels hommes suis-je transporté? O vous! que je voyois prêts à les condamner comme des révoltés & des féditieux, jugez si de telles actions éclateroient au milieu du tumulte qui accompagne une révolte, & si des cœurs, écralés sous le poids du remord, qui suit l'yvresse de la fédition, seroient capables de sentimens aussi purs, & qui tiennent nécessairement au repos de l'ame & de la conscience. O Monarque heureux qui régne sur les Frarçois, que de tels sujets sont dignes de ton appui! de quelle sélicité ne méritent ils pas de jouir! Leur sort doit être à jamais, de voir croître sous ta domination les sentimens de réligion, d'humanité, de charité & de générosité que je vois briller

il on est redevaque de la fondalever.

pond quelqu'un, ens pour la Divions les uns pour la sont inspiré les ons qu'une foible d' W lloq. Un acations: le cri géa fourni selon ses impôts L'un a ur la charpente, maçonnerie; ceautres meubles.
, & on a pourvu

dépense qui se

d'entousiasme, on feu sacré ne squ'il nous eme transporté?.... condamner comjugez si de telles du tumulte qui les cœurs, écraui suit l'yvresse es de sentimens cessairement au nce. 6 Monar-François, que ppui! de quelle ouir! Leur fort e sous ta domi-, d'humanité, je vois briller

en eux dans un moment où leur volonté n'a d'autre guide que le mouvement de leurs cœurs, de d'autre frein que le désir de prouver à l'univers entier combien ils te chérissent. Ces sentimens sont étayés par l'espoir qu'ils ont de vivre sous tes heureuses loix, de voir leurs ensans partager avec eux ce bonheur.

partager avec eux ce bonneur

Mais d'où vient ce murmure général dans
toute la ville? Chacun se parle à l'oreille, on
toute la ville? Chacun se parle à l'oreille, on
toute la ville? Chacun se parle à l'oreille, on
toute la ville? Chacun said la pâleur est sur tous
savoir ce que l'on fait; la pâleur est sur tous
se visages, bientôt je vois couler des larmes.
Les sanglots étoussent les cris de la douleur;
les sanglots étoussent les cris de la douleur;
je prends part à l'effroi public, je m'informe
du sujet de cette allarme générale, du malheur
du sujet de cette allarme générale, du malheur
effective dont chacun parost pénétré.

du sujet de cette allarme générale, du malheur affreux dont chacun paroît pénétré.

"Nous sommes perdus; "me dit un citoyen, notre Roi nous abandonne, les Espagnols sont à la Balife, ils viennent prendre possession de

Cette nouvelle étoit d'autant moins croyable, que des lettres arrivées le 19 Juillet de cette année 1769, laissoient à la Colonie l'espoir de ne point passer sous la domination Espagnole, & qu'on n'étoit qu'au 25 du même mois. Cependant cette nouvelle ne se confirma que trop tot. Un Officier Espagnol, depêche par Mr. Orelly, apportoit à Mr. Aubry une lettre, par laquelle cet Officier-Général annonçoit qu'il venoit, au nom du Roi son Maître, pour prendre possessession de la Colonie; pour soumettre à son obeillance, au cas d'opposition, mais pour combler la Colonie de ses bienfaits, s'il étoit reçu comme il devoit s'y attendre. Cette lettre étoit accompagnée d'ordres de la Cour de France à M. Aubry, de remettre la Colonie aux Espagnols. D 5

Mr. Aubry, qui savoit les dispositions où étoient les habitans de refuser constamment la domination Espagnole, & de s'opposer à leur entrée dans le fleuve, s'il n'y avoit pas des ordres précis du Roi de France, s'empressa à rendre publics ceux qu'il avoit reçus. Il avoit aussi des précautions à prendre contre l'émigration à laquelle les habitans paroissoient résolus. C'est pourquoi il lut dans l'assemblée générale du peuple, qu'il convoqua, la lettre de Mr. Orelly, contenant ses promesses de traiter favorablement les habitans, s'ils ne s'opposoient pas à la prise de possession; mais aussi ses ménaces, au cas de refus. Ces menaces produisirent un effet contraire à celui que M. Aubry s'en étoit promis; elles étoient peu propres à intimider les habitans de la Louisiane. Tout le monde sait d'ailleurs que 200 hommes bien résolus, eussent pu empêcher M. Grelly, Général Espagnol, de pénétrer à la Nouvelle-Orléans, quoiqu'il eût 3000 hommes, tant de troupes réglées que de milice fur vingt-cinq bâtimens de transport. Il ne faut que connoître le local du pays pour sentir cette vérité (24). Ainsi on juge aisément de l'effet que dûrent produire les menaces de M. Orelly, aussi révolterent-elles les moins déterminés. Déjà les Cocardes blanches s'arboroient, déjà on se préparoit à marcher aux ennemis, quand M. de la Freniere, Procureur-Général au Conseil-supérieur, homme éloquent. & en qui on avoit la plus grande confiance, arrêta cette fougue par un discours dont voici la substance.

,, Citoyens compatriotes, lorsque vous vintes porter au Conseil vos justes représentations, auxquelles S. M. vous autorisoit dans l'acte de cession, vous me vites approuver votre zète

patrio-

patrio

cution

ratific

l'acco

aimé la c

pour

vous

meff

com

s'op

rage

arm

VOS

vot

con

qui

eft

exp

nei

pai

ph

qu ye éc fo fr sitions où étoient nment la dominaser à leur entrée is des ordres pré-Ma à rendre pu-Il avoit aussi des l'émigration à lat résolus. C'est générale du peu-de Mr. Orelly, er favorablement ent pas à la prise naces, au cas de nt un effet conen étoit promis; nider les habitans de fait d'ailleurs eussent pu emagnol, de pénéoiqu'il eût 3000 es que de milice sport. Il ne faut pour sentir cette ément de l'effet es de M. Orelly, léterminés. Déjà ent, déjà on se is, quand M. de au Conseil-supéqui on avoit la

ance. rsque vous vinreprésentations, t dans l'acte de iver votre zele

ette fougue par

patrio-

patriotique, & vos demandes eurent leur execution. Le désir commun est, je le sais, la ratification des articles de l'acte de cession, & l'accomplissement des ordres de notre Roi Bienaimé: aujourd'hui S. M. ordonne de remettre la colonie aux Espagnols & M. Orelly, venu pour en prendre possession au nom de S. M. C. vous fait, de la part de ce Monarque, les promesses les plus autentiques, si vous le recevez comme vous le devez; & il menace, si l'on s'oppose à son entrée. Je sais que votre courage vous fait mépriser les menaces, & que son armée céderoit bientôt à vos efforts. Je vois vos cœurs patriotes brûler du désir de fignaler votre valeur à la défenfe de vos foyers; mais contre qui allez-vous combattre? contre les allies de votre Prince, & contre un Monarque qui vous fait assurer de sa bienveillance. Quel est, d'ailleurs, celui d'entre vous qui voudra exposer sa famille aux suites funestes des evènemens de la guerre, lorsqu'il lui reste un autre parti à prendre? Des veuves éplorées, des orphélins abandonnés à la commisération publique, des familles détruites; croyez moi, citoyens, que ces malheurs vous touchent & vous éclairent. Nous nous ensévélirons, dites-vous, sous les ruines de notre patrie, & nous ne souffrirons jamais une domination qui nous expose à l'esclavage.

Tels font les discours que l'ammosité vous a dicté vingt fois. Mais qui est ce qui vous les avoit inspirés? l'horreur que vous aviez conçue de la conduite de M. d'Wiloa

· Iti c'est un officier général, dont la réputation vous est connue, Irlandois de nation, & qui n'est parvenu au grade de lieutenant-général que par ses services dans les armées Françoites: il

promet folemnellement la bienveillance de son Roi, si la prise de possession se fait librement. Voudriez - vous exciter la colere de ce Monarque par une conduite opposée à celle que le devoir, la raison & le bon sens doivent vous in-

fpirer?

Un autre motif doit en vous étouffer tout ressentiment. La France vient de voir avec attendrissement vos efforts patriotiques; l'Europe entiere, en admirant votre fermeté, a vu avec surprise la conduite sage & modérée que vous avez tenue, aujourd'hui tous les yeux sont ouverts fur vous; ternirez vous, par un moment de fougue & d'emportement, la gloire que vous vous êtes acquise? On a vu jusqu'ici en vous des François attachés à leur prince, pleins du désir de rester sous sa domination; l'Espagnol même n'a pu. sans injustice, vous regarder. autrement.... Mais aujourd'hui, que les ordres du Roi portent de recevoir une nouvelle domination, aujourd'hui que les Espagnols arrivent pour prendre autentiquement possession, & détruire par une conduite opposée à celle de M. d'Wiloa, les préjugés que vous avez conçus du gouvernement Espagnol, pourquoi vous opposer à leur entrée? Criminels alors aux yeux de l'univers, regardés comme des révoltés & des séditieux, on verra sans pitié les maux les plus affreux fondre sur vous, & vos cendres, que vous voudriez, dites-vous, mêler à celles de votre patrie, ne seront point arrosées des larmes des généreux François dont vous excitez aujourd'hui l'attendrissement".

,. Ne démentons pas, croyez moi, citoyens, », l'idée avantageuse qu'on a conçue de notre. , modération. Que toute la France, en nous

, voyant

" s'éc

, poin

) mer

, pour

" dre

,, yo

,, d'

10

lenc

cou

ente

che

se i

yag fen

un dif

pe for la ce for je

'n to &

" do

un

veillance de fon e fait librement. re de ce Monarcelle que le dedoivent vous in-

s étouffer tout t de voir avec otiques; l'Euroe fermeté, a vu & modérée que ous les yeux sont us, par un mont, la gloire que vu julqu'ici en r prince, pleins pination; l'Espa-, vous regarder ui, que les orir une nouvelle s Espagnols arrint possession, & ée à celle de M. us avez conçus urquoi vous opalors aux yeux des révoltés & tié les maux les vos cendres, , mêler à celles arrofées des lar-

moi, citoyens, onçue de notre. rance, en nous , voyant

it vous excitez

,, voyant obeir aux ordres de notre roi, puisse , s'écrier avec transport, l'éloignement ne change ,, point le cœur des François : l'espace immense des 3, mers ne peut affoiblir l'attachement qu'ils ont tous ,, pour leur roi , & le respect qu'ils doivent à ses ordres. L'intérêt de l'état exige que nous so-" yons Espagnols; perdre le titre honorable de François, renoncer à sa patrie, est aujourd'hui un facrifice que la France exige de nous, & dont les cœurs généreux nous tiendront com-,, pte. Attendons tout d'un roi bienfaisant, d'un roi du même sang que le nôtre, écoutons les promesses de celui qui le représente, & tâchons d'en mériter l'exécution par une conduite soumise & respectueuse".

lci M. de la Freniere cessa de parler. Le silence le plus profond avoit accompagné son discours, mais bientôt un murmure général se fit entendre dans toute l'assemblée. Tel aux approches d'un orage des vents opposés, produisent en se rencontrant, un bruit confus qui laisse le voyageur en doute sur ce qui arrivera. Ainsi les sentimens partagés produisoient dans l'assemblée un bourdonnement qui ne permettoit pas de distinguer quel seroit l'avis qui prévaudroit. Cependant le plus grand nombre, entraîné par la force de la raison, & par le discours que M. de la Freniere venoit de prononcer avec ce feu & cet air persuasis qui accompagnoient tout ce qui sortoit de sa bouche; le plus grand nombre, disje, pencha pour le parti de la modération. Alors ce procureur-général reprit ainsi la parole, & bientôt on n'entendit plus que lui.

Généreux Compatriotes, leur dit-il, je vois avec la satisfaction la plus grande, l'effet que produisent sur vos cœurs les réprésentations que m'ont

dictées mon amour pour vous, & mon zèle pour vos intérêts. Les mêmes sentimens m'animent & m'éclairent; écoutez ce qu'ils m'inspirent. Une seule difficulté tient que ques personnes en suspens; elles craignent que S. M. C. ne soit irrité du renvoi de M. d'Wiloa, & que M. Orelly ne soit l'exécuteur de sa vengeance plutôt que

le chargé de ses bienfaits.

Diffipons une pareille crainte, la parole de ce général doit nous rassurer sur cet effroi ; &, fût-il réel, seroit-ce le moyen de l'appaiser que de courir au devant de lui les armes à la main? Montrons-lui au contraire toute la foumission & le respect que nous devons à son maître. N'attendons pas qu'il vienne ici en recevoir le serment solemnel, portons-le lui; députons quelqu'un de nos concitoyens, & que M. Orelly juge à quoi M. d'Wlloa eût dû s'attendre, si sa conduite eut été conforme à la raison, à la justice, & à son devoir. Je m'offre d'aller porter seul votre hommage & votre serment. Si le courroux des Espagnols a marqué quelque tête, ce doit-être la mienne. J'ai prononcé le premier contre un homme injuste & infractaire. J'irai offrir aux Espagnols cette tête dont le sacrifice me coutera peu, si sur tout à ce prix je puis assurer le bonheur & la tranquillité de mes concitoyens.

Ce Discours, auquel le patriotisme prétoit un enthousiasme, fit sur tous les cœurs l'impression qu'on devoit en attendre. On s'empressa de témoigner à M. de la Freniere la reconnoissance publique, & chacun fut jaloux de s'exposer au danger, s'il y en avoir, ou du moins de le par-

tager avec lui.

Ses amis voulurent le détourner d'une démar-

vous, & mon zèle pour es sentimens m'animent ce qu'ils m'inspirent. t que ques personnes en que S. M. C. ne foit Wiloa, & que M. Orella vengeance plutôt que

2

crainte, la parole de ce er sur cet effroi; &, moyen de l'appaiser que ui les armes à la main? e toute la foumission & ns a ion maître. N'atici en recevoir le ser-·le lui; députons quelis, & que M. Orelly eût dû s'attendre, si sa ne à la raison, à la ju-Je m'offre d'aller porvotre serment. Si le marqué quelque tête. J'ai prononce le preinjuste & infractaire. cette tête dont le sa. fur tout à ce prix je la tranquillité de mes

patriotisme prêtoit un les cœurs l'impression On s'empressa de téere la reconnoissance loux de s'exposer au u du moins de le par-

tourner d'une démars

che qui paroissoit téméraire. On savoit, à n'en point douter, que les Espagnols regardoient M. de la Freniere comme l'auteur du renvoi de M. d'Wlloa: fi leur couroux subsistoit, pouvoientils lui pardonner? Les représentations de ses amis, les larmes de son épouse, rien ne put le retenir, chacun fentit les risques auxquels il s'exposoit, mais, malgré cela, on avoit une espece de confiance dans les promesses de M. Orelly.

Plaçons ici le portrait de M. de la Freniere: le rôle qu'il a joué dans tout le cours de cet événement, rendra plus intéressant ce que j'ai à dire sur cet homme extraordinaire; je le pein-

drai d'après ses compatriotes.

M. de la Freniere, originaire Canadien, étoit né à la Louisiane, fils d'un conseiller au conseil supérieur. Il avoit été élevé en France, où il avoit suivi l'état de son pere. Il revint à la Louisiane, fut employé dans le conseil, & parvint à être procureur général dans un âge où le commun des hommes est encore à la liziere dans la carriere qu'il avoit embrassé. C'est dans cette place que les troubles de la colonie lui ont fait jouer le plus grand rôle. M. de la Freniere avoit dans l'imagination & le caractere tout le feu & toute l'ardeur qui conduisent aux grandes choses. Parlant avec cette affurance que donne une éloquence mâle & nerveuse, faite pous subjuguer les esprits. Il joignoit à cet avantage une figure noble, un port majestueux, un air honnête, une taille élevée: si on eût voulu peindre un guerrier, on lui cût donné la taille de M. de la Freniere, son port affuré, ses yeux pleins de feu, son teint mâle & rembruni.

Emi

A ces avantages extérieurs, il joignoit un grand fonds de générosité & de sensibilité. Il étoit compatissant, magnifique dans ses libéralités, prodigue dans ses bienfaits, patriote zélé, représentant avec ostentation, mettant de la dignité à tout ce qu'il faisoit, populaire, affable & bon. Il devoit toutes ces qualités à la nature, & ses défauts n'en étoient pas. Il eût fait l'étonnement de son siècle, si la vivacité de son caractere & le seu de son imagination eussent été tempérés dans l'âge où il est si nécessaire d'y mettre un frein. Il eut fait peut-être l'admiration de l'Europe, si ses talens supérieurs eussent été mieux dirigés, & qu'un amour propre immodéré n'en eût pas terni l'éclat. Peut-être est-ce à ce défaut, qu'on pardonne difficilement, que M- de la Freniere dut le grand nombre d'ennemis que nous allons voir fondre sur lui. peut - être aussi est - ce une suite de cette fatalité attachée au mérite, d'être toujours en bute à la jalousie & à la critique. Cependant on convient généralement que la plupart des perfonnes qui déposerent contre ce galant homme, avoient été comblées de ses bienfaits, & lui devoient leur bien-être & la vie.

Revenons à la Députation des Habitans.

M. de la Freniere, malgré tout ce qu'on lui put dire, fut au-devant de M. Orelly, accompagné d'un habitant & d'un négociant..... Ce général les reçut avec les marques de la plus grande bienveillance; il parut flatté de leur démarche, & réitera en leur prélence les promeffes qu'il avoit faites à M. Aubry. Il pria ces Messieurs d'assurer les habitans du désir qu'il

ieurs, il joignoit un é & de sensibilité. Il fique dans ses libéralienfaits, patriote zélé, ation, mettant de la it, populaire, affable ces qualités à la naétoient pas. Il eût iécle, si la vivacité de on imagination eussent i il est si nécessaire d'y fait peut-être l'admitalens supérieurs eusqu'un amour propre ni l'éclat. Peut-être ardonne difficilement, lut le grand nombre voir fondre sur lui. fuite de cette fatalité e toujours en bute à Cependant on conplupart des perfonnes. lant homme, avoient

ion des Habitans.

gré tout ce qu'on lui e M. Orelly, accomn négociant..... Ce marques de la plus rut flatté de leur déprélence les promes-Aubry. Il pria ces bitans du désir qu'il avoit

faits, & lui devoient

avoit de travailler à leur félicité & à leur repos. En faisant les adieux à M. de la Freniere, au moment où ce dernier prit congé de lui, Monfieur , lui dit-il, ,, on avoit noirci votre con, duite à la cour de Madrid, mais dans l'éloige, nement, les objets prennent une forme diffé, rente de celle qui leur est propre. Je vois que , vous avez fait votre devoir, soyez sûr qu'il ne , vous arrivera rien; je veux être votre ami ". Sur ce il lui serra la main......

A des témoignages aussi affectueux, les députés purent à peine répondre, tant ils étoient

lis s'empresserent à venir rassurer leurs familles, qui depuis leur départ étoient dans les allarmes. Bientôt le détail de la réception que leur avoit fait le général, sut le sujet de l'admiration publique, bientôt la ville retentit des louganges de M. Orelly; & sa conduite vis-à-viz des habitans, pendant les trois semaines qu'il passa dans le sleuve, augmenta l'estime & la considération d'un chacun.

Cependant quelques personnes sensées entrevoyoient aisément le motif de ces déhors séduifans. On comprit que les politesses dont il avoit
accablé M de la Freniere, n'étoient qu'un appas trompeur pour entraîner dans ses siets toutes les personnes sur lesquelles le couroux de
l'Espagne devoit tomber; car on ne s'imaginoit
pas que M de la Freniere sût le seul. On croyoit encore moins, que pour la simple prise de
possession de la province de la Louisiane, l'Espagne eût envoyé un Lieutenant-général & 3000
hommes de troupes. Tout cet appareil annoncoit des desseins moins pacisiques que ceux dont
en saisuit parade. M. Orelly, disoit-on, est

fron bon politique pour avoir arrêté M. de la Freniere, avant que d'avoir affermi son autorité; c'eût été déclarer son dessein. Il veut des victimes, à quel prix que ce soit, & les autres lui eussent échappées; car ce trait de sévérité l'eût exposé à voir suir devant sui tous les habitans

fur les terres Angloises.

Ces réflexions frapperent quelques habitans. On essaya vainement de convaincre M. de la Freniere que la réception favorable de M. Orelly n'étoit qu'un piége dangereux. On lui remit devant les yeux tout ce qu'on avoit éprouvé de M. d'Wiloa; on lui cita vingt traits de l'histoire où la conduite des Espagnols avoit confirmé le caractere qu'on leur supposoit. On lui rapporta des exemples, où les promesses au nom de leurs Rois n'avoient point tenues contre le ressentiment, & que dans toutes les occasions les déhors séduisans avoient toujours préparé la vengeance qu'ils méditoient. Mais jamais on ne put faire croire aux habitans que la duplicité & la fourberie pussent être portées jusqu'à ce point; & l'air de M. de la Freniere son ami, se représentoit à son esprit, toutes les sois qu'on vouloit lui desiller les yeuxs on lui traça les horreurs auxquelles il exposoit sa famille, que les Espagnols avoient marqué comme la plus contraire aux entreprises injustes de M. d'Wilos. Tous ses parens l'exhorterent en vain à passer sur les terres Angloises; le séjour de M. Orelly dans le fleuve laissoit la plus grande facilité pour l'émigration; mais rien ne put ébranler la constante fermeté du Procureur - général. Il se fut cru deshonoré d'assurer ses jours par la fuite, n'ayant sur tout rien dans sa conduite, qui pût l'exposer au danger dont on vouloit à chaque instant l'effrayer.

Les la féc l'émig cues ' que l timen qui ja um ce des a d'une que ! fouil! la N fon I conq mais lut offici d'W accu 5, là

> rnên Fran fidé ne d mer pag

reil

de n

l'ap

ber

roir arrêté M. de la affermi son autorité; i. Il veut des victiit, & les autres lui trait de sévérité l'eût ui tous les habitans

quelques habitans. onvaincre M. de la orable de M. Orelly ux. On lui remit n avoit éprouvé de gt traits de l'histoi. nols avoit confirmé osoit. On lui rapromesses au nom de ues contre le ressenes occasions les déurs préparé la venis jamais on ne put ie la duplicité & la es jusqu'à ce point; on ami, se repréles fois qu'on voun lui traça les honsa famille, que les omme la plus cones de M. d'Wllos. en vain à passer sur our de M. Orelly rrande facilité pour ut ébranler la congénéral. Il fe fut jours par la fuite. conduite, qui pût

vouloit à chaque

Les promesses du Général Orelly entraînerent la sécurité des habitans. Du moins elle arrêta l'émigration de bien de personnes, qui convaincues de leur innocence, sentoient cependant que le parti le plus sage, étoit d'éviter le ressent iment d'une nation qui se croyoit offensée, & qui jamais n'a su pardonner. Mais malgré cela, un certain hommage rendu au cœur humain par des ames vertueuses, écartoit toujours l'idée d'une fourberie aussi atroce & aussi infâme que celle dont nous allons voir M. Orelly se souiller.

Le 17 d'Août 1769, M. Orelly parut devant la Nouvelle Orleans avec toute fa flotte ! son projet étoit d'y entrer comme dans une ville conquise, tambour battant, mêches allumées; mais sur la représentation de M. Aubry, il voulut bien agir avec plus de confidération; cet officier lul ayant parlé de l'expulsion de M. d'Wlloa, Monsieur Orelly coupa court à cette accusation, en lui disant se l'éponge est passée 5, là dessus, tout est oublié, n'en parlons 5, plus..." Il affecta même de tenir un par reil langage dans ces premiers momens. Le lende main 18. la prise de possession se fit avec tout l'appareil & toute la pompe accoutumée, & au même moment, en vertu des ordres du Roi de France, M. Aubry délia les habitans du ferment de fidélité qu'ils devoient au Roi: dans cette semaine & dans la sulvante, M. Orelly recut le ferment libre de tous ceux qui voulurent être Efpagnols."

Jusques-làrien n'annonçoit les projets de fourberie qu'on supposoit à M. Orelly. Pouvoit-il arrêter & punir des gens dont il déclaroit l'innocence, chaque sois qu'il recevoit un serment

Ea

de fidélité? Ces réflexions augmentoient la sécurité de ceux à qui l'on parloit d'emprisonnement & de punition. Cependant le 21 Août, M. Orelly arrêta prisonniers d'état M. de la FRE-NIERE, Procureur général, M. de MAZAN, Capitaine au service de France, Chevalier de Saint Louis, & d'une très ancienne maison de Provence; M. le MARQUIS, chevalier de Saint Louis, Commandant les troupes du régiment Suisse d'Alwe; M. HARDY DE BOIS BLANC, conseiller; Mrs. CARES; MILETS, aîné & cadet; Pourer l'ainé; PETIT; BRAU, négocians; Doucer, avocat, & VILLEROY, Capitaine de milice. Ce dernier étoit prêt à s'embarquer pour passer sur le territoire des Anglois avec tout ce qu'il pouvoit avoir. Il re-çoit une lettre de M. Aubry qui lui enjoint de se rendre en ville pour parler à M. Orelly, & il donne sa parole d'honneur qu'il ne lui sera rien fait. M. Villeroy hésite un moment, mais fur la parole d'honneur d'un Commandant François, le désir de lui prouver un reste d'obéissance, l'emporte sur la juste idée qu'il avoit de la fourberie du gouverneur Espagnol; il se rend en ville. A peine y est- il qu'on le fait prisonnier, & qu'on le conduit à bord d'une frégate., Traitres, "leurdit-il, vous avez craint " de nous déclarer vos projets odieux; vous " êtes trop assurés de ne pouvoir nous vaincre ,, qu'en nous trompant. Si vous avez cette ,, bravoure dont vous vous forcez de faire para-", de , rendez - moi la liberté: laissez - moi choi-,, fir 200 hommes parmi mes compatriotes, ,, combattez nous avec vos trois mille, & s'il ,, échape un feul Espagnol, dites que nous fommes des lâches & des infames: mais vai-,

fente, l'étend un co écuma Il e meurt geance - Peri Canad ferme mais f Il éto march fon a fréné avoier me re mais le géi Allen d'évé te bra regre

Franç

fur fa

& po

façon

fieur

publi

res;

II

,, nem

" crue

,, mor

, rir

ment i

16-

" nement vous flattez-vous de nourrir vos yeux " cruels & fauvages du spectacle barbare de ma " mort, VILLEROY ne sut pas fait pour pé-" rir sur un échasaud". Dans le même moment il veut forcer la garde, l'officier se présente, & d'un coup de pied dans la poitrine il l'étend sans connoissance; un soldat lui donne un coup de bayonnette dans la cuisse, il tombe écumant de rage & de fureur.

Il est trois jours dans cet état affreux, & meurt désesperé de n'avoir pas assouri sa vengeance.

Personne de plus brave que M. de Villeroy; Canadien d'origine, il en avoit la valeur, la fermeté & l'esprit libre : violent & plein de seu, mais franc, loyal & ferme dans ces rélolutions. Il étoit de la bonne talle, & bien fait, sa démarche étoit affurée, fon regard fier & martial; son attachement à son Roi tenoit plutôt de la frénésie que du patriotisme. Si tous les colons avoient penté comme lui, s'ils avoient eu fafer, me résolution; je doute que l'Espagnol est jamais pénétré à la Nouvelle Orléans. Il avoit le génie de la guerre, il avoit été choisi par les Allemands & les Acadiens pout leur chef, en cas d'événement, & fans doute fous ses ordres, cette brave troupe eut été invincible. Je quitte à regret un homme de cette trempe; je laisse aux. François patriotes le soin de répandre les lauriers fur sa tombe. Revenons aux autres prisonniers, & pour mieux juger de M. Orelly, voyons la. façon dont il s'y prit pour arrêter ces Meiof the court of the court of the

Il savoit le crédit qu'avoient sur l'esprit da public les personnes qu'il devoit faire prisonnieres; il craignit qu'une conduite ouverte n'ex-

-

ugmentoient la sécu-

it d'emprisonnement

nt le 21 Août, M.

état M. de la FRE-

d, M. de MAZAN,

ance, Chevalier de

ancienne maison de

, chevalier de Saint

roupes du régiment

DE BOIS BLANC,

MILETS, aîné & TIT; BRAU, né-

, & VILLEROY,

ernier étoit prêt à

r le territoire des

uvoit avoir. Il re-

RY qui lui enjoint

parler à M. Orelly,

ur qu'il ne lui sera

un moment, mais

Commandant Fran-

un reste d'obéissan-

ée qu'il avoit de la

pagnol; il se rend

i'on le fait prison-

bord d'une fréga-

vous avez craint

jets odieux; vous

ivoir nous vaincre

vous avez cette

orcez de faire para.

laissez - moi choi-

nes compatriotes.

trois mille, & s'il

dites que nous:

infames: mais vai-

sitat une émeute, & pour s'assurer de ceux qu'il vouloit arrêter, voici ce qu'il fit. Le 20 Août au soir, il sit venir les colonels des deux régimens qu'il avoit amenés: " Monsieur, " dit-il à celui de Lisboa, ,, vos grenadiers ont la ré-,, putation de bien manœuvrer, je ferai bien ,, aise d'en juger; ceux de l'autre régiment , prendront aussi les armes, & pour les encou-,, rager, il n'y aura qu'à y joindre les quatre premieres compagnies de chaque régiment, " & que les autres se tiennent au quartier, prê-,, tes à marcher, si on le leur ordonne; ren-", dez-vous ici demain à onze heures". Le lendemain matin M. Orelly envoya chercher par ses Aides-de-Camp les personnes qu'il vouloit arrêter, & à mesure qu'elles entroient, il les faifoit affeoir, leur parloit avec la plus grande affabilité, & les laissoit dans la persuasion que son but étoit de conférer des affaires de la cokonie; Il les amusa ainsi jusqu'à ce que les grenadiers & les autres compagnies, la bayonette au bout du fusil, eussent entouré le gouvernement. Alors il appella les uns après les autres, ces Messieurs que j'ai nommé plus haut, les fit passer dans un appartement voisin, où on leur demandoit leurs épées; une garde les accompagnoit alors à la prison qui leur étoit deftinée.

Mr. le Marquis, en lui remettant son épée, lui dit, " je l'ai toute ma vie portée au servi, ce du Roi de France; je suis saché de n'en avoir pas fait un meilleur usage. Si c'est un, crime d'être trop bon François, je mourrai criminel, car je mourrai François.

M. de la Freniere & M. de Mazan, qui l'un l'autre tenoient à toute la colonie, furent

mis

qu' Ce

toi

les

E ch S N P V

assurer de ceux qu'il u'il fit. Le 20 Août onels des deux régi-, Monsieur, " dit-il renadiers ont la réuvrer, je serai bien de l'autre régiment , & pour les encouy joindre les quatre e chaque régiment, ent au quartier, prêleur ordonne; rene heures". Le lende. hvoya chercher par sonnes qu'il vouloit les entroient, il les avec la plus grande s la perfuation que des affaires de la cojufqu'à ce que les pagnies, la bayonet. nt entouré le gou la les uns après les i nommé plus haut, tement voisin, où ées; une garde les

mettant son épée, le portée au servisuis fâché de n'en lage. Si c'est un nçois, je mourrai ançois.

n qui leur étoit de-

Mazan, qui l'un colonie, furent

mis

mis dans des caves au deffous de la maison qu'occuppoit une partie des troupes Espagnoles. Ce traitement en apparence plus distingué, n'étoit qu'une sûreté de plus de la part du général, les autres furent conduits à bord de dissérens bâtimens, & tous gardés à vue.

On mit leurs biens en séquestre, des sentinelles dans leurs maisons, & leurs papiers furent visités & faiss. On avoit fait mettre un garde Espagnole au greffe, & une garde Françoise chez M. Foucaut, Commissaire-ordonnateur pour S. M. T. C. Mr. Aubry, à la follicitation de Mr. Orelly, fit cette fausse démarche; il fit plus. Il se transporta chez Mr. Foucaut, & voulut l'interroger; ,, avez-vous un ordre du ,, Roi votre maître & le mien, qui vous établis-,, fe mon juge, lui dit cet ordonnateur; fi , vous n'en avez pas, je prends acte de votre , injustice à mon égard & je rendrai compte , aux juges que S. M. T. C. établira pour , m'entendre sur votre conduite & la mienne; ,, en consequence Monsieur, je demande à ,, passer sur le premier bâtiment qui partira pour ,, la France; il en mettra demain un à la voile, 5, & je m'émbarqueral dessus, si vous le voulez , bien. " Mr. Orelly & Mr. Aubry n'oferent prendre sur eux de le refuser. Mr. Foucaut s'embarqua le lendemain, & arrivé en France, il fut transféré à la Bastille, où il est encore détenu. 122 11 192

Le nombre des victimes n'étoit pas rempli; il en restoit encore une à arrêter. Cette victime étoit chère à la colonie par l'étendue de sa famille, par sa naissance, & par les services signales de ses ancêtres auxquels on devoit la découverte & l'établissement de la Louissance.

4 C

perte

taine

il fe

l'abr

la ra

bert

dob

s'ét

fe f

des

fille

liai

qu' Eff

ble

fui

ce

re

fo

did de il b

Cette victime étoit encore plus précieuse par son mérite personel; Mr. de Noyan étoit fils d'un ancien lieutenant de Roi de la Louisiane, dont on ne prononce dans ce pays le nom qu'avec respect & reconnoissance. M. de Bierville, Gouverneur & fondateur de la nouvelle Orléans étoit son oncle, ainsi que Mr. d'Iberville officier distingué dans la marine par ses talens, & dans la colonie pour y avoir porté les premiers établissemens, & s'en être déclaré le protecteur & l'appui..... Mr. de Noyan n'avoit que 32 ans. Il sembloit que la nature cut pris plaisir à rassembler, dans ce jeune homme, toutes les graces extérieures, ainsi que les qualités de l'esprit & du cœur qui attirent la confidération & l'amour. On eut pu le regarder comme un modèle de perfection , si la nature n'en étoit pas avare. Il avoit une phisionomie noble, décente & honnète, un abord gracieux, une taille haute, un port assuré, un ton de voix doux & féduisant; toutes les graces, en un mot, qu'un homme peut réunir. Son esprit étoit agréable & juste; il avoit une aptitude générale à tout ce qu'il entreprenoit. Son ame étoit un composé de toutes les qualités qui forment l'honnête homme, il avoit aussi celles qui le rendent cher & précieux: car il joignoit à une droiture, qu'on peut dire outrée (si cette épithéte est admissible), beaucoup de générosité & de bienfaisance; il étoit compatissant, honnête, affable, & doux; mais en même-tems plein de fermeté, de courage, & de noblesse, Bon citoyen, hon patriote, bon ami, bon parent; on ne lui réprochoit qu'un peu trop de délicatesse, encore n'est-on fâché de lui en avoir tant connu, que parce qu'elle entraîna la

Noyan étoit fils de la Louisiane, pays le nom qu'a-M. de Bierville. nouvelle Orléans d'Iberville offipar ses talens, & orté les premiers laré le protecteur n n'avoit que 32 cut pris plaisir à mme, toutes les s qualités de l'esla-considération regarder comme la nature n'en phisionomie no: abord gracieux, uré, un ton de s les graces, en mir. Son esprit it oune: aptitude noit. Son ame qualités qui fort austi celles qui ar il joignoit a Qutrée (fi cette oup de générofinpatissant, honen même-tems & de noblesse. n ami, bon paun peu trop de iché de lui en 'elle entraîna fa

perte.

lus précieuse par

perte. Il avoit servi en France, il étoit Capitaine de Cavallerie par congé à la Louissane; il sembloit que cette raison devoit le mettre à l'abri d'un emprisonnement. Peut être est-ce la raison pour laquelle M. Orelly le laissa en li. berté, deux jours après la détention des Messieurs dont je viens de parler. La colonie entiere s'étoit réunie pour engager ce jeune homme à se toustraire par l'éloignement, au courroux des Espagnols. Mr. de Noyan avoit épousé la fille de M. de la Freniere: on connoissoit sa liaison intime avec son beaupere, & on savoit qu'il étoit du nombre des personnes à qui les Espagnols préparoient un sort funeste. Vainement employa t-on toutes les raisons imaginables pour engager ce jeune officier à prendre la fuite. Plein de confiance en sa propre innocence, il opposa toujours ce bouclier à tout s les représentations qu'on lui fit. Lui mettoit-on fous les yeux l'innocence souvent sacrifiée à ce qu'on appelle politique, alors il oppoloit fon honneur qui le tenoit étroitement lié au sort de son beaupere: Lui prouvoit on que libre d'agir & de représenter dans l'éloignement, il seroit d'un secours réel à M. de la Freniere, il paroissoit ceder à de si puissantes raisons; mais bientôt la parole qu'il avoit donnée à son beau-pere, de ne pas l'abandonner, l'empêcheit de suivre les sages avis qu'on lui donnoit d'ailleurs. M. Orelly venoit de faire publier une amnistie par la quelle il sembloit déclarer que le courroux du Roi Catholique ne porteroit que sur les personnes arrêtées, & que ce Monarque par-donneroit aux autres. Cette amnistie entraîna peut être la malheureuse résolution que prit M. de Noyan, de s'exposer à tout, plutôt que de

s'avilir par une fuite que les Espagnols eussent regardé comme une conviction du crime qu'ils lui supposoient. La mort lui parut moins affreuse à supporter qu'un manquement de parole.

Enfin, M. Orelly fit arrêter M. de Noyan. Le regret qu'il en feignit, & la façon dont il le fit, prouverent au moins la confidération que méritoit ce jeune homme. Conduit à bord d'une frégate Espagnole, il y fut traité avec la

plus grande distinction.

Peindrai - je ici le désespoir des épouses infortunées de ces Messieurs? m'arrêterai-je au tableau touchant de l'état où fut, sur-tout, réduite Madame de Noyan? Agée de feize ans & six mois, la tendresse la plus vive l'avoit unie depuis 18 mois à l'aimable homme dont nous venons de lire le portrait: fille de M. de la Fre-niere, niéce de M. de Villeroy; elle se voyoit dans le cas de pleurer tout à la fois, la détention de fon époux, de fon pere & de fon oncle, & à frémir à chaque instant sur les horreurs dont fon ame étoit préoccupée. Mais le cruel Orelly ne cessoit de rassurer ces Dames sur les jours des personnes qui leur étoient cheres. Souvent il leur envoyoit dire de calmer leurs inquiétudes, que la prison de ces Messieurs ne seroit pas longue, & qu'elles les verroient bientôt libres. Ainfi, ce barbare flattoit leur crédule espérance. pour rendre plus sensible & plus vif le coup qu'il leur préparoit....

Suivrai - je ces Messieurs dans leur détention? dirai je que M. de Mazan, atteint d'une maladie terrible, sa respectable épouse demanda vainement qu'il lui sût permis de soigner son mari? Il y a plus; le sils de cet ancien militaire

of.

les Espagnols eussent tion du crime qu'ils rt lui parut moins manquement de pa-

réter M. de Novan. , & la façon dont il ins la confidération me. Conduit à bord y fut traité avec la

ir des épouses inform'arrêterai - je au tafut, fur-tout, réduiée de feize ans & fix vive l'avoit unie deomme dont nous veille de M. de la Freeroy; elle fe voyoit t à la fois, la détenere & de son oncle fur les horreurs dont Mais le cruel Orelly mes fur les jours des cheres. Souvent il leurs inquiétudes, rs ne seroit pas lonient bientôt libres. r crédule espérance, olus vif le coup qu'il

ans leur détention? , atteint d'une male épouse demanda mis de soigner son cet ancien militaire s'offrit de rester en prison pour son pere jusqu'à son rétablissement. Rien ne put toucher ce général cruel & barbare: M. de Mazan essuya sa maladie dans sa prison.

Un mois, ou environ, après la détention de ces Meslieurs, on commença les interrogations. On avoit, pendant cet intervale, reçu les dépositions de tous ceux qui voulurent se faire entendre. Ici l'animosité, le ressentiment, la jalousie, la cupidité, l'ambition, la terreur & la foiblesse susciterent des ames viles & basses, qui oserent calomnier les plus respectables mortels. Et quels durent être les sentimens qu'éprouverent ces généreux patriotes, lorsqu'ils se virent aussi faussement accusés par leurs concitoyens, par des François, & des François comblés la plupart de leurs bienfaits? quelle dut être leur douleur? Il manquoit à leur supplice de connostre leurs délateurs, & on eut la cruauté de les leur nommer.

Il seroit trop long de nous arrêter au détail des horreurs que ces instans malheureux virent enfanter. Que ne puis-je transmettre à la postériré le nom des personnes exécrables qui eu. rent la bassesse de déposer contre leurs concitoyens! Mais la voix publique les désigne, & leur action seule les note d'infâmie.

Je voudrois passer rapidement sur les tableaux affreux qu'il me reste à tracer. Je voudrois.... mais je me suis imposé la loi d'être exact.... Achevons ces douleureux détails.

Le 23 Octobre 1769, le conseil Espagnol, fur des oui-dire, fur des faits calomnieux, démentis par les accusés & par les trois quarts de la Colonie, ofa prononcer contre ces Messieurs, Parrêt le plus sanguinaire. Lai-

Laissons à part, pour un moment, l'inhumanité de cette condemnation, ne nous arrêtons

qu'à l'irrégularité de la procedure.

D'abord, si l'on en croit les Espagnols même, ces Messieurs n'ont eu d'autres juges que M. Orelly & l'auditeur: mais n'admettons pas des faits aussi peu croyables. Supposons le conseil nommé pour juger ces victimes, composé du nombre de juges compétent, la procédure n'en

sera pas plus réguliere.

Un homme en accule un autre. L'équité demande la confrontation de ces deux personnes, & leur débat est ordinairement le flambeau qui guide le juge. Mais ici on ne vouloit que couvrir d'un masque une action que des sauvages eussent à peine osé commettre. Ces barbares, qui n'écoutent que leur animosité, eussent au moins frémi de répandre le sang innocent. Ils cussent appréhendé de faire rejaillir sur eux cette tâche inéffaçable... cependant nous voyons une nation éclairée, un peuple qui se dit scrupuleux observateur d'une religion pacifique, & qui a le sang en horreur, d'une religion qui ne respire que clémence & bonté. Nous voyons un Conseil composé de gens respectables par leur âge & leur emploi, prononcer un arrêt de mort en reparation de l'injure faite à leur pavillon & à leur Roi, contre des hommes dont toute l'attention a été de prouver leur respect pour S. M. C. & fon pavillon, ... contre des hommes dont la bouche, aussi modérée que leur conduite, n'a laissé échapper aucun cri injurieux sur aucun Espagnol, pas même sur l'auteur de leurs maux... contre des hommes qui n'avoient agi que vis-à-vis d'une personne sans titre reconnu ... contre des hommes enfin, dont M. Orelly avoit

noment, l'inhuma-, ne nous arrêtons dure.

s Espagnols même, res juges que M. admettons pas des apposons le conseil res, composé du

la procédure n'en

tre. L'équité dedeux personnes, it le flambeau qui vouloit que couque des sauvages . Ces barbares ofité, eussent au ng innocent. Ils aillir fur eux cetlant nous voyons e qui se dit scruon pacifique, & e religion qui ne Nous voyons ectables par leur un arrêt de mort leur pavillon & dont toute l'atrespect pour S. tre des hommes que leur conduiri injurieux fur l'auteur de leurs

ui n'avoient agi titre reconnu ... M. Orelly avoit

pro-

prononcé lui-même l'innocence, en prenant autentiquement possession; en les déliant du serment de fidélité qu'ils dévoient à la France, & en acceptant celui qu'il leur restoit à faire au Roi d'Espagne.

Suppotons pour un moment que ces Messeurs eussent été coupables; leur grace n'avoit-elle pas été assurée par une promesse autentique, par la parole d'honneur qu'avoit donné M. Orelly, de ne suivre, au nom de son Roi, que des sentimens de clémence & de bonté, si la colonie ne faisoit aucune opposition à la prise de possession. Mais il osa faire un crime aux habitans d'avoir hésité, & il feignit de croire. (il l'a dit hautement), que la députation qui lui avoit été saite, n'étoit qu'un prétexte pour examiner ses forces, & voir si on pouvoit lui résister.

Si l'on en croit les rapports publics, le juge, après les informations, ne trouvoit aucune chose dans ces Messieurs qui lui parût criminelle.
Faites comme vous voudrez, " lui dit M.
Orelly, ", mais il me faut six victimes."

On recommença la procédure, & on luidonna une nouvelle forme qui pût du moins pallier l'atrocité de l'arrêt qu'on vouloit revêtir d'une apparence de justice.

Répéterai-je ici cet arrêt injuste & barbare? ... Frémissez générations futures ... Frémissez d'horreur & d'indignation : six de ces Messieurs furent condamnés à des prisons plus ou moins longues (*), six autres à être pendus,

(*) Messieurs de Mazan, Hardi de Bois Blanc, Petit, Milet l'ainé, Pouret & Doucet, transportés à bord des bâtimens Espagnols, surent conduits à la Havane, où ils ont été détenus jusqu'à ce que la Cour de France ait sollicité leur élargissement.

par considération pour leurs familles, on les sussilla le lendemain. En vain appellerent-ils de ce jugement inique & informe au tribunal de S. M. C. en vain réclamerent-ils les droits de l'humanité & de la justice, en vain sirent-ils parler ces égards respectables qui s'observent de nation à nation, & sur-tout entre Souverains, en vain prouverent-ils que n'ayant jamais cessé d'être Erançois, n'ayant fait aucun serment au Roi d'Espagne, ils ne pouvoient être coupables envers lui pour le renvoi d'un homme sans titre notoire & reconnu, en vain se réclamerent-ils sujets du roi de France, employés à son service; l'ara-

rêt étoit prononcé, il fallut le subir. Ici se ranima ce courage patriotique qu'enflammoit encore la certitude de mourir innocent, & l'assurance que leur attachement à leur Roi les conduisoit à l'échafaut... Ici l'on vit ces genéreux citoyens s'exhorter mutuellement à la fermeté nécessaire en ce moment affreux. Mais l'appareil n'en eut rien de terrible pour eux; ils y marcherent avec cette tranquillité & cette sécurité que leur donnoit la conviction de l'innocence. Placés les uns à côté des autres, la face tournée vers leurs bourreaux, les mains élévées vers le Dieu vengeur de leur innocence, & rémunérateur de leurs vertus. Ils se resuserent constamment at mouchoir dont on vouloit bander leurs yeux, La mort n'a rien d'effrayant , pour nous," disoit M. le Marquis, en demandant une prise de tabac, avec ce sang froid qui n'a point d'exemple,,, fachez que, quoi-,, qu'étranger, mon cœur est François; il a , toujours été pour Louis Le Bien-Aime, ,, au service duquel j'ai sacrifié trente & quel ques années de ma vie, & je me fais gloire

familles, on les fuappellerent - ils de ne au tribunal de S. s les droits de l'husin firent - ils parler blervent de nation ouverains, en vain jamais cessé d'être erment au Roi d'Escoupables envers e fans titre notoire amerent - ils sujets a son service; l'ar-

fon fervice; l'arfubir. patriotique qu'ene mourir innocent, nent à leur Roi les l'on vit ces genéellement à la fernt affreux. Mais rrible pour eux; anquillité & cette wiction de l'innoes autres, la face les mains élévées nnocence, & réle refuserent conn vouloit bander rien d'effrayant Marquis, en devec ce sang froid chez que, quoi-François; il a E BIEN-AIME. trente & quelje me fais gloire

,, que mon amour pour lui foit cause de ma

mort." Que cette idée consolante," disoit M. de la Freniere aux victimes, " nous raffermisse & " nous rende plus supportables les séparations " que l'idée de notre mort peut nous représen-, ter. Puisse notre Roi Bien-aime apprendre ,, combien il nous fut cher, combien nous nous », glorifions de mourir ses fideles Sujets. S'il en est informé, ne nous inquiétons plus du sort de nos enfans & de nos épouses; c'est entre ,, ses mains généreuses que nous les remet-", tons.... Mourir pour le Roi.... mou-" rir François.... quoi de plus glorieux! " cette idée éleve tellement mon ame, que si ,, dans ce moment terrible, où je suis prêt à ,, paroître devant l'Eternel, les Espagnols m'of-" froient la vie pour cesser d'être François, je " leur dirois avec la même fermeté que je leur " dis dans ce moment ci... Tirez (*)

Des mains tremblantes, à la vue de ce courage héroique, oserent exécuter ce commandement barbare. M. de la Freniere tomba baigné dans son sang; mais l'Eternel resuscit de recevoir une ame qu'il avoit placé sur la terre pour en être l'ornement. M. de la Freniere, palpitant encore, porta la main sur son cœur; on crut lui entendre dire; "Il est François". Une seconde décharge lui ôta la vie, après ces témoignages autentiques de son patriotisme. Dè jà les autres n'étoient plus.

(*) Mr. Bradley, ancien distil'ateur, au coin du marshe de Coven-Gardon, à Londres, m's juré avoir été présent à cette cruelle exécution, e, m's permis de faire usage de son nom, pour rendre ce fait encore plus au sontique.

Donnons ici un libre cours à nos larmes, elles sont trop justes pour s'y refuser, & le cœur le plus endurci les verroit couler malgré lui. Transmettons à la postérité le nom des six victimes (*) que nous pleurons: Messieurs DE LA FRENIERE, Fr V & gen

on av fer bit pa

(*) Les blens de ces Messieurs vivans & morts furent consisqués; mais ce qu'on auroit peine à croire, si on avoit dans tout le cours de cet ouvrage autre chose à voir que des horreurs, est qu'on les laiss pluseurs jours au fort Monar, lieu de leur détention, sans leur porter sa moindre subsistance: est-il d'exemple de ce'a? partout où l'on enterme queiqu'un, il est d'usage qu'on donne au moins de quoi ne pas mourir de falm, sans qu'il soit dans la nécessité de le demander; soit prisonnier d'état, soit criminel, & 11 s'en falloit blen que ces Messieurs le sus fent d'aucune façon. Aussi, voyant l'inhumanité avec laquelle ils étoient traités, sirent-ils remettre au gouver, neur, un mémoire par lequel ils représentoient que le Roi de France fassoit loigner ses prisonners selon leur étit & leur condition, sans même leur avoir ôté leurs blens, & qu'il n'étoit pas possible qu'eux, n'ayant plus rien, eusermés & séparés par une mer de leurs sami les, de qui seules ils pouvoient espèrer du secours, il n'étoit pas possible, disoient-ils, qu'ils puissent y survivre long-temt. Sur cette représentation on leur sit donnér à tous indifféramment 25 sols par jour dans un pays, où ils n'auroient pas eu de l'eau pourcela, s'il n'y en avoit eu dans la forteresse. Ceci n'est pas exagération. Il n'y a personne qui ne sache ce que c'est que les colonies, & qui par conséqueut ne soit instruit qu'on ne peut y vivre à ce prix; ils firent de nouvelles représentations sur la mediorité de la somme, & on la leur augmenta jusqu'à 36 sols, sans vouloir rien faire de plus; moyennant quoi les samilles, privées elles-mêmes de leurs biens, étoient obligées de subvenir à leurs besoins; & cela dans un moment où éloignées de leurs chefs, elles voyoient tout le monde s'arracher leur fortune. La faisse de tout avoit été faite en même tems que les propriétaires avoient été arrêtés, & tout sut sui pullage, ou peu s'en faut! lors de la vente aux encaus, on voyoit les Espagols s'arranger pour ne pas renchérir les uns sur les autres sur ce dent ils avoient

refuser, & le cœur couler malgré lui. e nom des six victi-: Messieurs de la Freniere,

vivans & morts furent ne à croire, si on avoit autre chose à voir que plusieurs jours au fort ple de ce'a partour l'ulage qu'on donne au m, fans qu'il foit dans peisonnier d'état, solt e ces Messieurs le fus-t l'inhumanité avec las remettre au gouverrésentaient que le Roi résentoient que le Roi niers selon leur étet & pir-ôté leurs biens, & yant plus rien, enfer-eurs familes, de qui urs, il n'étoit pas posfurvivre long - tems. donnér à tous indifn pays, où ils n'au. n'y en avoit eu dans ation. Il n'y a perles colonies, & qui ne peut y vivre à ce entations sur la meaugmenta jusqu'à 36 moyennant quoi les biens, étolent oblila dans un moment voient tout le monde tout avoit été ires avoient été arpeu s'en faut : lors Espagnols s'arran, les autres fur ce certain que la nuit

FRENIERE, LE MARQUIS, DE NOYAN, VILLEROY, tous les quatre unis par le sang & l'amitié, tous les quatre supérieurs aux éloges que nous pourrions en faire. Les deux autres étoient Messieurs CARE & MILET. Réunissons,

on envoyoit des charrettes chargées d'effets, où il y en avoit qui pouvoient convenir, tandis qu'on refusoit aux femmes jusqu'au linge de leurs maris. Les ventes des habitati ns se hrênt avec la même justice qui, jusque là, avoit paru diriger Mr. Orelly. Messieurs de M. de N. de N. de la F. avoient sans contredit les trois plus belles & de la F. avoient sans contredit les trois plus belles & les plus considérables habitations du pays, personne ne peut me nier le fait, parce que je les ai vues & parcourues moi-même plusieurs sois, & que j'étois assez particul iérement fausillé avec ces honnétes gens. Elles ont été venducs; la premiere à un Irlandois que Mr. Orelly a voulu favoriser comme son compatriote, en s'opposant à ce que tout autre l'est; on peut juger de là; ainsi, que de tous ses autres traits, de l'équité de ce général, fur tout quand on saura que cette habitation, magnisque en tout généralement, a été vendue pour rien, & pour si peu de chose, qu'on retircroit, à ne vendre que la ferrure qui est dans les batimens, pour plus que les dix mille serancs pour lequels on l'a donné. Que peut on conclure de toutes les demarches d'Orelly, que, s'il n'y a lui-même aucun intérêt, il a sutorisé à le croire, que, pour empêcher, lors de la vente de cette habitation, qu'elle n'eût des enchérisseurs, il n'a pas jugé à pro os de faire parser la vérité. Dans ce tems des personnes, & peut-être lui même, qui avoient des vucs dessus, faisoient courir le bruitique le procès, que Mr. de M. avoit eu en cassation au Conseil privé du Roi de France à ce sujet, n'étoit pas encore jugé, afin de l'avoir à meilleur marché, oui pouvoit mieux le savoir que M. Orelly, oui avoit sit souiller jusques dans les plus pettes chissons de papiers de M. de M. , & où l'on avoit vu plusieurs lettres de son avocat qui lui en annonçoit la décision, avec le gain, en 1767 ou 68. M. Orelly, sachant bien tout cela, a fait mettre pour clause dans l'achat, que cette habitation ne seroit payable que lorsqu'on auroit des nouvelles du juce-tient de ce procès

missions, avec la colonie, nos regrets sur la mort de M. DE NOYAN. Tout sembloit concourir à son salut: mérites éclatans, égards dûz à sa naissance & aux services de ses peres dans la colonie; respect dû à S. M. T. C. au service duquel il étoit employé, & qui seul avoit droit de disposer de ses jours. . . Ce qui doit encore ajouter à nos regrets, est la façon généreuse avec laquelle ce jeune homme se dévoua à la mort. Nous avons déjà vu qu'il n'est tenu qu'à lui de prévenir l'emprisonnement.

27 27 27

ne

er l'e

On raconte que dans le cours des interrogations, M. Orelly fit tout ce qu'il put pour le fauver; mais que M. de Noyan, dans l'espoir de disculper son beaupere, détournoit toujours les accusations sur lui-même. On ajoute que, prêt à le condamner, M. Orelly lui dit, , il ,, ne tient qu'à vous, Monsieur, de sauver vos ,, jours; donnez-nous un prétexte de le faire ; ,, dites qu'on vous a engagé à toutes les démar-,, ches qui sont à votre charge; dites que c'est ,, votre beaupere . . je ne serai point insâ-

lératesse? Il n'a fait mettre cette clause que parce qu'il favait bien que M. de M. . . ne sera pas assez fol pour léver l'arrêt de cette affaire, en même tems qu'il lui en a ôté les moyens; qu'également la partie perdante ne le fera pas, non plus que son compariote l'acquéreur, a qui il en couteroit, en outre de la levée de l'arrêt, dix mille francs, & qui alma mieux avoir un beau bien pour rien. Il est évident que dans tout cela, la conduite de ce s'ameux général Orelly; a été d'abuser de l'autorité du maltre qu'il ser, pour ôter à quelqu an un bien qui lui appartenoit légitimement, pour le donner à quelqu'un qu'il veut favorifer, ou qui lui en a payé le montant, ou partie. Dans l'un ou l'autre de ces cas, qui mérite plus justement la corde, de ceux qui y ont été condamnés par lui, ou de lui-même?

ans regrets für la Tout sembloit conclatans, égards dûz s de ses peres daris M. T. C. au fervi-& qui seul avoit urs. . . Ce qui egrets, est la façon eune homme se dés déjà vu qu'il n'eût aprisonnement. ours des interrogaqu'il put pour le oyan, dans l'espois détournoit toujours On ajoute que, Drelly lui dit, ,, if ieur, de sauver vos prétexte de le faire ; à toutes les démarge; dites que c'est ne serai point infâ-

c clause que parce qu'il a pas afiez foi pour léle tems qu'il lui en a partie perdante ne le partie perdante ne le atriote l'acquéreur, a levée de l'arrêt, dix oir un beau bien pour ela, la conduite de ce de l'autorité du maitre bien qui lui appartequelqu'un qu'il veut montant, ou partie, nérite plus justement aumés par lui, eu de

y me

me pour sauver mes jours "répondit ce géné-"reux officier, en l'interrompant; "je veux mourir digne de votre estime & de vos regrèts: , & je ne fletriral pas mon ame par un mensonge odieux. Personne n'a pu me suggérer les actions dont on me fait un crime, n'en accusez que , mon attachement à ma patrie, que mon amour » pour le Roi que je sers: c'est le mobile de " toute ma conduite ". Tant de générofité ne fit nulle impression sur Monsieur M. Orelly. Epouses infortunées! Familles désolées! Votre cause est celle de l'humanité, c'est l'univers entier qui va la plaider par ma bouche; que l'équité soit juge de cette affaire! La politique qu'on voudroit admettre en pareil cas, deviendroit une barbarie atroce. En vain essayates. vous par vos cris douloureux de fléchir le cœur endurch du plus cruel de tous les hommes. Tigre alteré de fang, ton ame sauvage & barbare le repaissoit encore, des larmes de ces épouses désolées, implorantes valuement à la porte de la justice, (que tu ne connûs jamais) la clémence & la pitié . . Sentimens étrangers à ton cœur. Fus tu seulement sensible au spectacle touchant, de l'épouse de M. de Noyan, humiliée au point d'être à genoux à ta porte? Fremis malheureux ! c'est à toi d'y tomber, confidere le fang illustre auquel cette dame étoit liée, & fléchis toi-même les genoux. Ecoute les cris douloureux de cette épouse, de cette mere, de cette fille infortunée; vois son âge, vois sa tendresse, & tends-lui une main protectrice.... mais non; ferme tes yeux farouches, bouche tes orcilles qui n'écouterent jamais que le mensonge, crains d'entendre les cris lamentables, des enfans qui te demandent leur

pere ; des épouses qui reclament leurs ma-ris; des citoyens qui t'implorent pour leurs vertueux compatriotes. Ne respecte ni les loix de l'humanité, ni celles de la justice . . . asfouvis ta rage & ta cupidité . . . fais plus de mal en un jour, que n'en eussent faits les Calligula & les Nérons . : . ose plus; ose dire que l'arrêt sorti de ta bouche infâme avoit été dicté par ton Roi . . . il ne te manquoit plus que ce blasphême horrible.

Mais ne crois pas en imposer au public par ce voile respectable. Ta conduite n'en est pas moins celle d'un fourbe, d'un imposteur, & d'un barbare. Jamais la postérité ne croira qu'un Roi biensaisant, qu'un Bour Bon (la bonté & la clémence sont dans le cœur de tous les princes de cet auguste sang): qu'un Bourbon ait pu se résoudre à faire répandre le sang innocent. A peine s'imaginera-t-on qu'il ait choisi un homme aussi faux, aussi injuste, pour porter les sujets les témoignages d'une clémence, d'une bonté, d'une bienveillance, dont l'univers fait que son cœur est rempli: l'ETERNEL qui nous juge, t'attend au moment terrible où il faudra lui rendre un compte exact de motifs qui. t'ont fait agir. Mais avant cela, l'indignation publique, le mépris d'une nation respectable que tu as rendu complice de tes forfaits, (*) le cri vengeur de ta conscience, le remord rongeur qui l'accompagnera fans cesse, sont les justes sentimens que tu éprouveras dans cette vie.

Répétons ici ce que le Chevalier Pittman a

écrit sur cet affreux événement.

" On

99 F

27

"

d'h

les

te fi de ju il Cle

^(*) Ce Prognostic s'est en certaine manière verissé queique tems après.

clament leurs malorent pour leurs respecte ni les loix la justice . . . asté . . . fais plus n eussent faits les pse plus; ose dire e insâme avoit été ne te manquoit plus

fer au public par ce duite n'en est pas n imposteur, & d'un té ne croira qu'un URBON (la bonté eur de tous les prinqu'un Bourbon pandre le sang innot-on qu'il ait choisi njuste, pour porter d'une clémence, llance, dont l'unirempli: l'ETERNEL oment terrible où il exact de motifs qui. cela, l'indignation nation respectable forfaits, (*) le cri remord rongeur , font les justes lans cette vie. nevalier Pittman a

3, On

manière verifié quel-

", On ne peut, "dit-il-,, jetter les yeux sur ", cette sanglante tragédie, qu'avec horreur & ", exécration. Une semblable trahison emplo-", yée à la destruction d'un ennemi, ou à la ", punition de quelques coupables, est faite pour ", deshonorer une nation, & pour avilir le ter-", me de justice.

Mais est-ce sur M. Orelly, est ce sur M. d'Wlloa, que doit tomber l'indignation publique? Le premier, dit-on, n'a fait qu'executer

les ordres de sa Cour.

D'abord nous posons en fait qu'il est de toute impossibilité qu'un Conseil aussi éclairé & aussi équitable que celui de Madrid, auquel préside un Roi juste & clément, ait prononcé un jugement sanguinaire contre des gens accusés, il est vrai, mais qui n'avoient pas été entendus. Quand, fur le feul rapport de M. d'Wlloa, on les auroit jugés coupables, il falloit s'assurer de la vérité de ce rapport. Il falloit entendre les accusés, & les confronter aux témoins. Toutes ces formalités devoient précéder le jugement. Ainfi, ce seroit manquer au respect du au Confeil du Souverain d'Espagne, que d'imaginer qu'il ait prononcé définitivement sur cette affaire. Mais, que M. Orelly ait reçu de sa cour l'ordre d'arrêter ces Messieurs, de les juger; la chose est admissible, puisque S. M. Catholique les croyoit ses sujets; & qu'en cette qualité ils eussent été criminels de renvoyer un homme dont l'autorité eut été reconnue. Mais, Mr. Aubry en (*) déliant les habitans du ser-

(*) Le rôle bas, fouple & fervile, mais intéressant qu'a joué dans cette catastrophe M. Aubry, donne sans doute au lecteur une espece de curiosité de savoir ce F 3 qu'il

ment de fidélité fait à la France, déclaroit qu'ils n'avoient pas encore cessé d'être François, & M. Orelly, en recevant le serment d'être sideles à S. M. C. rendoit autentique & maniseste l'injustice de toutes les procédures qu'il alloit entamer. Contre qui les faisoit-il? Contre des gens qui n'avoient pu manquer à un serment, qu'ils n'avoient pas sait, & dont toutes les démarches n'ont tendu qu'à prouver leur attachement au Monarque, auquel ils étoient liés. Depuis quand donc est-ce un crime d'être bon patriote & sujet sidele?

el la did pv to

La cour d'Espagne avoit pu être trompée par l'acte informe de prisede possession, passé entre M. d'Wllos & M. dubry; acte qui ne lioit en rien les habitans, puisqu'ils l'ignoroient, acte dont la forme prouvoit l'irrégularité. M. d'Wllos a pu persuader à sa cour tout ce qu'il a voulu; mais en pouvoit il être de même de M. Orelly? qui étoit sur les lieux. A t il pu croire les habitans liés à son mastre? dans le tems qu'il les voit délier par M. Aubry, du serment qui les engageoit au Roi de France, dans le tems qu'il reçoit celui qu'ils sont d'être aussi sideles au Roi d'Espagne, qu'ils l'ont été jusqu'à ce moment au

qu'il est devenu. Un préfent de 12000 écus d'Espagne, avec une pension viagere avoient été la récompense que donna au gouverneur François,) Monsieur Orelly. Il y avoit joint l'offre d'un emploi considérable au service de S. M. C. Mais Aubry content d'aller vivre tranquillement dans sa patrie, des fruits de sa lache pussilaminité, avoit resulé cette derniere offre, & s'étoit embarqué pour la France, avec son argent. Ici ce Dieu vengeur, qui ne laisse Jamais les forsaits impunis, vint interrompre les projets de l'avare Aubry, & il sat noyé dans son passage.

re, déclaroit qu'ils l'être François; & erment d'être fidetique & manifeste cédures qu'il alloit sisoit-il? Contre manquer à un serit, & dont toutes qu'à prouver leur quel ils étoient liés; in crime d'être bon

really bearing 1 n être trompée par lion, passé entre M. qui ne lioit en rien proient, acte dont ité. M. d'Wilos a ce qu'il a voulu; nême de M. Orelly? · il pu croire l'acte l pu croire les hans le tems qu'il les ferment qui les endans le tems qu'il austi sideles au Roi ulqu'à ce moment

acco écus d'Espagne, té la récompense que onsieur Orely. Il y dérable au service de vivre tranquillement è pusillanimité, avoiz le embarqué pour la leu vengeur, qui la eu vengeur, qui la int interrompre les yé dans son passage, au Roi de France. Ces formalités ne prouventelles pas que M. Orelly croyoit les habitans de la Louisiane encore François lorsqu'il est arrivé dans la colonie, & dès lors, le renvoi de M. d'Wlloa n'étoit pas celui d'un Gouverneur Espagnol, mais celui d'un étranger, se disant revêtu d'un titre qui lui auroit donné droit à l'autorité, s'il l'eût montré. N'est-il pas de notoriété publique, que ce renvoi, loin d'avoir été séditieux, s'est fait avec la plus grande décence, le plus grand respect pour le pavillon de S. M. Catholique, & la plus grande attention à n'insulter aucun Espagnol. Que les habitans, pour se faire rendre justice, ont est recours au tribunal que leur indiquoit S. M. T. C. de qui seule l'autorité étoit reconnue.

Fera-t-on un crime au Conseil Supérieur d'avoir jugé M. Wiloa? Lisons sa justification dans un des Mémoires 25. 26. & 27. sur ces tristes événemens.

Si de la part des babitans, la voie de représentation au Conseil étoit la seule qui leur sut ouverte, n'étoit ce pas de celle du Conseil, une obligation même, d'y faire droit? Pouvoit il ne pas écouter les réclamations réitérées des colons, & principaux babitans, contre de nouveaux établissemens formés sans prise de possession? Les ordres même du Roi rendoient ce tribunal garant de la tranquillité publique, à laquelle il lui étoit expressement enjoint & recommande de veiller.

Toutes ces raisons ne tendoient elles pas à convainere M. Orelly de l'innocence des accufés? Et quand il ent reçu du Roi son maître (chose qu'on ne peut supposer) l'ordre cruel de les condamner au supplice, n'eut-il pas di, avant de prononcer l'arrêt de mort, prouver à son Roi qu'il avoit été trompé, que la colonia F

n'ayant jamais cessé d'être gouvernée, au nom du Rol de France, les habitans n'étoient point criminels envers S. M. Catholique; que c'étoit manquer au droit des gens, & qui plus est, au respect du à S. M. T. C. que d'oser juger les sujets employés à son service; que d'oser les condamner & punir leur attachement à sa personne. N'eût-il pas dû ajouter que M. Wlloa, voulant gouverner sans prouver le droit qu'il avoit, devoit être regardé comme infractaire aux usages établis par la raison & l'équité . . . M. Orelly eut pu dire encore que la foumission des habitans à son égard, prouve celle que M. d'Wiloa eut trouvé, s'il eut rempli les formalités accoutumées & nécessaires. Qu'il a fallu une grande irrégularité dans sa conduite, pour entrainer les démarches auxquelles se sont portés des habitans; dont les Gouverneurs Francois ont de tout-tems éprouvé la soumission & la

Que M. Orelly cesse done de pallier sa cruauté & sa barbarie, en se couvrant des ordres qu'il avoit de sa cour. Ils ne pouvoient être injustes, ils ne p uvoient être sanguinaires; & quand bien même i eut éte possible que la sourberie les eut surpris, c'étoit à lui à faire retomter le couroux de S. M. Catholique sur celui qui avoit exposé la dignité de sa charge, en ne

la rendant point autentique.

Ecartons d'un ouvrage dicté par la vérité cette maxime politique que nous avons vu débitér dans un fiécle philosophe & éclairé, maxime barbare, que les nations les moins civilisées ont rejettée avec le plus grand soin, mais que les Espagnols adoptent avec un aveuglement impardonnable.

" Quel-

vernée, au nom s n'étoient point que; que c'étoit qui plus est, au d'oser juger les ; que d'ofer les hement à sa perer que M. Willoa, er le droit qu'il omme infractaire & l'équité . . . que la soumission ve celle que M. empli les formali-Qu'il a fallu une duite, pour en-

pallier fa cruauvrant des ordres pouvoient être fanguinaires; & lible que la fourui à faire retompolique fur celui

es se sont portés

erneurs Francois

par la vérité cetavons vu débitér éclairé, maxime ins civilifées ont in, mais que les euglement impar-

sa charge, en ne

, Quel-

Quelque chose qu'il arrive, "dit quelqu'un, , un ches ne doit jamais avoir tort, & il est dangereux de le laisser croire.

Je frémis quand je pense qu'une tête sensée a pu enfanter une idée aussi extraordinaire, idée à laquelle le Despotisme même se resuse. Eh! que deviendroient les malheureux humains, si, jouets continuels des caprices & victimes des cruautés, ainsi que des vexations d'un homme inique & barbare, ils n'avoient pas la consolation de voir le frein de la justice s'opposer aux ravages effroyables de ces torrens débordés. S'ils ne voyoient point le glaive de la justice levé sur le chef, comme sur ceux qu'il a sous son obésssance. Une autorité établie sur l'injustice n'a que des fondemens peu solides, un rien peut la détruire; le respect devient un ciment bien léger contre les effets de la cruauté. Le peuple vit tranquille & content, quand il sait que les loix le protègent; il obéit avec confiance quand il n'a point à craindre l'impunité d'un supérieur. Il supporte aisément ses caprices, quand il est assuré que tôt ou tard les loix le vengeront; & s'il voit ses espérances fondées, rien ne pourra plus ébranler sa fidélité.

Rien donc, disons-le avec assurance, rien ne doit dérober un chef injuste au courroux du Monarque qui, l'a préposé pour commander à ses sujets; avec l'équité dont il lui donne l'exemple. Rien donc ne devoit préserver M. d'Wlloa de la punition exemplaire que méritoit l'irrégularité de sa conduite, & tout devoit promettre aux habitans de la Louisiane, que S. M. C. verroit d'un autre œil les motifs de leurs démarches. Tout devoit leur promettre que \$. M. T. C. prendroit leur désense près de la \$. M. T. C. prendroit leur désense près de la cour

cour d'Espagne, qu'elle réclameroit des sujets que leur fidélité exposoit au ressentment de toute une nation qui se croyoit offensée.

L'univers a vu avec surprise le ministère François demeurer dans lesilence sur la conduite de M. Orelly, n'exiger aucune réparation de son inhumanité, se taire sur son infraction au droit des gens, & sur l'arrêt qu'il a osé prononcer contre des sujets de S. M. T. C. On est encore plus surpris d'apprendre que les restes infortunés de ces samilles malheureuses, à qui l'on a tout ôté, gémissent dans le silence & la missere.

la de fu te de

N'est-il donc plus sur la terre de bienfaisance, n'est-il donc plus d'humanité? Assurés du contraire, disons qu'on a ignoré jusqu'ici la vérité, disons que le ministere François a lui-même été trompé. Puisse le récit fidele que je présente aujourd'hui aux ames sensibles, réveiller en eux ces sentimens qui honorent l'humanité.

Aux Ames fensibles

Ames généreuses, & compatissantes, mêlona nos larmes à celles des veuves & des orphélins infortunés que recommandoient aux cœurs sensibles ces hommes vertueux, mourant pour leur Roi... Joignez vos regrets à ceux de leurs familles éplorées, frémissez sur les malheurs auxquels la vertu est éxposée; venez avec moi lui ériger un autel, soyez les soutiens de celui que je viens de lui dresser; portez dans les cœurs froids & inanimés le seu dont vous êtes pénétrées; aidez ma voix soible & irapuissante, & que le cri de l'innocence opprimée réveille le bras engourdi de la justice.

A l'Esernel.



MEMOIRE,

bienfaifance, Affurés du

oit des fujets

l'entiment de

réparation de

infraction au il a ofé pro-M. T. C. On

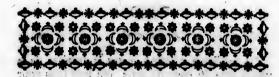
re que les refalheureuses, à

ffenfée. le ministere ur la conduite

jufqu'ici la véois a lui-même e que je préles, réveiller t l'humanité.

des orphélins ux cœurs fenrant pour leur ceux de leurs les malheurs enez avec moi tiens de celui dans les cœurs ous êtes pénérepuissante, & née réveille le

1



MEMOIRE,

error cart aut aut p E:S.

HABITANS ET NÉGOCIANS

eresequello B LA

LOUISIANE,

S'UR

LÉVENEMENT

Du 29. Octobre 1768.

A L'UNIVERS.

memorus oculaires des calamités qui nous affligeaient, les Magistrats du Conseil par de la Louisiane n'ont pu se refuser plus longtemps aux cris plaintifs d'un peuple poprimé. L'Arrêt dû 29. Octobre, qui a suivi preuve locale de l'emminence des dangers qui nous environnaient, & de la pesanteur du 1014 324 p. du



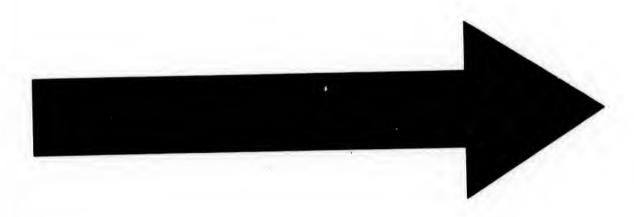
R E,

OCIANS

NE,

E N T

nités qui nous ats du Confeil pu fe refuser s d'un peuple re, qui a suivions, est une des dangers la pesanteur, du



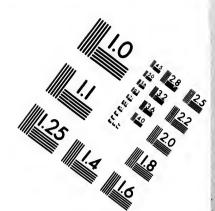
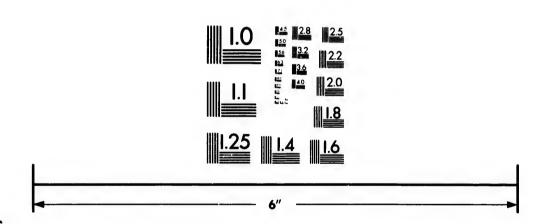


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503

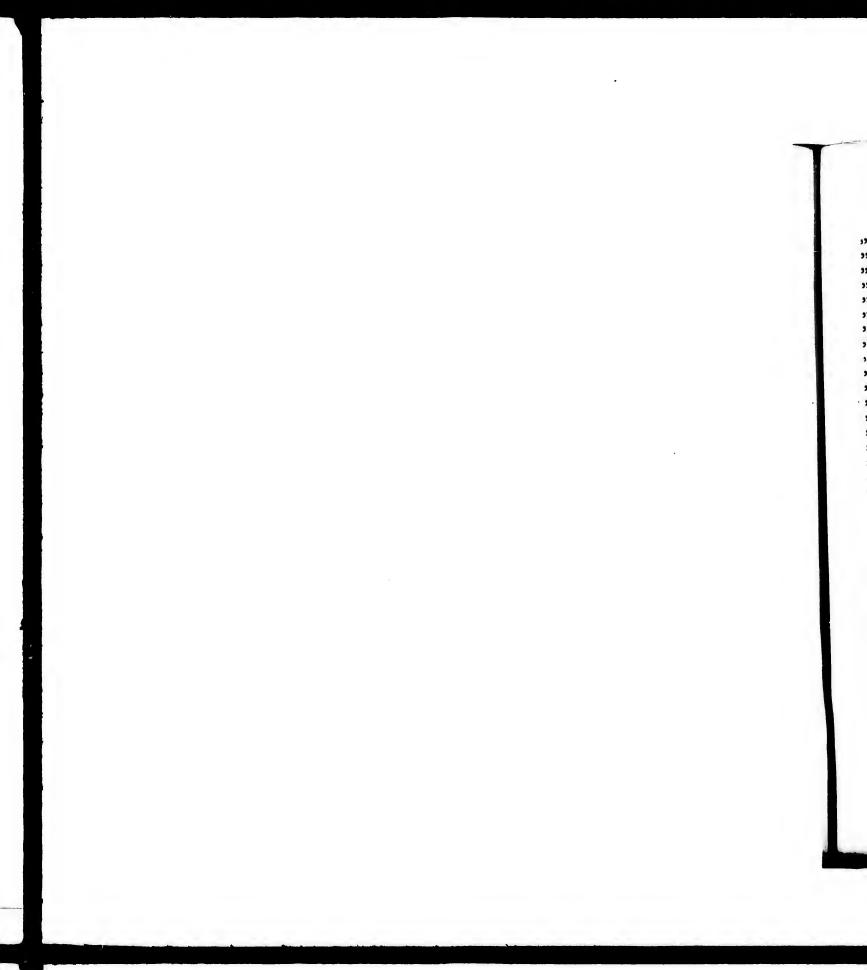
CIHM/ICMH Microfiche Series. CIEM/ICMH Collection de microfiches.



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



(C) 1982



,, du joug qui commençait à nous accabler. " Animés par la conjoncture actuelle à croire que ces grands maux demandaient des remedes prompts & efficaces, nos Magistrats n'ont pas balancé un moment sur la demarche né-" cessaire de renvoyer le soi-disant Gouverneur , de Sa Majesté Catholique pour lui rendre , compte de sa conduite. Mais leurs soins di-" ligens ne se sont pas bornés à calmer les in-, quiétudes d'un peuple gémissant, ils l'ont en-" core autorisé à porter sa suplique & ses vœux , aux pieds du trône, bien persuadés que le ,, regard compatissant de leur Souverain naturel " fe detourneroit sur des sujets aussi devoués, ,, & que leur amour respectueux pour leur Mo-" narque, ne serait pas rejetté par Sa Majesté " bien faisante, l'image en terre pour ses peuples de l'Etre-conservateur. Zelés François dont les biens & les familles sont établis dans " ce continent, vous, dont les cœurs épurés n'ont ,, pas besoin que l'œil du Souverain les anime, vous, dont le zèle pour votre incomparable Monarque n'a rien souffert du passage & de " la distance des mers, de la frequentation de l'étranger, de l'activité agissante d'une nation ", rivale & voifine, calmez vos inquiétudes sur la cession de cette Province! Notre Grand Roi dans sa lettre qui nous l'annonce semblait pressentir nos allarmes. Il se rendait média-, teur de notre cause avec Sa Majesté Catholi-,, que, nous faisait esperer de sa part les mêmes marques de bien-veillance & de protection

,, que celles goutées sous sa chere domination. Ces fentimens augustes doivent enhardir notre amour. Que les cris d'allegresse, que les vive le Roi tant repetés au tour de notre Pa. villon le jour de la revolution, & pendant les deux qui l'ont fuivi, se renouvellent sans inquiétude! Que notre faible organe apprenne à l'univers & à la posterité même que cette domination chérie, sous laquelle nous voulons vivre & mourir, à la quelle nous offrons les debris de nos fortunes, notre fang, nos enfaus, & nos familles, est la domination de , Louis LE BIEN AIME. " La Colonie de la Louisiane fut cédée à Sa 5, Majesté Catholique par un Acte particulier, ,, passé à Fontainebleau le 3. Novembre 1762. & accepté par un autre Acte, passé à l'Escurial le 13me. jour suivant. Le Roi, par sa , lettre écrite de Versailles le 21. Avril 1764. à Monfieur d'Abbadie, alors Directeur Géneral & Commandant pour Sa Majesté à la Loui-, fiane, en lui annonçant cette cession, témoi-,, gne qu'il espere en même-tems pour l'avantage & la tranquillité des habitans de cette ,, Colonie, & qu'il se promet en conséquence ,, de l'amitité & affection de Sa Majesté Ca-,, tholique, " qu'elle voudra bien donner des ordres à son Gouverneur, & à tous autres Officiers employés à son Service dans ladite Colonie, pour que les Ecclesiastiques & Maisons Religieuses qui desservent les Cures & Missions y continuent leurs fonctions que les Juges

garde pera vou Loui & d préc guer gran faire Sup diff fon au ژو 5, 99

ordin

tieur

& uſa

99

99

j)

22

re domination. nt enhardir noegresse, que les ur de notre Pa. n, & pendant nouvellent fans rgane apprenne nême que cette le nous voulons ous offrons les fang, nos endomination de

fut cédée à Sa te particulier, ovembre 1762. passé à l'Escue Roi, par sa 1. Avril 1764. directeur Génejesté à la Louicession, témoiis pour l'avanitans de cette n conféquence a Majesté Caen donner des ous autres Ofns ladite Coloies & Maisons res & Missions . que les Juges

ordi-

(95) ordinaires continuent ainsi que le Conseil Supérieur à rendre la justice suivant les loix, formes & usages de la colonie, que les habitans y soient gardés & maintenus en leurs possessions esperant au surplus que Sa Majesté Catholique voudra bien donner à ses nouveaux Sujets de la Louisiane les mêmes marques de bien-veillance, & de protection éprouvées fous la domination précedente, & dont les feuls malheurs de la guerre les avaient empêché de ressentir de plus grands effets, qu'il lui ordonne en outre, de faire enregistrer sa présente Lettre au Conseil Supérieur de la Nouvelle Orleans, afin que les différens Etats de la colonie soient informés de fon contenu, & qu'ils puissent y avoir recours au besoin, la présente n'étant à autres fins. " Heureuse & consolante perspective que fais, faient naître dans nos cœurs les promesses du ,, plus auguste, & du plus respectable des Mo-,, narques, par quelle fatalité vous étes-vous , évanoui? " M. Wilos arriva à la Balife le 28. Frevrier , 1768. dans une Fregate de 20. canons, ayant

environ 80. hommes de troupes, capucins Es-,, pagnols, & des gens d'administration. Il dé-" barqua le 5 Mars à la ville, & accompagné ,, des Magistrats même du Conseil, qui malgré ,, la pluie & l'orage s'étaient transportés à soncanot, il passa entre deux haies bordées par " la troupe reglée, la milice bourgeoise, au ,, bruit du canon & des acclamations publiques. 33 Il répondit d'abord à des témoignages si écla-

" tans

, tans par les promesses les plus brillantes. Mais ,, les suites n'en justifierent pas la solidité. Sans , entrer dans les détails minutieux & ridicules ", de sa vie privée, retraçons ses demarches re-, latives à la cause publique. S'il s'est propo-,, sé pour but principal de detruire par les pre-" mices de son administration clandestine, les ,, espérances dont nous nous flations, il a par-, faitement bien réuffi. " Pour rendre plus sensible le premier motif de nos Plaintes, il convient d'observer que la traite qui se fait dans les nations Sauvages est une des principales branches du commer-, ce; dont l'interêt est tellement uni ici avec celui du cultivateur, que l'un est le ressort de l'autre. Cette traite est un debouché fort ,, avantageux, pour les productions de plusieurs " manufactures, & qui s'étendra par l'encouragement. C'est une mine abondante dont l'ouverture présente des richesses; qui même promet des tresors plus considerables que les vei-

, marchandises; l'homme de travail employé ,, dans ces voyages, & à cette traite, y rencontre , les moyens de subsister & d'amasser un pecule.

nes metalliques du Potose, & d'autant plus confidérables que l'activité du traiteur la creusera plus avant. De cette source inépuifable découle l'avantage public & particulier; le negociant y trouve un débit lucratif de ses

, L'affection des naturels s'entretient par la fré. , quentation des Français, ardens à leur pro-

, curer les effets que la connoissance leur a

" rendu

, ren

, que

» non

,, par

, ref

,, les

,, l'e

,, ap

,, de

,, di

,, ce

,, le

,, ét

,, to

,, c

, té

,, c

"

. ,, ,

(3)

22

plus brillantes. Mais pas la folidité. Sans nutieux & ridicules ns fes demarches ree. S'il s'est propoetruire par les preon clandestine, les is flations, il a par-

le le premier motif ient d'observer que es nations Sauvages anches du commerement uni ici avec l'un est le ressort st un debouché fort uctions de plusieurs ndra par l'encourabondante dont l'ouses; qui même prolerables que les veie, & d'autant plus ité du traiteur la cette fource inépuiublic & particulier; lébit lucratif de fes de travail employé etraite, y rencontre d'amasser un pecule. ntretient par la fré. ardens à leur proconnoissance leur a " rendu

" rendu nécessaires. La sûreté publique enfin, ,, que cette traite, avec les nations barbares qui " nous environnent, a fait naître, est conservée », par elle; mais ce n'est pas le seul bien qui en 35 resulte pour la colonie en général. C'est que " les Navires d'Europe & des Isles, attirés par " l'espérance d'un retour avantageux, nous ,, apportent les provisions dont la privation fait nos besoins, & trouvant dans nos Magazins des Pelleteries sur lesquelles ils esperent be-,, neficier, ces approvisionnemens nous sont ,, distribués à un prix honnête, qui devient ex-" cessif lorsqu'il leur faut s'en retourner sur leur " lest. Ces vérités; ces solides avantages ont " été envisagés par nos respectables Ministres, " toutes les fois que leu s ordres précis ont en-" couragé les traiteurs, en recommandant la liber-, té de ce commerce. La réalité en a bien été re-" connue, & expressement déclarée par Monsei-" gneur le Duc de Choiseul dans sa lettre à M. Dabbadie, en date du 9 Fevrier 1765. Tout le " Nord du Mississipi & tout le Nord-ouest du Mis-" souri était alors offert à notre activité. Des na-,, tions innombrables, & riches en rares Pellete-,, ries, qui habitent ses contrées inconnues, se-,, raient conquises sous peu de tems à nos seules " Manufactures. Les découvertes à faire dans ces ,, beaux pays seraient reservées à nos efforts, " & nos yeux perceraient pour la premiere fois ,, à l'Univers cette partie de son globe, qui lui ;,, reste à connoître. Quel encouragement pour nous que les intentions de ce sage Ministre? Nous c 71... 2 ec

, Nous le voyons avec des transports de re-, connoissance non seulement se prêter au re-, tablissement de nos fortunes renversées par les malheurs de la guerre, & à l'agrandisse-, ment de nos ressources presque anéanties par ,, les conditions même de la paix, mais encore ,, étendre ses vues à des découvertes Geogra-,, phiques, & nous tracer dans le même Tableau 35 la route de la fortune & de la gloire. Pro-,, jet éclatant que M. d'W lloa a dérangé, & , qu'il eut renversé sans-doute. Ne cherchons ,, pas à pénetrer ses motifs, & bornons nous à ,, retracer la persévérance de ses tentatives sur , la liberté de la traite. Elles se sont manifestées d'abord sur les lieux mêmes, par une pro-, hibition générale. Les habitans & negocians des Illinois se sont recriés. Ils ont fait envifager dans leurs représentation à M. de Saint-,, Ange, Commandant Français audit lieu, la ,, certitude de leur ruine & le danger inévita-, ble d'être pillés & peut-être égorgés par les Sauvages qui, n'entrant pas dans les confidé-, rations politiques, veulent être fournis de nos marchandises, & traiter constamment leurs pelleteries. Malgré la repugnance du sieur ,, Riu, Capitaine Espagnol, envoyé par M. d' Wlloa , aux Illinois en qualité de Commandant, les , traiteurs sont encore alles cette année dans ,, les villages, avec cette différence qu'ils ont " été reduits à un certain nombre; mais c'é-; taient les derniers efforts de leurs privilèges , expirans, & M. Wllog environ dans le même ,, temps,

, temp , trait , par , L , qui

,, qui ,, non ,, cult ,, au ,, été ,, d'u ,, que

5, ne
5, nat
7, nei
8, em
9, gre
7, l'h
9, pli

,, la

,, les ,, ce ,, C ,, L ,, n'

55 m 55 e 55 ti

55 b

es transports de reent se prêter au reunes renversées par e, & à l'agrandisseresque anéanties par paix, mais encore lécouvertes Geograans le même Tableau de la gloire. Pro-VIloa a dérangé, & ute. Ne cherchons , & bornons nous à de ses tentatives sur illes se sont manifesmêmes, par une pronabitans & negocians . Ils ont fait envitation à M. de Saintnçais audit lieu, la & le danger inévitaêtre égorgés par les pas dans les confidélent être fournis de er constamment leurs repugnance du sieur nvoyé par M. d'Wlloa le Commandant, les les cette année dans différence qu'ils ont nombre; mais c'és de leurs privilèges environ dans le même

, temps,

, temps, accordait à cinq ou six particuliers une ,, traite exclusive dans ces pays recommandes, ,, par nos Ministres, à l'émulation génerale. " L'Exploitation des Bois est un autre objet ,, qui occupe ici le commerçant, que nous ve-" nons d'unir si étroitement d'intérêt avec le " cultivateur. Dans les Représentations faites , au Conseil Superieur de cette Province, il a " été exposé que cet article pour le pays étalt ,, d'un débit, excédant cinq cent mille livres cha-», que année, & cette vérité n'a éprouvé aucus, ne contradiction; cette exploitation que la ,, nature du pais présente à chacun avec un bé-, nence proportionné aux forces qu'il peut y , employer, mais toujours certains dans ce de-», gré de proportion, est le premier effort de l'habitant qui commence, & l'objet de l'ap-" plication de celui qui s'est fortifié. Otez dans ,, la Louissane la liberté de la Traite, fermez ,, les debouchés au debit de ces bois, & des ,, cet instant vous reduirez le commerçant & le " Colon, au desœuvrement, & à la disette. 3, L'Ordonnance publice le 6. Septembre 1766 ", n'était que comminatoire de ce malheur. Sa " Majesté Catholique, nous disait-on, infor-, mée par M. Wiloa de tout ce qui concernait , en ce pays l'aprovisionnement & l'exploitas, tion, voulait bien encore favoriser les habitans 3) au point de permettre l'exportation de leurs 5, bois sur les batimens venant de St. Domingue & , de la Martinique, jusqu'à ce qu'on eut trouy ve en Espagne le moyen de faire ce commer-

" tud

,, cor

,, tab

,, pel

,, pe

,, 's'y

,, На

,, tin

,, le

,, 1'1

,, &

,, ta

,, re

,, ſe

,, fe

"

,,

22

"

"

"

,,

27°

&

,, qu

, ce. Mais qu'elle vraisemblance que le com-, merce de nos bois fût jamais adopté en Espa-, gne? C'était, enfoncer par degré le poignard, ,, & le grand coup a été porté par le Decret. , Dans le premier article il est dit, que les char-, gemens se feront sculement dans les Ports de Seville, Alicant, Cartagene, Malaga, Barce-, lone, la Corogne, &c. Dans le huitieme; ,, que les retours se fairont dans les mêmes ports; dans l'article troisieme, les bâtimens qui s'ex-, pédieront pour la Louisiane seront de cons. , truction Espagnole, & les Capitaines & équi-, pages seront Espagnols ou naturalisés. En-,, fin, dans les Articles 4me. & 9me. les relâches volontaires dans aucuns ports de l'Amérique " même de la domination Espagnole, sont pro-,, hibées, & les relâches forcées sont soumises , à des vérifications & à des impositions onéreu-, ses. Nous restait-il donc pour le commerce , de nos bois dans les colonies Françaises de ,, Saint Domingue, & de la Martinique, seuls , endroits où ils ayent quelque valeur, nous ,, restait-il, dis-je, la lueur de la plus faible ", espérance? Censeurs imprudens, dont les réfle-,, xions peu solides pourraient s'étendre sur notre , conduite dans la présente révolution, tâchez. ,, j'y consens, par vos combinaisons problémati-,, ques de récomposer l'harmonie interrompue, ,, en l'accordant avec le Decret; maissongez d'a-, bord à nous enseigner les moyensde subsister-.,, D'ailleurs quelle apparence de ressource , pouvait suspendre au moins nos justes inquiémblance que le comnais adopté en Espanar degré le poignard, porté par le Decret. est dit, que les chartent dans les Ports de ene, Malaga, Barce-

Dans le huitieme; dans les mêmes ports; les bâtimens qui s'exiane seront de conf. es Capitaines & équiou naturalisés. En-. & ome. les relâches ports de l'Amérique Espagnole, sont proorcées sont soumises impositions onéreuc pour le commerce olonies Françaises de la Martinique, seuls ielque valeur, nous eur de la plus faible udens, dont les réflent s'étendre fur notre révolution, tâchez, binaisons problématimonie interrompue, cret; mais fongez d'as moyensde fublifterrence de ressource ins nos justes inquiétudes.

" tudes. Le produit de nos terres, & notre ,, commerce consiste en bois, indigo, pelleteries, ,, tabac, coton, fucre, bray & goudron. Les ,, pelleteries ont d'autant moins de valeur en Espagne, qu'elles y sont employées à très-, peu d'usage, & que l'aprêt même de celles qui ,, s'y employent, se fait chez l'étranger. La Havane & le Pérou lui fournissent des sucres & des bois bien préférables aux nôtres; Gua-,, timale un indigo supérieur, & en plus grande quantité que ses fabriques n'en consomment; le Pérou, la Havane & Campêche, du coton; ,, l'Isle de pin, des brays & goudrons; la Havane ,, & la partie Espagnole de St. Domingue, du ,, tabac. Ces denrées de notre cru, insérieu-,, res à celles que ces vastes possessions produi-" fent, inutiles d'ailleurs, & surabondantes dans ,, ses ports, y sont rebutées, ou réduites à ,, très-peu de valeur. Quel faible produit de-", vons-nous donc attendre de l'exportation qui ", en sera faite dans les ports où le Décret nous " adresse? D'un autre côté, le peu de manufactures établies en Espagne, joint au peu de " fecours que les villes maritimes y ressentent de l'agriculture interne, forcent les sujets de " Sa Majesté Catholique qui y sont établis, " de recourir à l'étranger pour leurs pro-,, visions de toute espèce. Marseille fournit ,, des bleds dans ces ports, qui ne pourraient " s'approvisionner des productions du païs ,, même, fans les fraix excessifs d'une ex-" portation pénible à travers d'un pays mon-" tagneux. La nation entiere est tributaire, " d'ail-G 3

ſe

"

99

37

37

"

,,

"

"

, d'ailleurs, de tous les pays manufacturiers d'Eu-, rope, & la faveur la plus insigne que lui ait fait " la providence, est de la rendre mastresse du Pérou & du Mexique, pour acheter ses premiers besoins. Riches par notre seule indus. trie, pouvons-nous espérer que l'Espagne nous fournira les nôtres suffisamment, & à bon compte, lorsqu'elle est obligée elle même ", de se procurer les siens, à prix d'argent, & à grands fraix. Malgré l'exemption momentanée peut être que nous annonce le Décret, de tous les droits à percevoir sur les effets qui seront chargés pour la Louisiane, ces tristes vérités, connues de l'Univers entier, jointes au discrédit certain de nos denrées ,, dans les ports d'Espagne, nous ont fait craindre à juste titre, que nos récoltes quoique abondantes, loin de recompenser comme cidevant notre application, & notre industrie, en nous donnant souvent le superflu, cesse de nous produire même le pur, & simple nécessaire, " D'après ces observations, quoique super-" ficielles encore aux certitudes dont elles font ", déduites, peut-on douter un instant que ,, cette colonie, quant à ses productions, ne soit inutile à l'Espagne, & que les vues politiques dans le traité de la cession, n'aient été restraintes au seul but d'en faire un boulevard du Mexique; Mais la misere des Co-,, lons, ajoutera-t-elle de nouvelles forces à " ce boulevard, & par quelle manie faper ,, nos fortunes renaissantes, en détruisant la , liberté de notre commerce, lorsque ces mê-, mes manufacturiers d'Eunsigne que lui ait fait rendre mastresse du our acheter ses prer notre seule indus. érer que l'Espagne suffisamment, & à st obligée elle même à prix d'argent, & 'exemption momenannonce le Décret, cevoir fur les effets Louisiane, ces trise l'Univers entier, in de nos denrées nous ont fait crainos récoltes quoique ompenser comme ci-& notre industrie, le fuperflu, cesse de r, & fimple nécessaire, ns, quoique superudes dont elles font iter un instant que ses productions, ne & que les vues policession, n'aient été en faire un boules la misere des Conouvelles forces à quelle manie 'saper s, en détruisant la ce, lorsque ces mê-

, mes

,, mes vues politiques ne semblent pas exiger " ce facrifice? Tout nous donne lieu de pen-" ser que Sa Majesté Catholique desirait de s'in-" struire d'abord par les rapports de son Envoyé " des causes-productrices, & des moyens-conser-" vateurs de notre bien-être. Les Promesses de " notre Roi nous assuraient de la bienveillar ce du " nouveau Souverain, & des douceurs de la do-" mination future. Les Officiers de Sa Majesté Ca-,, tholique à leur arrivée, nous annonçaient la con-,, tinuation de notre commerce au moins pendant ,, dix années; la fource de nos besoins connue en " Espagne, sans que nous l'eussions indiquée " nous mêmes, restait encore ouverte à notre " activité; mais avons nous pu douter à la vue ", du Décret que M. Wlloa, chargé de ce rap-" port, comme l'Ordonnance publiée ici le " 6. Septembre 1766 nous le déclare, ne soit " l'auteur de ces calamités imminentes, & ", qu'ayant projetté notre ruine, ses rélations " peu véridiques n'aient détourné les effets de ,, cette même bienveillance que son mastre " voulait sans doute nous faire ressentir. " L'on objecterait envain que le dernier article " du Décret, permet d'extraire des forts d'Espagne, les fruits & effets apportés de la Lou-,, siane pour les aller vendre chez l'étranger, ", s'ils n'ont pas de débit en Espagne même, & ", qu'il ne sera payé aucun droit d'extraction. " Que trouve - t - on d'avantageux dans tout ce " qui nous est présenté ici comme un véritable " avantage? Ne comptons pas les articles du " Dé-G 4

" Décret, mais prenons-en l'esprit, & ne li-, sons aucuns de ces articles, sans suivre l'en-, chafnement qui les joint si intimement les uns " aux autres. Il nous fera permis à la vérité , d'aller débiter chez l'étranger, nos denrées " & effets qui ne pourront pas se vendre en Es-,, pagne; mais à quelles conditions? Nos com-" merçans naturalisés d'Espagne (suivant l'Art. , 3. du Décret) seront tenus d'aller dans les ", ports de Séville, Malaga &c. payer le 5 pour " cent. (Suivant l'Art 12.) forcés par le ,, rebut de leur denrées de quitter ces ports, ,, & d'aller faire leur vente chez les nations " voifines, il faudra qu'ils reviennent sur leur " lest dans les ports d'Espagne (suivant l'Art. " 1er.) pour prendre leur chargement des fruits " & effets déjà introduits en Espagne, & qui " auront payé les droits d'entrée (suivant l'Art. ,, 7.) Cette marche dispendicuse, détruit - elle , nos réflexions affligeantes fur la vue de la disette générale qui nous menaçait? Joig-" nons à cela les fraix du Navire, estimés par nos Chambres de commerce à 3000. li-" vres chaque mois pour un bâtiment de 300. ,, tonneaux; ceux de déchargement dans les " ports d'Espagne, & rechargement pour les , pays étrangers; le doublement des commis-", fions, & des affurances, les fraix de magazi-,, nage; l'augmentation des avaries; les droits ,, domainiaux, dont les voisins ne fairont pas ", grace sur des denrées venant d'Espagne; & nous verrons le Décret, comme un alambic

,, I ,, dan ,, efp ,, lois ,, Ma ,, M. ,, nif ,, fes ,, tré ,, att ,, fe ,, ra

" dév " la c

> , no , d , F , d , g , g

> > ,, I

,,

)))) l'esprit, & ne lifans fuivre l'enitimement les uns ermis à la vérité ger, nos denrées se vendre en Eftions? Nos comne (fuivant l'Art. is d'aller dans les payer le 5 pour) forcés par le uitter ces ports, chez les nations eviennent fur leur e (fuivant l'Art. rgement des fruits Espagne, & qui rée (fuivant l'Art. euse, détruit-elle fur la vue de la menaçai:? Joig-Navire, estimés merce à 30co. libâtiment de 300. rgement dans les rgement pour les ment des commifs fraix de magaziavaries; les droits ns ne fairont pas ant d'Espagne, &

comme un alambic

;, dé-

,, dévorant, raréfier nos récoltes jusque dans " la cinquieme essence. " Les promesses de notre Roi, retracées ", dans sa Lettre du 21 Avril 1-64 nous faisait " espérer que nous aurions toujours les mêmes loix à suivre & les mêmes juges à écouter-Mais quelle atteinte donné à cet article par ,, M. Wlloa, dans le début même de son admi-, nistration? Il n'a pas encore pris possession; , ses titres n'ont été ni vérifiés , ni enrégis. ", trés, ni même présentés; aucun lien ne nous , attache encore à son autorité; rien autre cho-,, se qu'une déférence respectueuse pour le ca-" ractere dont on le croit revetu, lui promet , notre obéissance; & des punitions sevéres. ,, des châtimens inconnus fous la domination " Française encore subsistante, sont infligés ", déjà par son ordre, aux fautes les plus lé-,, geres, en supposant même qu'elles soient 3, réellement des fautes. Or, il ne faut pas " s'imaginer que ces faux principes d'admini-" stration, & les tristes nouveautés d'une do-" mination inconnue, aient été les seuls motifs ,, de nos craintes & de l'allarme répandue dans nos familles. La loi d'Espagne peut avoir ses " agrémens & ses avantages que nous ne connois-,, sons pas; mais l'antipathie pour l'humanité ,, & la disposition naturelle à faire du mal, re-" connue & avérée dans la personne chargée de ,, nous présenter cette loi, nous en a fait " fentir les conséquences les plus dures, en ne " paraissant agir que par ces mêmes conséquen-G 5

.

, ces. La politique Espagnole retrécit ses ports le plus qu'il est possible, pour en termer à son gré l'entrée à l'etranger, & l'interdire , absolument à l'Interlope. En conséquence de cette loi, l'Envoyé de Sa Majesté Ca-, tholique, a fermé toutes les passes de Mis-" fissipi, à l'exception d'une seule, mais celle ,, qu'il a choisi est la moins profonde, la plus difficile, & la plus périlleuse. Une loi pres-,, que universelle défend les établissemens dans une certaine distance des citadelles & fortisications des villes frontieres; M. Wllac en a conclu que des établissemens formés dans les tems primordiaux de la colonie naissante, par concession de notre Prince, & sous les yeux de ses Gonverneurs, ne devaient plus subsi-" ster, à cause de la proximité d'un entourage " en pieux, dont depuis quelques années on a " fermé la ville. La condamnation aux mines " est définie par la loi d'Espagne contre les mal-" faiteurs, & les hommes dangereux. M. Wlloa " n'a pas craint de la prononcer contre des ci-" toyens considérés, dont le délit n'était autre que d'avoir été les interprêtes de leurs compatriotes, & les porteurs de représentations respectueuses, expositives de nos besoins, & tendantes uniquement à l'encouragement de ,, notre agriculture, à l'accroissement de notre ,, commerce, à l'importation de nos besoins, », & au bien général du pays. Les paquets qui " font remis par des perfonnes constituées en " dignité, méritent d'autant plus de diligence

, W

"

"

"

"

73

,,

27

,,

22

,,

27

e retrécit ses ports pour en termer à ger, & l'interdire En conféquence le Sa Majesté Cales passes de Misfeule, mais celle profonde, la plus use. Une loi presétablissemens dans citadelles & fortifies; M. Wilas en a ens formés dans les lonie naissante, par & fous les yeux devaient plus subsiité d'un entourage elques années on a mnation aux mines gne contre les malingereux. M. Wiloa ncer contre des cidélit n'était autre êtes de leurs comde représentations de nos besoins, & encouragement de oissement de notre n de nos besoins. Les paquets qui nes constituées en

: plus de diligence

" & d'exactitude, qu'ils peuvent intéresser la ", cause commune. Mais ceux qui s'en char-,, gent n'ont jamais répondu des forces majeu-" res, de la contrariété des vents, des risques " & périls de la mer. Quelles duretés? Quels ,, traitements? Quelles vexations exercées par M. Wiloa, consécutivement senvers les sieurs " Gagnard & Gachon, parce que les navires ,, n'avaient pu remettre ses paquets à la Ha. vane pour avoir été contrariés par les tems. Un Arrêt du Conseil Supérieur de cette province avoit défendu par de justes & sages motifs, l'introduction des Négres créolisés ou domiciliés de St. Domingue & autres Isles; mais le tout se réduisait à visiter les navires Négriers à leur arrivée, & à renvoier au plus vite ceux qui étaient dans le cas de la prohibition. M. Wlloa y a joint le sequestre des biens, l'emprisonnement des personnes, & fans aucune Ordonnance comminatoire qui doit toujours précéder les premiers châtimens, il les a exercés envers les Srs. Cadis & Leblanc, dont tout le crime étair de ne pas avoir eu la faculté dévinatoire, & d'avoir ignoré ,, l'existence de cet Arrêt. Ces faits qui sont d'une notoriété constante, & dont plusieurs ,, particuliers ont été les victimes, intéressent " la cause publique autant, & plus qu'on ne " peut s'imaginer; pour en rendre les conse. " quences plus sensibles, nous entrerons dans le ", détail de plusieurs. Quant à l'interdiction des passes du Missis. " fipi;

"

"

"

"

"

,,

,,

,,

,,

,,

,, fipi ; il faut favoir que M. Wlloa , malgré , tout ce qu'on a pu lui représenter & ce ", qu'il a pu voir lui-même, ou apprendre par , des fâcheux événemens, s'était entété de ,, faire fréquenter la seule passe du NE. où il n'y a dans les plus hautes marées que neuf à dix pieds d'eau; défendant qu'aucun bâtiment, n'entrat ou ne sortst par toute autre, dont le , fond est ordinairement de dix à douze. A " cette prohibition si genante, & si perilleuse, ,, il en avoit jointe une autre qui l'était encore ,, d'avantage; c'était la défense aux pilotes de coucher à bord des bâtimens mouillés devant ,, la passe, & que les vents, ou le peu d'eau ,, empêchaient d'entrer. De là sont nés des , inconveniens & des accidens récidivés, qui ,, cependant ne l'ont pas dissuadé de son pre-, mier arrangement. Le premier inconvénient ", étoit le retard des navires qui sortaient, re. ,, tard dispendieux & fréquent en toute saison, , mais presque inévitable en hiver que les vents de N. & N. N. E. régnent le plus, lesquels ,, ne pouvaient servir pour la passe du NE., ,, au lieu qu'ils font non-seulement sortir par ", la passe de l'est, mais servent encore à faire , route sans être obligés après la sortie d'atten-" dre le tems. Il en était de même pour l'en-,, trée, les vents étant S. O. & SSO. on ne ,, pouvait entrer par la passe du NE., ces vents ", étaient favorables à la passe de l'Est. En ,, outre, dans l'obligation à laquelle l'Officier " Espagnol de la Balise assujettissait de mouiller ,, lcs

. W lloa , malgré eprésenter & ce ou apprendre par s'était entété de isse du NE. où il narées que neuf à u'aucun bâtiment, te autre, dont le dix à douze. A , & si perilleuse, qui l'était encore fe aux pilotes de s mouillés devant ou le peu d'eau là sont nés des s récidivés, qui ladé de son prenier inconvénient ui sortaient, re. en toute saison, iver que les vents e plus, lesquels a passe du NE., lement fortir par t encore à faire la sortie d'atten. même pour l'en-& SSO. on ne NE., ces vents e de l'Est. En aquelle l'Officier issait de mouiller

, les

" les bâtimens une fois entrés vis-a-vis des " maisons de ladite Balise, pour y raisonner, " mouillage de haut fond, & découvert à tout ,, vent, on y courait de grands risques, qu'on », aurait évité en mouillant à la fourche, ou " continuant de monter le fleuve suivant la li-,, bérté ancienne, qui n'en était pas plus favo-,, rable à ceux, auxquels on aurait voulu in-,, terdire le port. D'ailleurs, dans tous les ,, pays, des qu'un Pilote Cotier a mis le pied à ,, bord, il n'en fort plus que le bâtiment ne " foit entré ou forti, & mis en lieu de sureté, , opérant de jour & de nuit suivant l'exigence ,, des cas, & les vicissitudes des tems. Si cette régle doit être inviolable, c'est, sans con-, tredit, dans nos parages avoifinés de pays ,, bas, & d'un grand fleuve, ou les fonds sont de vase dans un endroit, de sable dans un autre; où d'heure à autre les vents changent, & les eaux augmentent, ou diminuent. Donc, en empêchant les Pilotes de coucher à bord, dans un coup de vent forcé & s'en revenant ,, de nuit, un Capitaine qui n'avoit pas la prati-,, que, ne connaissant ni les fonds, ni les passes, ,, n'avait aucune ressource; obligé d'appareiller " pour s'élever, & souvent de laisser ses ancres " & ses cables, il allait donner sur les récifs voi-,, fins, appellés les Moutons, ou du moins tom-, bait sous le vent de la passe, sans espérance ,, de remonter sitôt; enfin, s'il avoit le bon-, heur de s'élever au large, il ne revenait , après bien du tems & de la peine, que pour » chercher les incmes dangers.

, La Navigation, cet art si utile aux états, , mérite-t-elle donc qu'on seconde la nature , pour en accroître les peines & les perils? La fortune des armateurs, & la vie des marins , est-elle si peu precieuse, que le caprice d'un , seul homme doive la soumettre à des dangers , presque inévitables? Interrogez les Capitaines & équipages d'Europe & des Isles, qui sont venus ici depuis deux ans & demi, tous ont vu les nouveaux périls inventés par M. Wlloa, plusieurs ont été les jouets & les vic-, times de ses mauvaises combinaisons. Sans , citer tant d'exemples, l'accident du Capitaine , Sarrou, à la fortie du fleuve, est frappant. , Après avoir resté long-tems sans pouvoir sor-, tir par la passe du N E. les vents étant N. & , NNE. il s'y présenta enfin, le vent avant , changé. Mais le tems avait fait évacuer les " eaux au point qu'il resta dans la passe; il fut , affez heureux pour se retirer & rentrer: 11 , remonta en ville pour caréner son Navire ,, une seconde fois (Notez que la Ville est à 30. lieuës de l'embouchure du fleuve, qu'il faut fouvent monter à la cordele, & qu'il est arrivé à plusieurs d'y mettre cinquante à soixante jours, fans pouvoir faire autrement). , Le fieur Sar-" rou perdit fon voyage, il lui en coûta beau-", coup de fraix, & si la passe de l'Est n'eût pas , été interdite, & qu'il est été permis aux pilo-,, tes de la fréquenter, il ferait forti sans retard " & fans danger.

" Mais dans le tems même que nous traçons

) GE

"

,,

,,

,,

"

"

"

"

>>

3

si utile aux états, econde la nature s & les perils? La la vie des marins ue le caprice d'un ettre à des dangers ogez les Capitaines les Isles, qui sont & demi, tous ont inventés par M. s jouets & les vicmbinaisons. Sans ident du Capitaine ive, est frappant. fans pouvoir forvents étant N. & in, le vent avant it fait évacuer les ins la passe; il fut er & rentrer: 11 réner fon Navire que la Ville est à fleuve, qu'il faut & qu'il est arrivé e à soixante jours, . " Le sieur Sarui en coûta beaude l'Est n'est pas té permis aux piloit sorti sans retard

que nous traçons

(tit) " ce Mémoire, la trompette nous annonce " qu'on vend à l'encan, les agréts & l'artillerie ,, retirée du navire la Carlota de la Rochelle, " presque enseveli dans les sables. Le Capi-,, taine Lacoste ne gémirait pas sur la perte de ,, son bâtiment, fi, quand il s'est présenté pour ,, entrer, il lui eût été permis de retenir de nuit ,, le pilote à son bord, qui ne pouvant le , mettre dans les passes, lui aurait indiqué un ,, fond de vafe, d'où il se serait retiré, comme ,, il est arrivé à plusieurs, & entr'autres au Ca-,, pitaine Chouriac. ,, Quelques habitans s'adonnent ici à faire de ,, la brique qui s'employe & se consomme dans ,, le pays. Le trois principales briqueteries , font aux trois principales portes de cette ville; une des plus fortes, & à laquelle un attelier nombreux est occupé, fait le patri-", moine de quatre mineurs, & s'afferme quelques fois plus de douze mille livres par année. Cette terre n'est susceptible d'aucun autre revenu, & l'attelier n'y peut pas même faire ses vivres. La ville, d'ailleurs, n'en ressent aucune incommodité, & les trous dont ,, on tire la terre nécessaire à la fabrique, ,, étant éloignés du grand chemin, la voie pu-

" judiciaire de cette briqueterie; & lui a dé-,, fendu absolument de continuer, sous peine ,, de faise des Négres, bœufs, charrettes & us-,, tenciles. Les parties intéreffées, après bien

, blique n'en est ni retrécie ni embarrassée.

" M. Wiloa s'est attaqué d'abord au fermier

2, des

5, C

, bi

,, ce

,, u

"

"

, ز

,,

jy

,,

lı

,, des efforts, sont enfin parvenues à tirer de ,, lui la raison de cette désense. Il a dit que ,, les trous d'où l'on prenait la terre, contri-, buaient à corrompre la falubrité de l'air. On " s'est muni, pour le dissuader, des rapports des Médecins & Chirurgiens. M. Lebeau Docteur en Médicine, entretenu par Sa Majesté, a même donné là-dessus des observations savantes, & concluantes en tout point. Quand aux réflexions vulgaires, elles étaient, ,, que le pays avait toujours été fort sain, malgré les trous des briqueteries, & les ciprieres qui bordent le fleuve & entourent la ville. Que suivant ce système il faudrait aussi combler celles-ci où les caux s'écoulent " & séjournent pendant la majeure partie de ", l'année. M. Wlloa n'avoit pas prévu sans , doute ces objections, mais il en imagina ou " en adopta une autre qu'il crut fans réplique: c'est que les établissemens doivent être éloi-, gnés des fortifications, donnant ce nom à ", un entourage en pieux qui n'a rien de secrèt, & dont l'approche est sans conséquence. L'af-,, faire cependant à traîné en longueur, sans , pouvoir obtenir de lui, ni un ordre par écrit, de cesser, ni une permission verbale de continuer; & plusieurs ont pensé avec fonde-" ment que l'entreprise de la brique était ambi-, tionée par un ou deux particuliers, ce qui s'accordait fort bien avec le penchant de " l'envoyé d'Espagne, à réduire tout en priviléges exclusifs. . . .

nse. Il a dit que it la terre, contriubrité de l'air. On der, des rapports iens. M. Lebeau tretenu par Sa Madesfus des observantes en tout point. aires, elles étaient, été fort sain, maleries, & les cipriee & entourent la systême il faudrait les caux s'écoulent majeure partie de oit pas prévu sans is il en imagina ou crut sans réplique: doivent être éloidonnant ce nom à i n'a rien de secrèt, conséquence. L'afen longueur, fans ni un ordre par ermission verbale de it pensé avec fondela brique était ambiparticuliers, ce qui ec le penchant de éduire tout en pri-

rvenues à tirer de

5, Ce penchant imdomptable s'est déclaré encore ,, bien davantage dans la prohibition qu'il sit , l'année derniere, d'apporter des Nègres en " cette colonie, sous prétexte d'une concur-, rence qui aurait été nuifible à un négociant " Anglais de la Jamaïque, qui avait envoyé " un batteau à M. Wiloa pour cimenter avec ,, lui l'entreprise de la fourniture d'esclaves; le " coup portait en même tems sur le commerce " & sur l'agriculture. C'était enlever au négo-" ciant un objet considérable, & restraindre au " colon les moyens de se fortifier; car cette " concurrence préjudiciable au fournisseur An-" glais, devenait avantageuse à l'habitant, qui " aurait donné la préférence au bon marché & , à la mellieure constitution des esclaves. Quoi ,, donc? Ravir aux nouveaux sujets les mo-, yens les plus naturels de profiter & de s'ac-, croître, pour en gratifier l'étranger? Est ce ,, ainsi qu'une nouvelle domination s'annonce? " M. Wlloa aurait il reçu ces ordres de fon ", maître? Qui oserait le presumer? Mais " n'est-on pas tenté de croire que de viles rai-" fons d'intérêts entrèrent dans l'ordre de ces " projets exclusifs? " Nos gouverneurs, commandans, & ma-,, gistrats ont toujours été regardés par nous comme nos peres. Toutes les fois que nous " avons cru devoir leur faire nos très-humbles ,, repréfentations, fur nos besoins particuliers " ou sur l'intérêt général, nous en avons été , favorablement accueillis; nous adressons-nous H

,, il

99

99

,,

37

22

5,

"

91

99

,, aux gouverneurs & commandans, loin de , nous regarder comme des rébelles & des ,, mutins, (terme chéri de M. Wlloa) ils ap-, prouvent nos démarches, comme conformes , aux sentimens du vrai citoyen. Nous en , avons une preuve dans la réponse de M. Au-, bry du 28 Juin 1765, au mémoire des négo-, cians de la Nouvelle Orléans. Il dissipe nos , incertitudes; organe du ministre à notre ,, égard, comme le ministre l'étoit du Souve-, rain, il nous communique les ordres qu'il a ,, reçu de lui, & nous donne copie des lettres , qu'il a écrites en conséquence aux officiers , des postes. Il finit par nous exciter, nous ,, encourager, & nous demander un zèle réci-, proque. Nous addressons nous au conseil? ,, nos mémoires y font examinés; si nos deman-, des paroissent justes, la voix de M. le procu-, reur général seconde la nôtre, & la cour " délibere ensuite; l'événement du 29 Octobre " en est la preuve récente. Des promesses ro-, yales nous faisaient espérer la même dou-, ceur, la même liberté, les mêmes priviléges ,, dans le nouveau gouvernement. Mais bien , loin de nous en assurer la continuation, M. " Willoa n'a pas même voulu en laisser subsister , plus long-tems les apparences. L'ordonnan-" ce publiée le 6 Septembre 1766, engagea les " négocians à faire des représentations qu'ils ador dresserent à leurs magistrats. M. Wlloa les ,, traita de féditieuses, sans les connaître, & " quoique nos juges, par une premiere condes. " cendance, nmandans, loin de des rébelles & des le M. Wlloa) ils ap-, comme conformes citoyen. Nous en a réponse de M. Auu mémoire des négorléans. Il dissipe nos u ministre à notre re l'étoit du Souveue les ordres qu'il a nne copie des lettres quence aux officiers nous exciter, nous mander un zèle récins nous au confeil? minés; si nos demanvoix de M. le procunôtre, & la cour ement du 29 Octobre Des promesses roerer la même doules mêmes priviléges rnement. Mais bien la continuation, M. lu en laisser subsister ences. L'ordonnanre 1766, engagea les résentations qu'ils adstrats. M. Wlloa les ns les connaître, & une premiere condes. , cendance,

;, cendance, euffent suspendu leur jugement; ,, il a cru devoir tenter un exemple capable ,, d'effrayer à l'avenir quiconque oserait s'expli-,, quer fur ses intérets ou ses besoins. Des ", négocians d'icl, qu'il a cru fans doute les ,, principaux auteurs de ces représentations, », attachés au pays par leur famille, leur crédit, ,, leur commerce & leur fortune entiere, se , font vus ménacés de la confiscation de leurs ,, biens & de leur personne ; jugement qui ne ,, devoit émaner que du seul tribunal de M. " Wlloa, & dont ils ont avec peine détourné ,, les effets. , Mais quel était-il donc ici, cet officier de ,, Sa Majeste Catholique? De quels brevets , était-il muni? De quel privilège inout " était-il revétu, pour exercer une autorité ,, si tyranique, avant même d'avoir montré ses ,, pouvoirs & ses titres que nous ignorons enco-,, re? Un bruit confus nous dit, que pen-, dant le long séjour qu'il a fait à la Balise avec " M. Aubry, notre commandant, il a été passé " entr'eux un acte sous seing privé de remise: ,, si cela est vrai, quel aurait été son principe " politique, en ne rendant pas cet acte public, , & en ne déclarant pas sa qualité, si ce n'est ,, de masquer sa tyrannie des voiles de la domi-, nation Française? " Le terme de tyrannie paraîtra fort, joig-,, nons-y celui de véxation, pour correspondre " à la verité des faits. Avec quel appareil me-, naçant, dans le temsmême qu'il ne recevait " de notre part que les marques d'une aveugle foumificn; H 2

" foumission, l'avons-nous vu nous présenter , d'une main les prémices de la loi nouvelle, , & le glaive vengeur de l'autre? L'ordonnance du 6 Septembre 1766, (premier décret de ,, ses volontés qui ait été publié ici, & où le , nom auguste de S. M. C. ait été abusivement ,, employé) cette ordonnance, dis-je, a été , promulguée dans nos carrefours au son de la " caisse, & à la tête de vingt soldats Espagnols, , armés de leurs fusils & de leurs bayonettes. " Etait-ce pour nous insulter, ou pour en imposer ,, à nos murmures ? Dans le premier cas, qu'eût-il ", donc fait, ce M. Wlloa, en ville conquise & , prise d'assaut ? Quel appareil eût-il choisi ,, pour y manifester ses ordonnances, puisqu'il ,, en a mis un semblable en usage envers des ,, amis & des alliés? Nous prenait-il pour ,, les Sauvages du Pérou & du Mexique? Dans " le second cas, l'envoyé d'Espagne n'ignorait ,, donc pas que cette ordonnance, fruit de ses " rélations erronées, était diamétralement op-,, posée à notre bien-être, & capable de pri-" me abord d'exiter nos murmures? Chargé ,, de notre haine qu'il a si justement mérité, , sa nation peut lui reprocher encore d'avoir , manqué aux regles de la politique; en nous ,, forçant par sa tyrannie à redouter tout gou-" vernement Espagnol.

,, Nous l'avons vu avec indignation négocier " avec un Anglais, la liberté de quatre Alle-,, mands, pour quinze piastres par téte, & lors-" que le jour de la révolution, M. Aubry, no-», tre commandant, pressé par nos prieres &

vu nous présenter de la loi nouvelle, utre? L'ordonnan-, (premier décret de publié ici, & où le . ait été abusivement ance, dis-je, a été rrefours au fon de la igt soldats Espagnols, de leurs bayonettes. ou pour en imposer premier cas, qu'eût-il en ville conquise & ippareil eût-il choisi donnances, puisqu'il en usage envers des ous prenait-il pour du Mexique? Dans d'Espagne n'ignorait nnance, fruit de ses diamétralement op-, & capable de primurmures? Chargé si justement mérité, cher encore d'avoir politique; en nous

indignation négocier erté de quatre Alletres par téte, & lorsion, M. Aubry, nopar nos prieres &

redouter tout gou-

" nos instances, les a redemandés avec auto-" rité, nous avons vu ces nouveaux affran-, chis descendre de la frégate Espagnole, où ", leur nouveau maître les retenait, & se jet-,, ter en pleine levée aux genoux de leurs li-" bérateurs. Nous avons vu ces victimes in-" fortunées du fleau de la geurre, ces citoyens persévérans, qui ont sacrissé leurs possessions ;, héréditaires au sentiment patriotique, ces ,, malheureux Acadiens, qui recueillis ci de-" vant dans nos ports, & protégés par nos com-" mandans & nos juges, commençaient à se " consoler de leur désastre, & travaillaient à le , réparer; nous les avons vu, dis je, effra-,, yés du couroux frénétique de M. Wiloa, pour ,, un sujet aussi léger que des représentations , trés-humbles, & tremblans de ses ménaces, " ils croyaient déjà les voir effectuer sur la li-" berté de leurs familles, & se voir vendre à " l'encan pour acquiter les rations du Roi, " Sommes-nous à Fez ou à Maroc.

", Que n'a-t-il pas fait enfin cet homme singulier dans les actions même de sa vie privée? Quelle humiliation la nation Française
n'en a-t-elle pas reçue pendant son séjour ici,
non-seulement par la violation du droit des
gens, mais encore dans le mépris des loix eccléssastiques? Outre que par dédain, sans
doute, des Catholiques Français, il s'est abstenu de fréquenter nos Eglises, & s'est fait dire la Messe dans sa maison, pendant dix-huit
mois, c'est qu'il y a encore fait consérer le
H 3

nos

, Sacrement de Mariage par son aumônier à deux personnes, dont la semme était une , Negresse esclave, & l'homme un Blanc, sans , la permission du curé, sans aucune publication de ban, sans aucunes sormes ni solemnités réquises par l'Eglise, au grand scandale , du public, au mépris du Concile de Trente, , & contre la disposition précise de nos ordon-

,,

, nances, tant civiles que canoniques.

, Qu'y aurait-il donc de repréhensible dans " le parti que la conduite & les véxations de Monficur Wlloa nous ont fait prendre? Quel mal aurions - nous fait en secouant un joug " étranger, que la main qui l'imposait rendait , encore plus accablant? Quel tort avons-, nous eu enfin, de reclamer nos loix, notre " patrie, notre Souverain, & de lui vouer la , persévérance de notre amour ? / Ces louan-,, ges tentatives sont-elles donc sans exemple , dans notre histoire? Plus d'une ville de Fran. , ce, des provinces même, le Querci, le " Rouergne, la Gascogne, Cahors, Montau-" ban, n'ont-ils pas brifé à plufieurs reprifes , le joug Anglais avec fureur, ou refusé ses , fers avec constance? En vain les traités. 3, les cessions, les ordres même renouvellés de , nos Rois ont-ils tenté quelquefois ce que le » bonheur des armes Anglaises n'étoit pourtant " pas capable d'achever, & cette noble resi-, stance aux volontés des Souverains naturels, " loin d'allumer leur colere, a reveillé leur , tendresse, attiré leur secours, & opéré l'enn tiere délivrance.

femme était une me un Blanc, fans ns aucune publicas formes ni folemau grand scandale concile de Trente, cise de nos ordon-

anoniques. repréhenfible dans & les véxations de ait prendre? Quel fecouant un joug ii l'imposait rendait Quel tort avonser nos loix, notre & de lui vouer la nour? Ces louandonc fans exemple l'une ville de Fran. , le Querci, le Cahors, Montauplusieurs reprises eur, ou resusé ses n vain les traités, ême renouvellés de elquefois ce que le ses n'étoit pourtant ette noble refiouverains naturels, , a reveillé leur urs, & opéré l'en-

Mais

" Mais d'ailleurs, de quelle utilité la colonie " de la Louisiane serait elle à l'Espagne. Insé-,, rieure en ses productions, aux riches contrées qu'elle posséde, notre pays ne pourait être que le boulevard du Mexique. Or, ce boulevard serâ-t-il impénétrable aux forces de S. M. B. qui étant maîtresse de la parti Orientale du Mississipi, en partage la navigation, & qui posséde dans le haut, des établissemens, dont l'accès ne lui est pas ouvert par l'embouchure seule du sleuve, mais " encore par la proximité immédiate des autres ,, pays du nord où sa domination est établie. " La conservation de cette colonie par la ,, France, garantit mieux les possessions d'Espag-" ne de ce côté, que la Cession faite à cette " Couronne; les impressions désavantageuses conques déjà contre elle par les nations Sauvages, & qui ont attiré non feulement des insultes, mais de vives ménaces de leur part à M. Riu Capitaine Espagnol, commandant aux Illinois, les rangeraient en cas d'attaque dans le parti ennemi. Tout au contraire, ces peuples marchent toujours avec le soldat " Français, fans s'informer pour qui l'on va ,, combattre; voilà le véritable boulevard. " Puisque l'Espagne ne peut trouver aucun 3, avantage en l'acquisition de cette province im-, mense, & que, de certitude connue, les ,, strictes bornes de son commerce nous redui-, raient presque à la simple existence; pour ,, quoi les deux Souverains s'accorderaient-ils H 4

, à nous rendre malheureux, par le plaisir seul , d'en faire? C'est un crime de le croire, & ces sentimens n'entrent pas dans le cœur des , Rois. La protection que le Nôtre nous promet en sa lettre du 21 Avril 1764; de la part , du nouveau Souverain, fait voir qu'ils conspiraient pour notre bonheur; & le silence , respectueux que nous avons gardé jusqu'à , présent sur la réalité de nos intéréts, les a , sans doute empêchés de parvenir aux vrais , moyens qui pouvaient nous rendre heureux.

,,

"

"

,, Quant à l'utilité dont cette colonie peut " être à la France, les moindres réflexions la ,, rendent sensible. La perte du Canada ayant " fermé ce débouché aux manufactures dont la " France abonde, la conservation de la Lousiane peut reparer sous peu de tems une perte aussi nuisible à l'industrie nationale. Les efforts des vrais Français établis ici, & qui viennent chaque jour s'y établir, peuvent facilement creuser cette traite du Missouri, " ouverte déjà avec des succés heureux, & à ,, l'agrandissement de laquelle manque l'encouragement & les secours que la domination ,, Française peut seule procurer. Les Sauvages même du Canada viennent tous les jours aux Illinois trafter des marchandises Françai-" ses qu'ils préférent à celles que les Anglais , leur portent dans leurs villages. Qu'on cesse , de forger des entraves à notre activité, & , bien tôt les Anglais cesseront de vendre à la

ne de le croire, & as dans le cœur des le Nôtre nous proril 1764; de la part ait voir qu'ils conheur; & le filence vons gardé jusqu'à nos intéréts, les a parvenir aux vrais nous rendre heu-

cette colonie peut oindres réflexions la te du Canada ayant ianufactures dont la vation de la Louu de tems une perrie nationale. Les établis ici, & qui y établir, peuvent traite du Missouri, ccés heureux, & à le manque l'encouque la domination urer. Les Sauvannent tous les jours rchandises Françailes que les Anglais ages. Qu'on cesse notre activité, & ont de vendre à la France

" France les pelletéries qu'elle consomme, " Nos manufactures dans leurs envois trouve-", ront un débit assuré qui fera leurs gains & " leurs profits, & dans les retours des pellete-,, ries, auxquelles on peut joindre notre indi-" go, notre fucre, notre coton, elles auront " encore la fourniture des matieres premieres ", qui fait leur aliment, & sur lesquelles s'exer-" ce la main d'œuvre. Si donc l'utilité des " manufactures dans le Royaume est si bien re-,, connue, qu'elle leur ait attiré de tous tems " une protection particuliere du Souverain; n'est-il pas dans l'ordre politique que cette pro-" tection s'étende à leur conserver des ressour-" ces, auxquelles elle employerait peut-être les " forces de l'état, s'il s'agissait de les acquésir. " Joignez à ces confidérations le rembourse-,, ment suspendu depuis 1759, des sept millions ,, de papiers Royaux qui formaient le numé-,, raire de notre place, & le nerf de notre com-" merce; joignez l'enchainement des engage-" mens réciproques des négocians de France à ,, nous, & de nous aux négocians de France, " qui attendent leur fort de celui qu'il plaira au Seigneur Notre ROI de donner à cette Finance; joignez enfin l'obligation cu nous sommes tous de travailler au rétablissement de nos fortunes délabrées, sans pouvoir nous aider de ces anciens fonds partagés ci-devant d'un chacun, à proportion de son économie, de son émulation, ou de son patrimoine, & " l'on verra que nos nouveaux efforts méritent d'étre secondés par notre ROI. Jaloux

fie

no

E

qu

té

te

ti n

" Jaloux observateurs de tout le respect du , aux Têtes Couronnées & des égards mutuels , que les peuples policés se doivent les uns aux , autres, nous serions au désespoir que nos dé-, marches parussent s'en écarter. Il n'y a rien d'offençant pour la cour de Madrid dans l'exposition de nos besoins, & les assurances de notre amour, que nous portons aux pieds de notre auguste Souverain; Nous osons ésperer que ces marques de notre zèle serviront encore à prouver aux Nations, la vérité du nom de BIEN AIME' que l'Univers entier lui donne & dont nul autre Monarque n'a joui jusqu'à présent. Peut - être dira - ton à Madrid même: heureux ce Prince, notre , Allié, qui trouve pour obstacle à son traité ,, de Cession, l'attachement inviolable de ses », sujets à sa domination & à sa glorieuse per-, fonne ".

Nous n'ignorons pas que l'envoyé d'Espagne a pris avant son départ, & recueille encore par émissairés, des certificats de quelques particuliers qui résident parmi nous; cliens mercenaires qu'il s'est attaché par des promesses brillantes, & qui cherchent ici des prosélites en persuadant les simples & en estrayant les faibles. Mais quelque chose que puissent contenir ces certificats peu autentiques, ils ne démentiront jamais la voix générale, & la notoriété publique. Les marchands Genois, Anglais, Hollandais, témoins de la révolution, rendront compte

e tout le respect dû des égards mutuels doivent les uns aux désespoir que nos déarter. Il n'y a rien de Madrid dans l'ex-& les affurances de portons aux pieds rain; Nous ofons de notre zèle serr aux Nations, la AIME' que l'Univers nul autre Monarque Peut - être dira - teux ce Prince, notre obstacle à son traité inviolable de ses à sa glorieuse per-

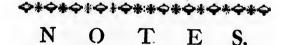
l'envoyé d'Espagne recueille encore par quelques particuliers cliens mercenaires romesses brillantes, osélites en persuafrayant les faibles. issent contenir ces ils ne démentiront la notoriété publicis, Anglais, Holvolution, rendront compte

compte de la vérité dans leur patrie, ils certifieront d'une maniere bien plus certaine, que notre pavillon s'est élevé sans que la frégate Espagnole ait reçu au sien la moindre insulte, que M. Wlloa s'est embarqué avec toute la liberté possible, & sans aucun acte de notre part qui tendit même à l'indecence; qu'alors & depuis, nous avons redoublé d'égards & de politesses envers les autres officiers de Sa Majesté Catholique, que pendant les trois jours de la révolution (chose unique & singuliere de l'aveu même des Espagnols), il ne s'est élevé parmi plus de douze cens hommes de milice, parmi les femmes, les ensans, le peuple entier, aucun cri injurieux à la nation, & que les seuls qui se sont fait entendre, auxquels des étrangers même ont pris part, ont été, VIVE LE ROI DE FRANCE, VIVE LOUIS LE BIEN AIME'.

C'est à Sa Majesté Bien-faisante que nous, habitans, négocians, & colons de la Louisiane, addressons nos très humbles prieres pour qu'elle reprenne incessament sa colonie, & aussi résolus de vivre & de mourir sous sa chere domination, que déterminés à faire tout ce qu'exigera la prospérité de ses armes, l'extention de sa puissance, la gloire de son régne; nous la supplions de vouloir nous conserver notre nom patriotique, nos Loix, & nos priviléges.

F I N.

NOTES,



(1) Voyez les articles de paix, rélatifs à la cession de la LOUISIANE, dans le Mercure Historique & Politique de ce tems.

la d'bi hi m q d fa & & o

(2) Voici qu'elles étoient les limites de la LOUISIANE. Elle étoit bornée, avant le traité de paix, à l'Ouest par les montagnes du Nouveau Mexique, & le Rio-brava; elle fuivoit le cours du Missourri, encore inconnu, ainsi que toute cette partie (au nord) la Baye Hu ison au nord-est, le Canada avec les possesfions Angloises de la Caroline (à l'est), la Floride, dont la derniere riviere étoit celle de Perdido entre Pensacole & la Mobile, au fud-est au sud, & au sud Ouest par le golphe du Mexique. Le fâmeux fleuve Mississipi arose cette espace du nord au sud: on n'en connost pas les fources, mais il a plus de mille lieues de cours. Les François prétendent avoir été jusqu'à huit cent lieues, & que les Sauvages leur disoient qu'ils avoient autant de chemin à faire qu'ils en avoient fait. Les principales rivieres qui se jettent dans le Mississipi, sont du côté de l'ouest la riviere de ST, ANTOINE, de ST. PIERRE, MONGONA, MISSOURI, les ARCANTAS, la riviere ST. FRANÇOIS, la riviere Rouge. Ces rivieres viennent toutes du nord ou du O. N. O. La moins confidérable l'est plus que la Tamise, & on ne connoit pas la source de plusieurs. Les rivieres que le Mississipi reçoit du côté de l'est, sont celles de STE. CROIX, des ILLINOIS, l'OHIO OU

 \mathbf{E} S.

de paix, rélatifs à la , dans le *Mercure* tems.

nt les limites de la bornée, avant le r les montagnes du io-brava; elle fuiencore inconnu, (au nord) la Baye ada avec les possese (à l'est), la Floriétoit celle de Perla Mobile, au uest par le golphe uve Missifipi arose : on n'en connoît s de mille lieues de dent avoir été jusles Sauvages leur de chemin à faire principales rivieres sissipi, sont du T. ANTOINE, de Missouri, les r. François, la es viennent toutes a moins confidéra-& on ne connoit es rivieres que le le l'est, sont celles NOIS, l'OHIO OU

la Belle Riviere des Michachas: une infinité d'autres rivieres groffissent le cours de ce superbe fleuve, dont le lit resserré accroit la rapidité; heureusement que les sinuosités en sont assez multipliées pour pouvoir le rendre navigable: quand la fonte des neiges ajoutent à la masse d'eau du fleuve, son courant augmente au point de faire huit ou neuf milles par heure: il entraîne & charroye des arbres prodigieux & en quantité, & il inonderoit toute la Basse Louisiane, si on n'avoit soin de se prévoir du débordement par des digues le long de ses bords; leur peu d'épaisseur m'a étonné. Les habitans prétendent qu'il suffit qu'elles ayent fix pieds de base; mais j'ai vu le courant saire des crevasses dans la digue, & il fallut bien du tems pour la rétablir. Si elle eût été plus solide, on eût épargné bien de la dépense. On m'a raconté, au sujet de ces crevasses, quelque chose de bien singulier. Il y a dans toute la BASSE LOUISIANZ une quantité étonnante d'écrevisses; on en voit courir sur la terre, & le sleuve en est rempli. On prétend que les crevailes des digues ne sont d'abord que des trous d'écrevisses, que l'eau aggrandit jusqu'au point de tout rompre.

(3) Les Espagnols ont long tems regardé la Louisiane comme devant leur appartenir. Ils disoient qu'en 1520, Lucas Vasquez de Aillon y avoit abordé. Qu'en 1528 Pamphile Nazunes mit à terre sur cette côte. Qu'en 1539, Dominique Sobo, parcourut tout ce pays. Mais tous ces titres ne formoient point de possession. Ce n'est qu'en 1679 que se sont faites les premieres tentatives pour la découverte de ce pays. Sur le rapport du pere

Pere Hennepin, Recolet, qui avoit été conduit prisonnier par les Sauvages aux Illinois, & qui avoit parcouru la Louisiane en descendant le Mississipi, M. DE LA SALLE forma la tentative hardie de descendre ce sleuve après avoir bâti un fort aux Illinois. De retouc en Europe, sur le rapport avantageux qu'il sit de ce superbe pays, M. COLBERT lui donna un vaisseau & une petite frégate pour aller découvrir l'embouchure du Mississipi qui se jette dans le golphe du Méxique. Cet officier partit en 1685, mais il manqua l'embouchure du fleuve, & fut jetté par les courans à l'ouest. Il entra dans une baye qu'il crut être le fleuve qu'il cherchoit, mais ayant reconnu son erreur, il donna à cette baye le nom de ST. BERNARD, y arbora les armes de France, pour marque de possession, & entreprit d'aller chercher le fleuve par terre. On fait que ce brave voyageur fut assassiné dans cette courageuse entreprise, & que de tous ceux qu'il avoit emmené avec lui, il n'échappa qu'un très-petit nombre de personnes qui continuerent leurs découvertes jufqu'aux Arcantes; où, contre leur attente, ils trouverent un établissement François, bâti par M. de Tonti. Sur le bruit qui se repandit de la beauté du pays, quelques Canadiens s'établirent en différens endroits du fleuve, & sur le bord de la mer, du côté de la Mobile. En 1691, M. d'Iberville, chef d'escadre, découvrit les embouchures du Mississipi; en 1699 il fut nommé gouverneur-général de la Louisiane, & y apporta la premiere colonie.

vollii de ab

(4) L'établissement de la Mobile fut le premier de la colonie, & on le doit à M. d'Iberville. olet, qui avoit été auvages aux Illinois. OUISIANE en def-M. DE LA SALLE descendre ce fleuve Iffinois. De retour avantageux qu'il fit DLBERT lui donna égate pour aller dédiffiffipi qui se jette . Cet officier partit mbouchure du fleuurans à l'ouest. Il it être le fleuve qu'il onnu fon erreur, il de St. Bernard, , pour marque de er chercher le fleuve brave voyageur fut se entreprise, & que nmené avec lui, il nombre de personcouvertes juiqu'aux attente, ils trouveois, bâti par M. de repandit de la beauliens s'établirent en & fur le bord de la En 1691, M. d'Icouvrit les embouil fut nommé gouine, & y apporta la

Mobile fut le pree doit à M. d'Iberville. ville. Mais comme les gros vaisseaux ne pouvoient y entrer, on avoit un poste avancé sur l'isle Dauphine, qui est à l'ouverture de la baye de la Mobile: les vaisseaux y trouvoient un abri. Mais cet établissement n'étoit pas fait pour subsister: le projet étoit de s'ensoncer dans les terres, & d'habiter les bords du Mississipi. La côte de la Mobile est d'un sable aride; le fort & la ville sont à vingt-un miles de l'isle Dauphine, qui est séparée de la grande terre par un canal de neuf miles, par où passent les gaboteurs qui viennent des lacs Pontchartrain, Maurepas & du Bayone Saint-Jean, ou qui vont de Pensicola à la Nouvelle Orléans par le Bayone-Saint-Jean. La seule utilité de la Mobile est de tenir en respect la nation Chacas, forte de 20 à 25 mille ames. Cependant, depuis que cette partie nous a été cédée, il y est venu s'établir des négocians Anglois: on y fait entrer des bâtimens de 200 tonneaux, & le pays se peuple.

(5) Avec le dessein de bâtir le Mississipi, on s'en rapprocha, en sixant le chef lieu au Biloxi; d'ailleurs, on s'approchoit aussi de l'endroit où les vaisseaux abordoient, c'est à dire, de l'isse aux Vaisseaux. Le Biloxi n'en est qu'à douze miles; on étoit en outre obligé de changer trois fois de batteaux, de plus petit en plus petit, pour porter les marchandises au Biloxi, où de petites charrettes alloient les charger cent pas en mer, parce que les plus petites nacelles ne pouvoient accoster. Ce qui devoit encore éloigner de cet établissement, est que le terrein est stérile, & qu'il n'y croît absolument rien; il n'y a que le poisson qui puisse être de quelque ressource. On m'a raconté que c'est à cet endroit

droit qu'on a déposé les premieres peuplades qui composoient les Concessions. On m'a ajouté qu'il y est mort, en un an de tems, huit mille personnes de saim & de misere. On avoit envoyé des hommes, dans un pays inculte, sans vivres, & même sans aucun moyen de s'en procurer. Sans le secours de la pêche & de la chasse, il n'auroit pas échappé un seul homme: ce sont ces malheureux qui ont occasionné les rélations qui ont donné tant d'horreur pour le Mississipi.

on

fle

de_l fér

zin

oq

de

pe cu

co

de

qu

m

lei

co fri da dr co to O co fa a d g le n d l'

(6) Les Allemands échapperent aux mortalités qui accablerent la colonie au Biloxi. Ils étoient presque tous aux gages de Monsieur Law; mais après sa faillite, les Allemands qui étoient sur sa concession aux Arcantas, descendirent à dix-huit miles au dessus de la Nouvelle Orléans, où ils se sont accrus au point où on les voit aujourd'hui sous la sage conduite de Monsieur d'Arembourg, viellard respectable, qui a servi sous Charles XII. On m'a assuré que les Espagnols ont eu la cruanté d'exiler ce vieillard à cent lieues de la capitale, & qu'il a été obligé de quitter ses ensans, au milieu desquels il vivoit comme un patriarche. Sa famille est une des plus nombreuses de la colonie.

La plupart des Canadiens se sont fixés aux Illinois, établissement qui est sur le Mississipi, à 500 lieues de la nouvelle Orléans, & sur les confins du Canada. Sa latitude est environ 38 dégrés 30 minutes. La capitale est à 30 dégrés. Ainsi, qu'on juge combien le sleuve serpente, puisqu'en ligne droite de la nouvelle Orléans aux Illinois, il n'y a pas plus de 170 à 180 lieues; & qu'il en faut faire près de 500 en

fuivant le cours du fleuve.

nieres peuplades qui is. On m'a ajouté de tems, huit mille fere. On avoit enpays inculte, sans moyen de s'en prola pêche & de la opé un seul homme: ont occasionné les it d'horreur pour le

pperent aux mortaonie au Biloxi. Ils gages de Monfieur les Allemands qui k Arcantas, descenessus de la Nouvelle rus au point où on la sage conduite de viellard respectable,

On m'a affuré que nté d'exiler ce vieilpitale, & qu'il a été au milieu desquels che. Sa famille est la colonie.

fe font fixés aux Ilt fur le Mississipi, à Orléans, & fur les tude est environ 38 apitale est à 30 démbien le fleuve serce de la nouvelle Ora pas plus de 170 à faire près de 500 en

(7)

(7) Lorsqu'on eut jetté les fondemens de la nouvelle Orléans sur les bords du Miffissipi, on voulut étendre les établissemens le long du fleuve, & pour rendre la communication facile depuis les Illinois jusqu'à la capitale, on sic à différentes distances des forts ou l'on eut des magazins pour la commodité des voyageurs, ainsi que pour le commerce avec les naturels du pays. On avoit établi un fort au milieu de la nation des Natchez. La beauté du pays y attira beaucoup d'habitans, & cet établissement devint dans peu très-considérable & très-renommé pour la culture du tabac. La nation Natchez, la plus confidérée de toute la Louisiane, & la plus digne de l'être par ses lumieres & la quantité d'hommes qui la composoient, servoit, on ne peut pas mieux, les projets de la Compagnie: Non-seulement ils céderent les bords du fleuve aux François, mais ils les aiderent encore dans leurs défrichemens & dans leurs plantations. Cependant les véxations des chefs François de cet endroit, furent portées au point que les Natchez conspirerent contre les François, & détruissrent tout ce qu'il y avoit d'établillement parmi eux. On peut lire dans les histoires qui ont paru sur ce pays, des détails fur cet évenement intéreffant. M. LE PAGE DU PRAT, dont nous avons une traduction, est celui qui a le mieux décrit cet événement & ses suites, ainsi que les guerres qu'il entraîna contre les Chicacas, qui leurs avoient donné l'hospitalité. Les François n'ont point réusi dans leurs guerres contre ces derniers; il leur en a coûté des hommes & de l'argent ians aucun fuccès; il est vrai qu'ils s'y font toujours mal pris. . 19. 1 1. 1.

.

(8)

(8) Voyez l'Histoire de la Louisiane, par Monsieur le Page du Prat, au sujet de la guerre des Natchez, ainsi que des mœurs & des usages de cette nation.

(9) La Pensilvanie, le Maryland, la Caroline ne doivent leur splendeur qu'à la liberté qui y a régné depuis leur établissement. La Louisiane est p us fertile que ces provinces; mais elle n'est pas aussi bien disposée pour le commerce: l'entrée par le Mississipi, dont le seul abord est dangereux, est le seul abri qu'on y trouve; mais les François ne possédoient ils pas la Mobile, ou l'on fait entrer des bâtimens de 200 tonneaux? n'auroient ils pas pu s'arranger avec les Espagnols, pour qu'ils leur cédassent le suberbe port de Pensicola, peu important pour la sûreté & la facilité du commerce de ce pays là? A l'ouest du Mississipi il y a de belles bayes; mais on sera furpris lorsque je dirai que les Anglois ont été les premiers qui ayent eu, depuis la paix derniere, une connoissance un peu exacte de la côte qui est à l'Ouest du Mississipi. Pendant 60 ans que les François ont possédé ce pays, ils n'y ont jamais envoyé un seul bâtiment, & les Espagnols, qui cependant étoient intéressés à connoître ces passages, à cause de leur proximité du Mexique, qui y confine, n'avoient pas poussé leurs recherches plus loin que les François.

ta ci Cii b p g c A r n n d a I

(10) Voyez l'Histoire de la Louisiane de Monsieur le Page du Prat, sur la guerre avec les Chachas.

(11) Ces postes étoient des forts placés, soit parmi les nations fauvages qu'on voulut contenir, e la Louisiane, par au sujet de la guerre mœurs & des usages

Maryland, la Caroeur qu'à la liberté qui slement. La Louisiavinces; mais elle n'est r le commerce: l'enle seul abord est danu'on y trouve; mais ils pas la Mobile, où ns de 200 tonneaux? anger avec les Espaassent le suberbe port nt pour la sûreté & la ce pays la? A l'ouest s bayes; mais on fera le les Anglois ont été , depuis la paix derun peu exacte de la Missifipi. Pendant 60 ostědé ce pays, ils n'y l bâtiment, & les Estoient intéressés à conuse de leur proximité e, n'avoient pas pousin que les François.

e de la Louisiane de t, sur la guerre avec

nt des forts placés, soit es qu'on voulut contenir. nir, & avec lesquelles le commerce étoit avantageux, foit dans les endroits où il y avoit des colons François. Ces postes étoient la Pointe Coupée, à 120 miles de la capitale, sur le Misfiffipi. Il y a dans cet endroit de fort beaux établissemens & beaucoup d'habitans.... 68 miles plus haut que la Pointe Coupée, la Riviere Rouge se jette dans le Mississipi. On a établi dans cette riviere un fort à 15 miles de celui des Adages, que les Espagnols ont bâti sur le terrain des François. Le fort François porte le nom des Natchitoches, nation sauvage qui se nomme ainfi. Il y a des habitans dans cet endroit qui cultivent le meilleur tabac qui se fasse à la Louisiane. A 90 miles du confluent de la Riviere Rouge & du Mississipi, c'est-à-dire, à 260 miles de la Nouvelle Orléans, & du même côté est le fort des Natchez ou de Rosalie. Il est à 32 dégrés de latitude nord, 280 dégrés de longitude méridien de l'isle de Fer. A 60 miles de la Nouvelle Orléans, à l'entrée de la riviere des Arckantas, qui se jette dans le Mississipi, est un petit fort au milieu de la nation des Arckantas, la plus brave du pays. C'est le plus beau canton & le plus fertile de tout ce continent; c'étoit là que M. Law avoit choisi sa concession, aujourd'hui il n'y a qu'un très-petit nombre d'habitans.

A 500 lieues, ou environ, de la Nouvelle Orléans est le fort des Illinois, sur les confins du Canada; & en conséquence, le plus important pour les François: il est actuellement à l'Angleterre, étant situé sur la rive gauche du Mississipi. Les François avoient à l'est de la Louisiane le fort de la Mobile, dont j'ai déjà parlé, celui de Tombeckbé, & celui des Alibamons, parmi

2

10

ge

lin

fio au

rei fip

fiv

lą

re

ell

de

ce

qu lid

pa du lie

fo fe

qu pa ne

Lfon

les nations qui portent ce nom. Ces différens postes servoient de retraite aux marchands qui vendoient des denrées aux Sauvages. Sous le gouvernement de Monsieur Kerlerec, les commandans de ces différens forts en faisoient exclusivement le commerce. Ces officiers dispofoient à leur volonté des magazins du roi, deftinés aux présens des Sauvages. Après avoir épuisé ces magazins, ils revendoient au roi ces marchandises de traite à des prix exorbitans, & c'étoit souvent les marchandises qu'ils en avoient tirées, qu'ils y faisoient rentrer. On m'a cité à ce sujet des traits singuliers de dépenses; mais les deux qui m'ont paru les plus plaisans sont ceux ci. Il en a coûté au roi de france dix mille francs pour faire défricher une prairie; & dans une autre poste, il lui en a coûté (dans une année) vingt mille francs en lait pour l'hôpital. Il faudroit que toute la garnison de ce poste eût été au lait toute l'année.

peut même regarder comme une certitude, que l'isle de la Nouvelle Orléans, & toutes les terres de la rive droite qui lui font face ont été formées par le rapport du fleuve. Elles sont si basses, qu'il les couvriroit chaque année dans ses crues périodiques, si l'on ne s'en mettoit à l'abri par des digues qui le contiennent dans son lit. Ce sleuve charrie une grande quantité d'arbres, de feuilles & de plantes. Ses eaux sont chargées d'un limon fort épais, qu'il dépose sur qui est successivement recouvert de limon, & qui bientôt forme une langue de terre. Les graines d'arbres & de plantes y trouvent leur

m. Ces différens iux marchands qui lauvages. Sous le erlerec, les comts en faisoient ex-Ces officiers dispogazins du roi, desages. Après avoir endoient au roi ces prix exorbitans, & les qu'ils en avoient trer. On m'a cité de dépenses; mais s plus plaisans sont roi de france dix her une prairie; & i en a coûté (dans cs en lait pour l'hôe la garnison de ce année.

apparence, & l'on une certitude, que i, & toutes les terii font face ont été euve. Elles font fi chaque année dans n ne s'en mettoit à contiennent dans fon grande quantité d'artes. Ses eaux font ais, qu'il dépose fur Il s'arrête un arbre uvert de limon, & gue de terre. Les tes y trouvent leur

germination & leur accroissement. Les feuilles léchées & tombées se rechargent d'un nouveau limon, lorsque fleuve déborde; & par la succesfion des tems, cette terre s'élève, & devient au niveau des eaux les plus hautes. C'est ce qu'on voit à Acanchac, où, selon toute apparence, étoit autrefois l'embouchure du Missisfipi. On reconnoît ce que le fleuve a succesfivement acquis sur la mer, par l'élévation de la terre, qui diminue en allant vers l'embouchure actuelle; de façon que depuis la Balize, jusqu'au Détour des Piacmines qui est à 12 lieues dans le sieuve, les terres sont inhabitables; elles ne sont couvertes que de joncs, au milieu de marais impraticables, ce qui rend l'abord de cette colonie fort désagréable. Mais à mesure qu'on remonte le fleuve, ces marais sont consolidés, les terres font boisées, & la beau é du paysage récompense des désagrémens de l'entrée du fleuve. La premiere habitation est à 14 lieues de l'embouchure.

Il y a plusieurs passes pour entrer dans ce sleuve, & sur chacune il y a nne barre dont la profondeur varie depuis dix pieds jusqu'à treize, selon la direction que prend le sleuve; de sorte que l'on a toujours des pilotes qui sondent les passes, & qui entrent dans les navires. Ils se tiennent au poste qu'on nomme la Balise. Ce poste a coûté des sommes immenses à la Compagnie des Indes, qui voulut y faire des établissemens. L'isse sur laquelle il étoit a ensoncé, & les maisons ne paroissent presque plus. Cette isse terminoit autresois les terres du Mississip; mais aujord'hui illy a des isse une demie lieue plus en mer, preuve des progrès successifs du sleuve. Dans toute l'étendue de la Nouvelle Orléans,

I 3

•

il n'y a que les bords du fleuve d'habitables, à la distance d'une demie lieue ou de trois quarts de lieue au plus. Sur les derrieres sont des marais, au milieu desquels il croît beaucoup d'arbres de toute espece, entr'autres des cyprès, ce qui a fait donner à ces marais le nom de Cyprieres. Ce bois est excellent pour la construction & la charpente, & c'est une des branches du commerce de la Louisiane.

Ce va pr la er m po la

ta

for for de v

(13) On a blâmé le choix de la position de la Nouvelle Orléans, mais je crois que c'est à tort. Il n'y avoit en 1718 d'autre établissement dans la Louisiane qu'au Biloxi & à la Mobile, En songeant à habiter les bords du Mississipi, on ne vouloit pas perdre la communication avec ces deux endroits, sur-tout avec la Mobile, qui couvre la colonie contre les Espagnols & les Sauvages. Il falloit donc être à portée de la sécourir au besoin. Ce poste étoit encore intéressant par le commerce avec les Sauvages qui habitent près des rivieres qui se jettent Jans la baye de la Mobile. Tout cela dut naturellement porter le gouvernement François à fixer la capitale à l'endroit où est la Nouvelle Or eans. Elle est fur le bord de la rive gauche du Missifipi, & par derriere, elle est à une petite lieue de distance du Bayonne-Saint-Jean, qui est un bras de mer, dont la communication avec le lac Pontchartrain est facile. Ce lac communique avec la mer, & les batteaux, ainsi que les galettes y entrent tous chargés. La pêche devenoit encore un objet qui pouvoit mériter quelque considération. La Nouvelle Orléans est à 32 lieues de l'embouchure du fleuve, & à la fin d'un détour que fait ce fleuve. ou de trois quarts derrieres font des il croît beaucoup r'autres des cyprès, arais le nom de Cynt pour la construct une des branches e.

oix de la position de je crois que c'est à d'autre établissement loxi & à la Mobile, bords du Mississipi, e la communication ur-tout avec la Moie contre les Espagloit donc être à porin. Ce poste étoit mmerce avec les Saues rivieres qui se jetbile. Tout cela dut uvernement François oit où est la Nouvelle ord de la rive gauche iere, elle est à une Bayonne-Saint-Jean, dont la communicaain est facile. Ce lac er, & les batteaux, rent tous chargés. La n objet qui pouvoit ation. La Nouvelle l'embouchure du fleuour que fait ce fleuve.

Ce détour est si considérable qu'il arrête tous les vaisseaux venans à la voile, & il faut le passer presque toujours à la cordelle, obstacle qui fait la désense & la sûreté de la ville. On sentit encore que si la colonie prenoit un accroissement considérable, on changeroit le chef lieu, pour le transporter où bon sembleroit, & que la Nouvelle Orléans resteroit toujours aussi avantageusement placée qu'elle l'est.

(14) Les denrées qu'on tire des Sauvages font des pelleteries de toute espece, des falaifons, & du gibier qu'on échange contre des fusils, de la poudre, des balles, du plomb, du Limbour, des couvertes, des razzades, du vermillon; &c. Ce commerce avoit été envahi par les Commandans des postes. M. d'Abbadie, en le rendant libre, voulut aussi mettre des bornes à la cupidité & au libertinage d'un trop grand nombre de traiteurs, qui répandus dans les nations Sauvages, y donnoient une mauvaiscidée de la leur, soit par leur libertinage, soit par les discussions entreux. Il avoit en conséquence formé pour chaque canton de la Colonie où ce commerce pouvoit se porter, des sociétés de négocians auxquelles tout le monde pouvoit avoir part. Il y avoit un Agent dans chaque endroit, avec la quantité de traiteurs nécessaire, mais point au-delà. L'avantage de cet établissement étoit de ne se pas nuire les uns aux autres dans la vente des denrées de traite, & dans l'achat des pelleteries, ce qui rendoit auparavant le Sauvage insolent; au lieu que par ce moyen on le rendoit plus dépendant. Il étoit obligé de venir chercher dans ces magazins les denrées qu'auparavant on lui portoit. On seroit parvenu

petit à petit, par cet arrangement, à les civilifer, ce qui les rendroit plus tributaires & plus aisés à conduire.

(15) La Louisiane produit tous le grains d'Europe; il y vient du ris fort beau. Je suis persuadé que le vin s'y feroit aussi très-bon. l'ai vu partout de la vigne supérbe. Les bestiaux, les animaux domestiques & la volaille s'y élévent & s'y multiplient avec le plus grand succès. Toutes les légumes en général y viennent magnifiques. Les fruits de France y réuffissent. Il y croit des oranges en quantité, & les orangers y font en pleine terre. On y mange des fruits naturels au pays, & entr'autres la PACAUNE, qui est une espece de noix plus mince, plus allongée, & plus délicate au goût que celle d'Europe. On y mange aussi la PIAC-MINE, qui est une espece de nésle fort délicate, dont les Sauvages font du pain. Le produit des terres est en indigo qui rapporte beaucoup, & qui est fort estimé. Du sucre, dont on fait une trés-grande quantité, & dont la qualiré est très belle. Je crois pourtant le pays trop froid pour cette culture. Le coton est fort blanc & trés sin à la Louisiane, mais il n'y parvient pas à une maturité assez parfaite pour que la qualité en soit supérieure. On trouve dans les bois de la Louisiane des mouriers de toute espece; & les vers à soie y réussissent admirablement bien. Le produit des bois de toutes especes, fertant de charpente que de construction; on y fait de la réfine & du goudron. Tous ces objets & d'autres qu'on passe sous silence, prouvent la fertilité de ce pays, dont le climat est le plus beau que j'ai vu, (16)

(137)

(16)

LETTRE DU ROI

A M. d'Abbadie, au sujet de la Cession.

luit tous le grains ort beau. Je suis oit aussi très - bon. supérbe. Les beues & la volaille s'y vec le plus grand en général y viens de France y réulges en quantité, & eine terre. On y pays, & entr'autres espece de noix plus us délicate au goût nange austi la PIACde nésle fort délidu pain. Le proqui rapporte beau-Du sucre, dont ité, & dont la quaourtant le pays trop coton est fort blanc nais il, n'y parvient arfaite pour que la On trouve dans les riers de toute espesent admirablement de toutes especes, nstruction; on y fait Tous ces objets & ence, prouvent la le climat est le plus

ment, à les civilis tributaires & plus

> " Monsieur d'Abbadie, par un acte particu-" lier, passé à Fontainebleau le 3 Novembre , 1762, ayant cédé de ma pleine volonté à " mon très cher & très-amé Cousin le Roi d'Espagne & à ses successeurs & héritiers, en toute propriété, purement & simplement, & fans aucune exception tout le pays connu fous le nom de la Louisiane, ainsi que la Nouvelle Orléans, & l'isle dans laquelle cette ville est située; & par un autre acte, passé à l'Es-" curial, signé du Roi d'Espagne le 13 Novem-,, bre de la même année, S. M. C. ayant accépté la cession dudit pays de la Louisiane, de la ville & de l'isle de la Nouvelle Orléans, " conformément à la copie desdits actes, que ,, vous trouverez ci-joints, je vous fais cette " lettre pour vous dire que mon intention est " qu'à la réception de la présente & des copies , ci-jointes, foit qu'elle vous parvienne par , les officiers de Sa Majesté Catholique, ou en " droiture par les bâtimens François qui en se-,, ront chargés, vous ayez à remettre entre les " mains du gouverneur ou officier à ce préposé " par le Roi d'Espagne, ledit pays & colonie ", de la Louisiane & postes en dépendans, en-", semble la ville & l'isse de la Nouvelle Oiléans, telies qu'elles se trouveront au jour de ladite cession, voulant qu'à l'avenir elles ap-,, partiennent à S. M. C. pour être gouvernées " & administrées par ses gouverneurs & officiers, ,, comme

(16)

», comme lui appartenantes en toute propriété, ,, & fans aucune exception. Je vous ordonne ", en conféquence, qu'aussi-tôt que le gouver-" neur de S. M C. & les troupes de ce Monarque " feront arrivés dans les dits pays & colonie, ", vous avez à les en mettre en possession, & à ,, retirer tous les officiers, soldats & employés à mon service qui y seroient encore en garnison, pour envoyer en France, ou dans mes autres colonies d'Amérique, ceux qui ne », trouveroient pas à propos de rester sous la domination Espagnole. Je désire de plus, qu'après l'entiere évacuation desdits ports & ville de la Nouvelle Orléans, vous avez à rassembler tous les papiers rélatifs aux finances & à l'administration de la colonie de la Louisiane, pour venir en France en régler les comptes. Mon intention est néanmoins que vous remettiez audit gouverneur ou officier à ce préposé tous les papiers & documens qui concernent spécialement le gouvernement de cette colonie, soit par rapportau territoire & à ses limites, soit par rapport aux Sauvages & aux différens postes, après en avoir tiré les reçus convenables pour votre décharge, & que vous donniez audit gouverneur tous les enseignemens qui dépendent de vous, pour le mettre en état de gouverner ladite colonie à la satissaction réciproque des deux nations. Ma volonté est qu'il soit donné un inventaire signé double entre vous & le commissaire de S. M. C. de toute l'artillerie, effets, magazins, hôpitaux, bâtimens de mer, &c qui m'appartiennent dans ladite colonie, afin qu'après avoir mis ledit commissaire en ,, possession des bâtimens & édifices civils, il

n toute propriété, Je vous ordonne tôt que le gouveres de ce Monarque s pays & colonie, en possession, & à oldats & employés ient encore en gar-France, ou dans riqne, ceux qui ne s de rester sous la le désire de plus, ion desdits ports & éans, vous avez à s rélatifs aux finanle la colonie de la France en régler tion est néanmoins gouverneur ou offipapiers & documens nt le gouvernement rapport au territoire rapport aux Sauvaes, après en avoir pour votre décharz audit gouverneur dépendent de vous, gouverner ladite coroque des deux nau'il soit donné un ntre vous & le comoute l'artillerie, ef-, bâtimens de mer. dans ladite colonie, edit commissaire en k édifices civils, il

" foit

" foit dressé ensuite un procès-verbal d'estimation de tous lesdits effets qui resteront sur les lieux, & dont le prix sera remboursé par ,, S. M. C. sur le pied de ladite estimation. J'es. " pere en même tems, pour l'avantage & la tranquillité des habitans de la colonie de la Louisiane, & je me promets, en conséquence " de l'amitié & affection de S. M. C. qu'Elle voudra bien donner des ordres à son gouverneur & à tout autre officier employé à son service, dans ladite colonie & ville de la Nou-», velle Orléans pour que les ecclésiastiques & », maisons religieuses, qui déservent les cures & les missions, y continuent leurs fonctions, " & y jouissent des droits, priviléges & exemp-», tions qui leur ont été attribués par les titres de ", leurs établissemens: que les juges ordinaires », continuent, ainsi que le Conseil supérieur, à », rendre la justice, suivant les loix, formes & " usages de la colonie; que les habitans y soient " gardés & maintenus dans leurs possessions; qu'ils soient confirmés dans les propriétés de leurs biens, suivant les concessions qui en ont été faites par les gouverneurs & ordonnateurs de ladite colonie, & que lesdites concessions soient censées & réputées confirmées par S. M. C. quoiqu'elles ne l'eussent pas encore été par moi: espérant, au surplus, que S. M. C. voudra bien donner aux sujets de la " Louisiane mêmes marques de protection & de ,, bienveillance qu'ils ont éprouvé sous ma do-,, mination, & dont les feuls malheurs de la ", guerre les ont empêché de ressentir de plus " grands effets. Je vous ordonne de faire en-" régistrer ma présente Lettre au conseil supé-" rieur de la Rouvelle Orléans, afin que les " differens

,, differens états de la colonie foient informés ,, de fon contenu, qu'ils puissent y avoir recours au besoin; & la présente n'étant à d'autres fins, je prie Dieu, Monsieur d'Abba-,, die, qu'il vous ait en sa fainte garde.

Ecrit à Versailles, le 21 Avril 1764,

(Signe)

LOUIS.

(Et plus bas,)

LE DUC DE CHOISEUL.

(17) Après l'importante cession de l'Accadie; nous sentimes la nécessité de gagner l'affection des habitans en grand nombre, que la France y avoit abandonnés, En conséquence, le gouvernement permit l'exercice libre de la religion Romaine, à laquelle on voyoit les Accadiens fort attachés. On leur accorda des prêtres; on les exempta de tous droits; on les laissa libres de se choisir des chefs; & on n'exigea d'eux que la foi & l'hommage à l'Angleterre. Séduits dans la derniere guerre par les fuccès des François, les Accadiens s'écarterent de la fidélité qu'ils avoient jurée: ils conserverent des intelligences avec les Canadiens. Ils furent excités à ces fausses démarches par les prêtres qui les gouvernoient despotiquement. L'Angletterre s'allarma avec raison de leurs mênées sourdes & dangereuses, pour s'en garantir, elle sit passer tous les mabitans de l'Acie foient informés iissent y avoir reente n'étant à d'au-Monsieur d'Abbainte garde.

Avril 1764,

LOUIS

DE CHOISEUL.

cession de l'Accaé de gagner l'affecnombre, que la En conséquence, xercice libre de la on voyoit les Acir accorda des prêus droits; on les chefs; & on n'emmage à l'Angleiere guerre par les adiens s'écarterent rée: ils conservees Canadiens. Ils démarches par les t despotiquement. raison de leurs mêpour s'en gaabitans de l'Accadie eadie dans la Caroline, & on leur offrit dans les provinces méridionales des terres en échange de celles qu'ils avoient, leur promettant liberté de conscience & les avantages du gouvernement Anglois. Mais le fanatisme les a fait persister dans le dessein d'aller habiter un pays où la religion Romaine sût établie & en vigueur. Ils ont passé partie à St. Domingue, où ils sont morts de saim & de misere, partie en France avec leurs dignes prêtres, auteurs de tous leurs maux, & les autres se sont venus établir sur les bords du Mississipi. Ils y ont formé de tres-beaux établissemens, & sans la cession de la Louisiane à l'Espagne, tous les Accadiens y seroient aujour-d'hui transplantés.

(18)

Lettre de Dom Antonio d'Wlloa, au Conseil.

MESSIEURS,

"Ayant reçu derniérement les ordres de S.
"M. pour passer à votre ville, & la recevoir
"en son nom, & en conséquence de ceux de
"S. M. T. C. je saiss cette occasion pour vous
"en faire participer, & que ce sera bientôt que
"j'aurai l'honneur de passer chez vous pour
"remplir cette commission. Je me flatte d'a"vance qu'elle pourra me procurer des occa"sions savorables pour vous témoigner les de"sirs qui m'assistent de pouvoir vous rendre
"tous les services, que vous & Messieurs les
"habitans peuvent souhaiter. De quoi je vous
", prie

" pri de les assurer de ma part; qu'en cela je " ne ferai que remplir mes devoirs, & flatter " mon inclination.

" J'ai l'honneur d'être, &c.

a LA HAVANE, ce 10 Juillet 1765.

(19) La Balise étoit le nom que portoit du tems des François le poste qui étoit à l'entrée du fleuve du côté de l'ouest. Il prit fantaise à M. d'Wlloa de changer ce poste, ou plutôt d'en établir un autre sur une petite isle, à qui il donna le nom pompeux de Royal Catholique St. Charles. Cette isle étoit comme toutes celles de l'entrée, flottante & exposée aux ravages de la mer & du fleuve. M. d'Wlloa avoit entrepris de la rendre solide: il y a dépensé 25 mille livres sterlings, & la moitié de ses travaux ont été en pure perte. Voyez dans le Memoire des habitans, & dans l'arrêt du Conseil, les vexations que cet établissement a entraîné.

(20) J'ai déjà parlé du poste des Illinois; mais celui qui appartenoit aux François se trouve aujord'hui sous la domination Angloise. Les Espagnols en ont fait construire un à l'entrée de la riviere du Mixouri.

(21) Un seul trait rapporté dans les Mémoires déjà cités, donnera une idée juste de l'animosité de M. d'Wiloa contre les François. Sa femme alloit accoucher: chacun lui offroit des nourrices. ,, J'en fais venir une de la Havane, dit-il

art; qu'en cela je devoirs, & flatter

que portoit du tems it à l'entrée du fleuprit fantasse à M.
ou plutôt d'en étaisse, à qui il donna atholique St. Charles.
s celles de l'entrée, ges de la mer & du trepris de la rendre lle livres sterlings, nt été en pure perre des habitans, & vexations que cet

poste des Illinois; ix François se troution Angloise. Les uire un à l'entrée de

té dans les Mémoie idée juste de l'anie les François. Sa acun lui offroit des une de la Havane," dit-il dit-il devant vingt personnes, ,, car je ne veux ,, pas que mon ensant suce du lait François". Il ne put avoir cette semme de la Havane. Il sit chercher dans toute la colonie une semme dont le lait ne sût pas tout pur Francois. Il en trouva une dont le grand pere ou la grande merc étoient Espagnols, & il s'en servit: ce trait, lorsqu'on m'en sit rapport, m'indigna à un point que je ne puis exprimer, & me donna une idée bien peu savorable d'Wlloa. Quelle disposition pour gouverner des gens, que de leur témoigner une haine & un mépris si marqué.

(22) Le décret sur le commerce de la Louisiane, qui a paru en Espagne.

(23) Requête des Habitans au Conseil supérieur, & l'Arrêt qui ce suit.
Ces deux piéces se trouvent à la fin du Livre de M. PITTMAN

(24) En remontant le fleuve du Mississipi, il faut ranger de très-près ses bords, afin d'éviter la rapidité du courant. Ce fleuve est bordé d'arbres auxquels les bâtimens s'amarrent lorsque le vent leur manque. Il faut une habitude & une connoissance du local pour pénétrer ces bois. Deux cens Créoles eussent suffi pour y arrêter & pour détruire une armée de dix-mille hommes. Les Espagnols, en partant de la Havane, étoient tellement esfrayés du danger de cette expédition, qu'on recommanda aux prieres publiques, les pauvres Espagnols qui alloient être exposés à la fureur des Créoles, & à celle des Sauvages. Vingt hommes peints comme le sont les Sauvages, & qui eussent fait ce qu'on appelle

appelle le cri de mort ou de guerre, eussent mis en fuice toute cette troupe déjà à moitié battue par la terreur. Outre les entreprises des Créoles & des Sauvages qui auroient bordé le fleuve, les Espagnols auroient eu à craindre celles qui pouvoient se saire sur l'eau. Des brulots composés de canes séches eussent été dirigés sur les vaisseaux par le moyen du courant. Des Créoles, des Négres, des Sauvages, habiles nageurs & plongeurs eussent entrepris sur leurs vaisseaux tout ce qu'on auroit voulu fans le moindre rifque. Eut - on hazardé quelque chose en attaquant cette flot:e à forces ouvertes? le succès eut été affuré! Vingt-cinq bâtimens ne navigent pas de compagnie dans ce fleuve, & s'ils se rassemblent un jour, ils se séparent le lendemain. En choisissant ce moment, 300 Créoles fur un des navires qui étoient à la Nouvelle Orléans, eussent détruit successivement cette slotte. Ils avoient le courant pour descendre; ce qui auroit favorisé leur entreprise. La frégate fur laquelle étoit M. Orelly, étoit la troisieme, elle n'eut pas été plus difficile à brûler que les deux bâtimens qui la précédoient, & celle - là une fois détruite, tout ce qu'eussent pu faire ceux qui suivoient, eût été de se mettre en derive, pour éviter un traitement qu'ils eussent mérité.

(25) Le Mémoire ci-joint a été imprimé tel qu'on le donnera ci-après.

(26) Lisez les Très humbles Représentations du Con'eil Supérieur de la Louïsiane, au Roi de France, qui ont été imprimés dans ce tems.

PLACET

(145)

(27)

PLACET

DES

HABITANS ET NEGOCIANS

AUROI.

SIRE,

La plu à Votre Majesté de céder, par un acte particulier, signé à Fontainebleau le 3 Novembre 1762, à S. M. C. tout votre pays connu sous le nom de la Louisiane, ainsi que la Nouvelle Orléans & l'Isle dans laquelle cette ville

est située.

Un foible motif de consolation étourdissoit notre douleur, c'étoit l'attente d'une protection & d'une bienveillance semblable à celle éprouvée sous votre heureuse domination, & telle que vos promesses sacrées, retracées en la lettre de V. M. à Monsieur d'Abbadie, du 21 Avril 1764, nous la faisoit esperer. Notre obéissance affectueuse a fait taire nos regrets, jusqu'à ce qu'une véxation inconnue & étrangere ait arraché à notre sensibilité des cris retenus trop long-tems.

ouïsiane, au Roi nés dans ce tems.

re, eussent mis en à à moitié battue treprises des Créo-

nt bordé le fleuve, craindre celles qui Des brulots com-

: été dirigés sur les urant. Des Créo-

, habiles nageurs fur leurs vaisseaux

ans le moindre rifque chofe en attavertes? le fuccès

bâtimens ne navi-

ce fleuve, & s'ils féparent le lendeient, 300 Créoles ent à la Nouvelle

cessivement cette

t pour descendre;

treprise. La fré-

elly, étoit la troi-

s difficile à brûler

a précédoient, & ut ce qu'eussent pu

té de se mettre en

nent qu'ils eussent

nt a été imprimé

es Représentations

PLACET

Un officier, qui sans justifier ses titres, s'est dit avoir ordre de S. M. C. (Dom Antonio d'Wilea) nous a présenté de nouvelles loix, destructives de notre commerce, abrogatoires de nos priviléges, attentatoires à notre liberté. Nos biens, en moins de trente mois de son séjour ici, avoient perdu les deux tiers de leur valeur; l'exploitation de nos terres devenoit inutile, & nos efforts en tout genre, reserrés par des efforts multipliés, se réduisoient à un travail infructueux. Nous avons eu recours aux magistrats constitués par V. M. pour recueillir les citoyens sous l'ahri de vos augustes loix; nous leur avons exposé l'excès des maux furvenus, notre zèle, notre amour pour notre Souverain naturel, & fes promesses énoncées dans sa lettre, enrégistrée, conformément à ses ordres, dans notre greffe, pour y avoir recours au besoin. Ils ont enjoint à l'Envoyé de S. M. C. de se retirer sous trois jours, & nous ont autorisés à venir aux pieds du trône, SIRE, implorer votre clémence, réclamer votre tendresse, & déposer notre suplique.

L'exécution du traité de cession n'est pas même commencé de notre part. Le seul drapeau François a jusqu'à present paru sur notre place, & à la tête de notre milice. Le seul pavillon François a été arboré sur nos vaisseaux. La justice n'a été exercée qu'en votre nom, Sire, & nos églises n'ont retenti de prieres que pour votre auguste personne. Nous sommes toujours François, & glorieux de transmettre ce nom à nos enfans; c'est un titre choisi dont nous fai-

sons une portion de nos héritages.

Daignez, SIRE, vous faire rendre compte des détails contenus en notre Mémoire qui ne renferme que des faits, & des vœux de notoriété

notoriété universelle, & qui est addresse à l'U-

veuillez réprendre sous votre chere domination, votre colonie de la Louisiane, & disposez à votre gré, du sang, des biens, & des samilles de vos fideles sujets, les habitans négocians & colons de ladite province; qui par la voix de teurs députés vous sont les offres sinceres du zèle le plus ardent, de la soumission la plus respectueuse, & d'un attachement inviolable.

F I N



K 2

TABLE

de nos priviléges, Nos biens, cn léjour ici, avoient valeur; l'exploitautile, & nos efforts s efforts multipliés, fructueux. Nous trats constitués par yens fous l'abri de avons exposé l'exzèle, notre amour 1, & fes promesses gistrée, conformégreffe, pour y avoir oint à l'Envoyé de trois jours, & nous

fes titres, s'est dit

destructives de no-

teffion n'est pas mêt. Le seul drapeau
aru sur notre place,
t. Le seul pavillon
s vaisseaux. La juvotre nom, Sire, &
prieres que pour vous sommes toujours
ansmettre ce nom a
hoisi dont nous fai-

ds du trône, SIRE, éclamer votre ten-

lique.

ritages. faire rendre compte notre Mémoire qui , & des vœux de

notoriété

T A B L E

DU CONTENU DE CET

OUVRAGE.

		1 46"
tat Présent de Louissane		1.
réambule de l'Editeur		III.
reface de l'Auteur.	•	VII.
Avant - Propos. Etat de Louifiane.	•	XI.
Premiere Partie.	•	15.
Seconde Partie		25.
Troisieme Partie.		
Premiere Section	:	34-
Deuxieme Sestion	•	53.
	Λ	1émoire

	<u>ن</u> :
E CET	انجو ا دو
A G	E.
	Pag.
	. III.
•, • •	. VII.
	. XI.
	: 15.
₹	. 25.
	: 34-
	. • 53•
	Mémoire

	T	A	B	Ļ	E.		Pagi
Mémoire des	Hab	itans	છ	Négo	cians d	e la	
Louisiane	, sur	P évé	neme	nt du	29. (Otto-	
bre 1768			•	. •			92.
Notes, nume	rotės	dans l	Our	rage,	Note 1		
							144
Placet, No	. 27		•	;· .	. :	: .	145
F I	N	D E	L	A 7	AB	L E.	
							•



